



La Presse

Le plus grand quotidien français d'Amérique

La photo numérique n'est plus un cliché

cahier Cyberpresse



page F3



Foglia rencontre Caroline Brunet

page F1

1 3 4 6 MONTRÉAL, SAMEDI 29 JUILLET 2000 • 116^e ANNÉE, NO 275, 174 PAGES, 11 CAHIERS • 2 \$ TAXES EN SUS / ÎLES-DE-LA-MADELEINE 2,50 \$ / FLORIDE 2,60 \$ U.S.

La Bourse s'effraie

La surchauffe de l'économie fait craindre une nouvelle hausse des taux d'intérêt

RÉJEAN BOURDEAU

Frappée par la peur d'une hausse des taux d'intérêt et par le repli de Nortel, son titre phare, l'indice TSE 300 de la Bourse de Toronto a plongé de 353,25 points, ou 3,3 %, hier, pour toucher 10342,98 points.

Ce recul fait suite à une baisse 219,84 points, ou 2,01 %, lors de la séance de jeudi.

« En fait, il s'agit de la pire semaine de la Bourse de Toronto depuis le krach des technos du 14 avril », remarque Pierre Lapointe, stratège pour BLC Valeurs mobilières. Depuis lundi, le TSE 300 a perdu 4,6 % de sa valeur.

C'est aussi le cas de l'indice composite de la Bourse américaine Nasdaq, spécialisée dans les titres technologiques, qui a fondu de 11 % cette semaine. Hier, l'indice de la Bourse électronique a chuté de 179,23 points, ou 4,7 %, à 3663 points.

« Le marché boursier vient de subir un rappel à l'ordre », lance Clément Gignac, économiste en chef et stratège pour la Financière Banque Nationale. La publication des statistiques de croissance économique plus élevée que prévu aux États-Unis, à 5,2 % pour le deuxième trimestre, a ravivé les risques d'une nouvelle hausse des taux d'intérêt.

Pour ralentir l'économie et les dangers d'inflation, une hausse de 25 points de base par la Réserve fédérale américaine lors de sa réunion du 22 août est de plus en plus probable, croient les deux spécialistes. Si c'est le cas, les taux d'intérêt auront grimpé de 2 % depuis un an.

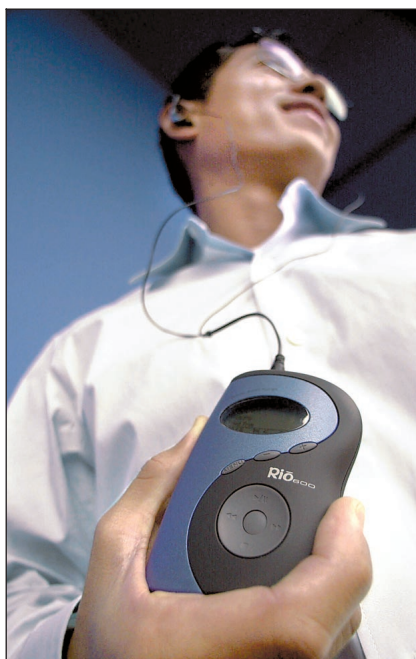
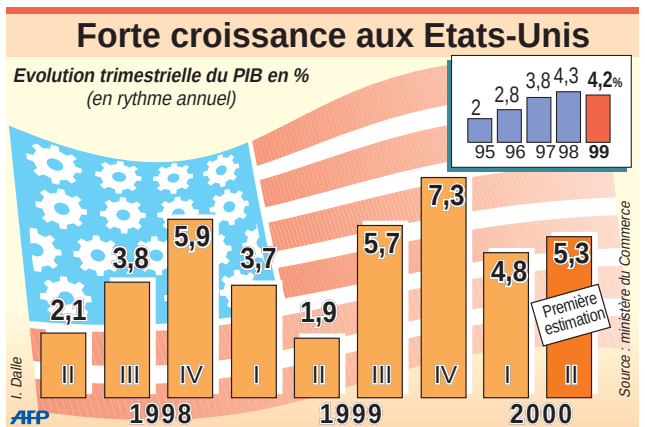
Les premiers chiffres de juillet concernant la création d'emplois, les mises en chantier et les ventes au détail, publiés dans les deux prochaines semaines, seront déterminants dans cette prise de décision, dit M. Gignac.

Suivant la vague, mais à un moindre degré, le populaire indice Dow Jones de la Bourse de New York a reculé de 74,96 points, hier, ou 0,71 %, à 10511,17 points. Pour la semaine, la moyenne des 30 industriels a perdu 2,1 %.

La crainte d'une augmentation des taux a tiré les titres bancaires vers le bas. Hier, à Toronto, le sous-indice des services financiers a perdu 1,14 %.

Voir **BOURSE** en A2

La locomotive américaine : C3



Ce petit appareil peut stocker et reproduire la musique enregistrée en format MP3 sur Internet.

Napster : sursis de dernière heure

d'après AP et AFP
SAN FRANCISCO

Deux juges fédéraux de la Cour d'appel de San Francisco ont autorisé hier en appel la société Napster, un site Internet d'échange de titres musicaux au format MP3, à continuer au moins temporairement ses activités en ligne.

Ce site californien très populaire devait arrêter avant minuit hier soir ses activités, jugées illicites en première instance par une autre juge d'un tribunal de la ville. Elle agissait à la suite d'une plainte déposée par l'Association américaine de l'industrie phonographique (RIAA).

Même si la RIAA peut encore faire appel de la décision d'hier, les employés de Napster ont hurlé de joie à l'annonce de la décision des deux juges, a indiqué un porte-parole de Napster.

La fermeture annoncée du site avait provoqué de vives réactions de la part des utilisateurs de Napster, qui se sont rués sur le Web pour discuter des moyens de continuer à s'échanger leurs morceaux favoris sans payer de droits d'auteur.

Sur un site Web, plus de 60 000 personnes avaient signé une pétition selon laquelle ils s'engageaient à ne plus acheter de disques avant que la RIAA ne retire sa plainte contre Napster.

La société Napster, fondée l'année dernière par un étudiant de l'Université de Northeastern, prétend qu'elle n'est pas responsable de l'utilisation que font les internautes de ses services. La compagnie avait qualifié sa condamnation en première instance de peine de mort.

L'industrie phonographique a de

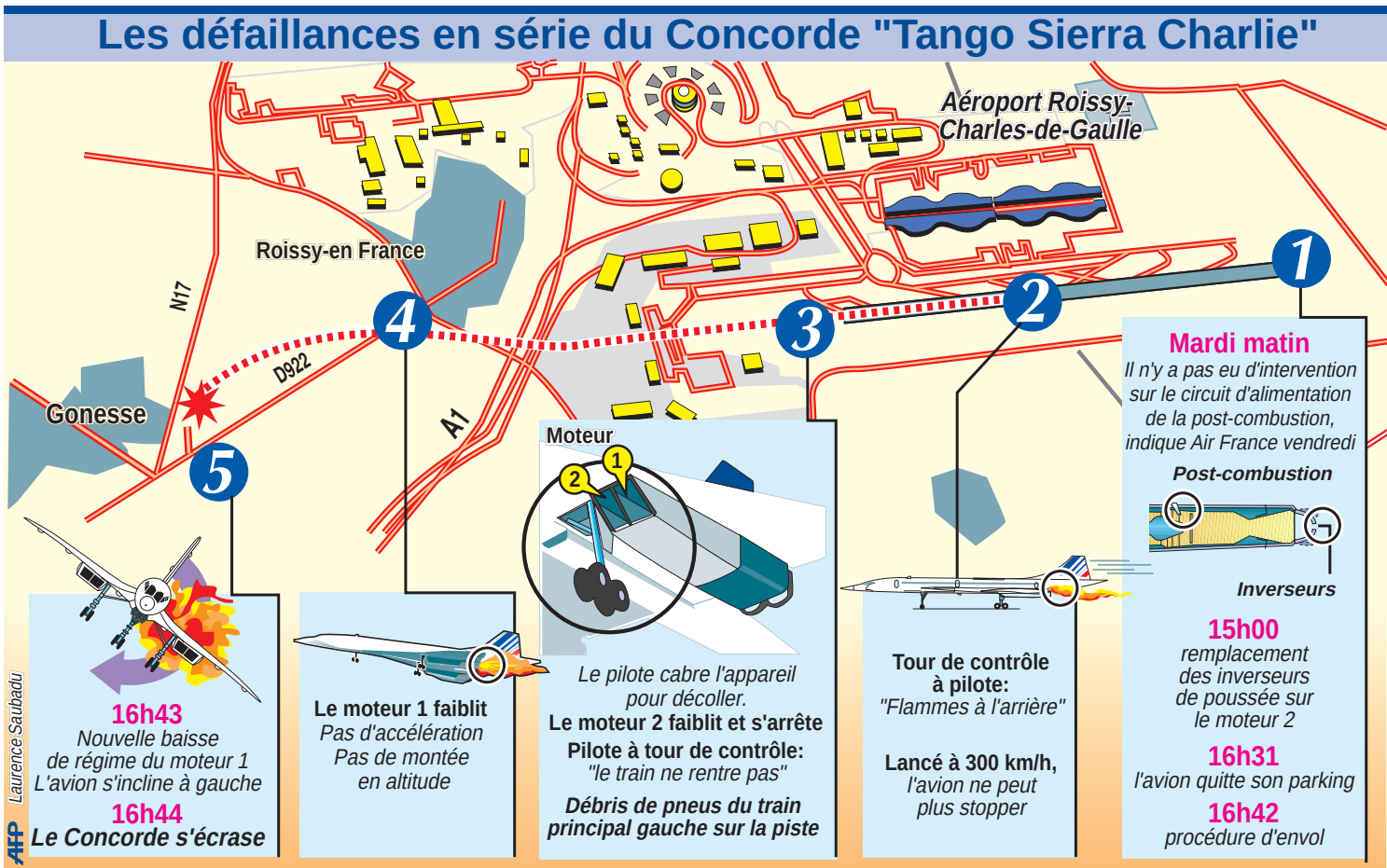
son côté déploré la décision des deux juges de San Francisco, affirmant que ce sursis de dernière heure allait « augmenter de façon dramatique » les dommages qu'elle a subi, du fait de « la violation à très grande échelle du copyright ».

« Évidemment, tout le monde est très heureux et Napster peut poursuivre ses activités comme d'habitude », a commenté un des avocats de Napster, Daniel Johnson fils, joint par téléphone à son bureau.

Selon l'avocat, la Cour d'appel a décidé de bloquer temporairement l'injonction du juge, car il aurait été impossible à Napster de trouver et de contrôler tous les titres assortis de droits d'auteur se trouvant sur le site.

Cette décision « est évidemment une déception », mais nous restons

Voir **NAPSTER** en A2



Nouvelle hypothèse: l'éclatement de pneus aurait mis le feu aux moteurs

d'après AFP, AP et Reuters
PARIS

Des avaries en chaîne, peut-être provoquées au décollage par l'éclatement d'un ou deux pneus de l'avion lancé à pleine vitesse, auraient provoqué l'accident mardi du Concorde qui a fait un total de 114 morts, selon les éléments de l'enquête rendus publics hier.

Tandis que les autorités annonçaient la découverte du corps d'une 114^e victime sur les lieux de l'accident, près de l'aéroport parisien de Roissy, le Bureau

Enquêtes-Accidents (BEA), chargé de l'enquête technique, a estimé qu'un ou deux pneus du train principal gauche avaient été détruits, mardi, au moment du décollage de l'appareil et que l'origine de l'incendie qui a embrasé la partie arrière gauche du supersonique « est extérieur aux moteurs ».

Le ministre français des Transports, Jean-Claude Gayssot, dont dépend le BEA, a estimé pour sa part dans un communiqué que l'éclatement d'au moins un des pneus du Concorde a pu entraîner un « enchaînement d'événements, des

dégâts sur la structure, un incendie et une panne de la motorisation » qui a conduit à la perte de l'appareil.

Une telle hypothèse pourrait se trouver renforcée par une série d'incidents, en apparence similaires, qui ont émaillé la longue carrière du supersonique franco-britannique.

Le Bureau américain chargé de la sécurité des transport (NTSB) avait transmis dès 1981 un rapport aux autorités

Voir **PNEUS** en A2

Autopsie des dernières secondes : A5

Stockwell Day a déjà décrié le bilinguisme

ALEXANDRE SIROIS

Le chef de l'Alliance canadienne, Stockwell Day, dont le séjour d'immersion en français à Saint-Jean-sur-Richelieu fait la une, a déjà publiquement décrié le bilinguisme officiel en vigueur au pays.

La Presse a mis la main sur les transcriptions des débats du comité parlementaire Beaudoin-Dobbie sur le renouvellement du Canada. Le 22 janvier 1992, lors de son témoignage devant le comité, M. Day s'en est pris au bilinguisme canadien.

Le politicien albertain, qui était alors whip de son gouvernement, a affirmé que le bilinguisme coûtait trop cher aux contribuables par rapport au nombre de Canadiens bilingues, qui avait augmenté de 12,7 % à 15 % entre 1931 et le début

des années 90. « Cela préoccupe les Albertains de voir que l'on dépense des centaines de millions de dollars pour obtenir une augmentation aussi minime », avait-il dit.

M. Day, qui a habité la région de Montréal pendant plusieurs années, avait également insinué que le bilinguisme officiel n'était pas respecté au Québec. « Les politiques du bilinguisme, qui ne sont, en fait, pas manifestes dans la province de Québec puisque l'affichage en anglais y est illégal, préoccupent les Albertains », avait-il ajouté.

Le politicien avait aussi soutenu que le bilinguisme nécessaire pour occuper certains emplois dans la fonction publique empêchait les Albertains d'avoir accès à 27 % des postes. Une déclaration

qui avait soulevé la colère du sénateur libéral Pierre de Bané, membre du comité. « Je ne peux rester silencieux devant de telles bêtises », avait-il alors répliqué.

« Ce monsieur Day, au lieu d'adopter une politique de large vue, une position qui tienne compte de l'ensemble du pays, a préféré flatter des sentiments d'intolérance (...) Il a adopté des arguments démagogiques », a déclaré hier M. de Bané, joint par téléphone à son bureau d'Ottawa.

« Le fait que, pour occuper un poste dans la fonction publique canadienne, il faille avoir un diplôme universitaire ou une compétence reconnue dans un domaine, ça n'a pas l'air pour lui d'être de

Voir **DAY** en A2

Rubriques

Arts, spectacles et cinéma	Loteries	A7, E12
cahier D	Monde	A18 à A20
- horaires-spectacles	Mon toit	cahier I
- Télé-horaire	Mots croisés	G16
- horaires-cinéma	Mot mystère	G13
Avis	Ni bête ni méchant!	G15
Bridge	Opinions	B3
Carrières	Petites annonces	cahier E
Décès	- immobilier	E1 à E3
Échecs	- marchandises	E3
Écans	- emplois	E3 à E8
Étes-vous observateur?	- automobile	E8, E9, E11
Feuilleton	- affaires	C2
Grille des mords	Philatélie	G15
Horoscope	Plus	cahier B
Jardiner	Politique	A12, A13
	Restaurants	G14
	Vacances - voyage	cahier G
	Sports	cahier F

MÉTÉO

Ciel variable
Max. 27, min. 19
page E12

http://lapresse.infinet.net

J'AI BESOIN DE VACANCES • J'AI BESOIN DE VACANCES •

Paris

Voyagez Royalement avec ROYAL

réservez avant le 30 juil. et épargnez 100\$

à partir de 499\$*

*Taxes en sus

Martinique

Diamant Les Bains ★★★

Plan C.P. sur la plage

1 sem. 989\$

2 sem. +200\$

Martinique

Anchorage Belfond ★★★

Studio, 300m de la plage du Club Med

1 sem. 949\$ +210\$

2 sem. 1129\$ +210\$

Guadeloupe

Hôtel Mahogany ★★★

Plan E.P., cuisinette, sur la plage du Créole Beach

1 sem. 1099\$

2 sem. 1219\$

La Plantation

Ste-Marthe ★★★

3 repas/jour boissons à volonté

1 sem. 1219\$

2 sem. +280\$

multi-voyages

Tél.: (514) 858-0011

1-888-302-6221

www.multivoyages.com

En achetant un de ces produits vous courez la chance de gagner une Mercedes

Stockwell Day a déjà décrié le bilinguisme

DAY / *Suite de la page A1*

la discrimination. Mais le fait qu'il faille connaître les deux langues officielles du pays, ça, ce n'est pas important », a-t-il ajouté, précisant que les unilingues francophones n'étaient pas plus avantagés.

M. de Bané a estimé que le programme actuel de Stockwell Day selon lequel les pouvoirs du gouvernement fédéral seront « énormément » réduits, risque de nuire aux francophones hors Québec. « Lorsqu'il dit qu'une question comme la question linguistique doit être transférée aux provinces, il sait bien que ce sont les minorités francophones qui vont être perdantes, car dans la plupart des provinces, elles ne représentent pas un poids politique très important », a expliqué M. de Bané.

Questionné jeudi sur la fermeture éventuelle de l'hôpital francophone ontarien Montfort, M. Day a refusé de se porter à la défense de la minorité francophone. Il a affirmé qu'il ne devait pas s'immiscer dans les affaires de la province.

La plate-forme de l'Alliance canadienne, au contraire de celle de l'ancien Parti réformiste, reconnaît le Canada comme « un pays bilingue dont les deux langues officielles sont l'anglais et le français ». Elle indique cependant que seules les « principales institutions fédérales » sont tenues d'offrir des services bilingues, en tenant compte de « la réalité linguistique des communautés servies ».

« Tout ce que j'espère, c'est qu'aujourd'hui sa perspective est plus élevée que lorsqu'il exacerbait les réactions chauvaines de quelques uns de ses électeurs au lieu de prendre le grand point de vue de l'ensemble », a déclaré le sénateur de Bané au sujet de M. Day, précisant qu'il serait prêt « à lui donner le bénéfice du doute s'il reconnaissait qu'il a changé de point de vue ».

Napster: sursis de dernière heure

NAPSTER / *Suite de la page A1*

confiants : quand la Cour aura examiné les faits et le droit », elle débloquera l'injonction, a pour sa part affirmé la présidente de la RIAA, Hilary Rosen.

« Apparemment la Cour d'appel considère cette affaire comme la première de cette nature et veut l'examiner avant qu'une quelconque injonction prenne effet », a ajouté Mme Rosen avant de noter qu'il était « frustrant » de constater que depuis l'injonction « le téléchargement illégal de musique d'auteur (...) a sans doute dépassé tous les records ».

Cependant, la Cour d'appel a également décidé d'accélérer les audiences dans cette affaire. Les avocats du site devront soumettre leurs remarques écrites à ses juges au plus tard le 18 août, après quoi les avocats de la partie adverse disposeront d'un délai de ré-

BOURSE / *Suite de la page A1*

TD et la Banque de Montréal ont perdu 1,05 \$ chacune, à 35 \$ et à 64,65 \$ respectivement.

Pire encore, le titre du deuxième fabricant mondial d'équipements de réseaux de télécommunications, Nortel Networks, a connu une mauvaise journée avec une baisse de 8,30 \$, ou 7,2 %, à 107,45 \$. Quand on sait qu'il compte pour plus du tiers de l'indice, on peut comprendre son impact sur l'évolution du TSE 300. « Quand Nortel éternue, c'est toute la Bourse de Toronto qui attrape la grippe », rappelle M. Lapointe.

En matinée, le grand équipementier a annoncé une entente de 7,8 milliards US en actions pour acquérir la californienne Alteon

Nouvelle hypothèse: l'éclatement de pneus aurait mis le feu aux moteurs

PNEUS / *Suite de la page A1*

françaises leur faisant part de sa préoccupation, à la suite de quatre incidents provoqués par l'éclatement de pneus du Concorde au décollage d'aéroports américains.

Le document du NTSB fait notamment état de quatre occasions entre juillet 1979 et février 1981 au cours desquelles « un Concorde d'Air France s'est trouvé dans une situation potentiellement catastrophique à la suite de l'éclatement de pneus au décollage ».

Le 14 juin 1979, deux pneus du train d'atterrissage principal gauche d'un Concorde d'Air France avaient éclaté au décollage de l'aéroport international de Washington Dul-

ponse fixé au 8 septembre. Napster disposera alors de quatre jours pour répondre à ces nouveaux arguments. S'ensuivront des audiences contradictoires sur l'affaire elle-même et sur l'injonction du premier juge.

Parallèlement, la compagnie MP3.com Inc est parvenue à une entente hier avec EMI, l'une des cinq géants du disque à l'origine d'une poursuite contre MP3.com pour violation du copyright.

Les termes de l'entente n'ont pas été rendus publics, mais les analystes pensent que MP3.com versera 20 millions US à EMI. Après avoir déjà conclu des ententes à l'amiable semblables avec BMG et Warner Music Group, MP3.com négocie encore avec Sony Music Entertainment et Universal Music Group. Le tout dans l'espoir d'éviter un procès prévu pour le 28 août prochain devant le juge Jed Rakoff, de la Cour de district de Manhattan.

Websystems, spécialisée dans la transmission de données. « Étant donné que les ventes annuelles de l'américaine sont de 110 millions US, les investisseurs ont sûrement jugé que le prix d'achat était trop élevé », explique M. Lapointe.

Jeudi, Nortel a annoncé la fin des discussions avec Corning concernant une entente de 100 milliards US qui la mariait avec la new-yorkaise. « La valeur de l'action de Nortel est tellement étirée que les intervenants scrutent tous ses gestes à la loupe, sans lui laisser de marge d'erreur », soutient le stratège de BLC Valeurs mobilières.

Parmi les autres éléments négatifs, M. Gignac remarque que plusieurs entreprises ont annoncé de bons bénéfices pour le deuxième trimestre, mais en avertissant le marché d'une baisse de la croissance des profits pour

les. Les débris des pneus et des morceaux de métal des roues projetés avaient endommagé un des quatre moteurs, transpercé trois réservoirs de carburant et brisé plusieurs conduits hydrauliques et câbles électriques, selon le NTSB. L'avion avait réussi à regagner l'aéroport peu après le décollage.

Au moins un autre incident du même type a eu lieu après la publication du rapport du NSTB : le 12 août 1987, cinq des dix pneus du train d'atterrissage d'un Concorde de la British Airways avaient éclaté lors de l'atterrissage à l'aéroport Kennedy de New York. Le pilote avait réussi à stabiliser l'appareil, et il n'y avait pas eu de blessés.

Selon le BEA, les pilotes du Concorde accidenté mardi ont fait état dans leurs échanges, enregistrés dans le cockpit, d'un problème de train d'atterrissage qui ne rentrait pas et d'une panne de moteur.

Les débris du Concorde récupérés tout le long de la trajectoire de l'appareil, notamment sur la piste, comme l'avait signalé mardi le BEA, appartenaient bien à l'appareil accidenté.

Les problèmes de pneus qu'a pu rencontrer le Concorde ne sont pas spécifiques à l'appareil, même s'ils ont été nombreux, ont répliqué les industriels et les professionnels. « Il y a déjà eu des incidents de pneus sur le Concorde, mais comme sur tous les avions, ce n'est pas spécifique au Concorde », affirme André Turcat, pilote d'essai de l'appareil.

Le Parisien/Aujourd'hui a de son côté alimenté la polémique autour des réparations qu'aurait subies le supersonique, affirmant selon une source « proche de l'enquête » qu'une pompe de postcombustion avait été changée sur le moteur n° 2 le matin de l'accident. Air France a formellement démenti, soulignant que « les seules informations pertinentes et exactes relèvent du BEA et de la compagnie ».

leurs prochains résultats. Hier, c'était au tour de American Power Conversion.

« Sans oublier que le marché a été intraitable pour celles qui n'ont pas livré la marchandise au deuxième trimestre », a-t-il dit.

M. Gignac n'est pas trop inquiet de la situation et il prévoit que le TSE 300 atteindra la barre des 11 000 points d'ici la fin de l'année. « C'est un marché d'adulte, car il y aura de la volatilité avant la rencontre de la Fed en août, mais par la suite la confiance va revenir graduellement », pense l'expert.

Selon la firme First Call, les derniers résultats des entreprises ont dépassé les attentes des analystes de 4,2 %. Alors que 79 % des sociétés ont publié leurs chiffres, on constate que la croissance des bénéfices est en hausse de 20,7 % par rapport à l'an passé.

La postcombustion consiste à envoyer dans la dernière partie de la turbine du kérosène sous haute pression qui, en s'enflammant, fournit un supplément de poussée indispensable au décollage. D'après un mécanicien cité par le quotidien, en cas de dysfonctionnement la pompe « risque de transformer l'arrière de la turbine en véritable chalumeau ».

« Le Concorde F-BTSC a fait l'objet le 25 juillet dernier des contrôles quotidiens habituels, réalisés pour répondre aux commentaires apportés par les équipages après chaque vol. Ces contrôles ont été conclus par un essai moteurs », a affirmé Air France, refusant de préciser si d'autres réparations ne concernant pas la pompe ont été effectuées. On sait en revanche avec certitude qu'une pièce de l'inverseur de poussée du moteur n° 2 avait été changée environ une demi-heure avant le départ.

D'autre part, les autorités ont annoncé hier soir la découverte d'un nouveau corps, non identifié, sous les décombres de l'hôtel Hôtellissimo, percuté par le Concorde. Aucune disparition n'avait été signalée aux enquêteurs après l'accident. Cela porte à 114 le nombre de morts, 109 à bord de l'avion, notamment des touristes allemands, et cinq personnes au sol.

Par ailleurs, un millier d'habitants de Gonesse ont pris part hier à une marche silencieuse organisée par la mairie en hommage aux victimes, déposant des fleurs blanches ou roses sur les lieux de la catastrophe. La compagnie Air France a elle aussi commémoré les victimes lors d'une cérémonie à l'aéroport de Roissy.

Les vols de Concorde d'Air France restent suspendus « jusqu'à nouvel ordre ». En revanche, British Airways a confirmé hier qu'elle maintenait sa décision de poursuivre ses vols.

La Presse

Renseignements : (514) 285-7272
Abonnement : (514) 285-6911
Télécopieur pour abonnement : (514) 285-7039
Lundi au vendredi de 6 h 30 à 17 h 30
Samedi de 7 h à midi
Dimanche de 7 h à 11 h
Rédaction : (514) 285-7070
Promotion : (514) 285-7100
Les petites annonces : (514) 285-7111
Télécopieur : (514) 848-6287
Lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30
Décès, remerciements : (514) 285-6816
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30
Grandes annonces
Détaillants : (514) 285-6931
National, TéléPlus : (514) 285-7306
Carrières et professions,
Nominations : (514) 285-7320
Comptabilité
Grandes annonces : (514) 285-6892
Les petites annonces : (514) 285-6900

La Presse est publiée par: La Presse, Ltée, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. <http://lapresse.infinet.net>

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés.

Envois de publication canadienne - Contrat de vente numéro 0531650)
Port de retour garanti. (USPS003692)
Champlain N.Y. 12919-1518.

LOTERIES

La quotidienne
 à trois chiffres : **9-8-2**
 à quatre chiffres : **4-7-7-0**

INSOLITE

Les dinosaures victimes de leurs flatulences

■ Les dinosaures n'ont pas succombé à une météorite ou à une quelconque catastrophe planétaire mais tout simplement à leurs puissants gaz intestinaux, qui ont fini par attaquer la couche d'ozone, a affirmé hier un journal chinois. Selon le *Quotidien de la Jeunesse*, les flatulences des dinosaures comportaient une grande proportion de méthane, un gaz dangereux qui s'en prend à l'ozone. « Les animaux, pesant de 80 à 100 tonnes, dévoraient en moyenne entre 130 et 260 kilos de nourriture par jour. Ils devaient p... sans arrêt », a expliqué le journal, d'habitude plus austère. Pendant leur existence de 100 millions d'années, « l'atmosphère de la Terre devait être fortement chargée de méthane, ce qui a fini par endommager la couche d'ozone et provoquer de grands changements dans la végétation », a ajouté le quotidien.

DEMAIN DANS LA PRESSE



Le stock-car à plein gaz

■ Après des décennies de courses folles et endiablées, la popularité du stock-car se maintient aux quatre coins de la province avec un fanatisme et une fidélité hors du commun. Cette année, 800 mordus ont flambé 275 \$ pour un abonnement de l'autodrome de Granby. Télévision Quatre Saisons présente même, le dimanche à 10 h, le championnat Pro-Lab enregistré à l'autodrome de Saint-Eustache. À lire demain en page A8 sous la plume de Hugo Dumas.

QUESTION DU JOUR

La Presse
Service Liaison
Vous voulez vous faire entendre?
Répondez à la question du jour:
 — par téléphone, en composant le 514-285-7333;
 — par Internet : <http://lapresse.infinet.net>
À la suite de l'écrasement du Concorde, craignez-vous qu'un accident semblable puisse se produire à Dorval ?

Seriez-vous favorable à ce que l'impôt à taux progressif soit remplacé par un impôt à taux uniforme, comme le propose le chef de l'Alliance canadienne, Stockwell Day ?
 À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:

Oui: 74 %
Non: 26 %
 NDLR: Ce sondage maison sert uniquement à prendre le pouls de nos lecteurs et n'a aucune prétention scientifique.

GRANDE CÉLÉBRATION D'OUVERTURE DE

NOTRE NOUVEAU MAGASIN À QUÉBEC !

Actualités

Le million d'Alliance Québec dérange

ALEXANDRE SIROIS

Le président du regroupement des organismes communautaires anglo-québécois s'est dit troublé, hier, par l'intention de la ministre du Patrimoine, Sheila Copps, d'allouer encore une fois cette année près de 1 million au groupe de pression Alliance Québec.

« Je suis préoccupé », a déclaré Hugh Maynard, président du Quebec Community Groups Network (QCGN), qui regroupe les 18 organismes anglophones du Québec subventionnés par le ministère du Patrimoine.

Hier, *La Presse* révélait qu'Alliance Québec allait recevoir 934 534 \$ d'Ottawa pour l'an 2000, même si une majorité de membres du QCGN avait exhorté Mme Copps à réduire du tiers la subvention du groupe autrefois dirigé par Bill Johnson.

En fait, la ministre aurait suivi les recommandations du QCGN en allouant seulement 634 534 \$ de l'enveloppe budgétaire du QCGN à Alliance Québec. Elle aurait toutefois promis au président d'Alliance Québec, Anthony Housefather, lors d'un entretien privé, l'octroi d'une somme additionnelle de 300 000 \$ provenant de son budget discrétionnaire.

Le ministère du Patrimoine a refusé de confirmer la valeur du montant en question, tout en admettant qu'il avait promis des fonds supplémentaires au groupe de pression, pour lui permettre de réaliser un projet spécial.

M. Maynard affirmait hier que le ministère aurait précisé à Alliance Québec que ce projet spécial vise à se pencher sur les liens entre le groupe de pression et la communauté, et qu'il doit être réalisé en collaboration avec le QCGN.

« Le QCGN doit être impliqué après (la décision de financer un projet spécial). Mais je pense que ce n'est pas la meilleure chose. Il aurait dû être impliqué avant. Ça aurait été une meilleure chose d'avoir des discussions tripartites », a déclaré M. Maynard.

« Dans ce sens-là, je suis préoccupé. Parce que si un autre groupe du QCGN n'est pas satisfait ou veut des choses en extra, est-ce qu'il pourra prendre le même chemin (négocier directement avec la ministre) ? Si oui, pourquoi avoir une entente entre le ministère et le QCGN », s'est interrogé le président du regroupement.

M. Maynard se méfie par ailleurs de l'attitude d'Alliance Québec, qui soutient que les 300 000 \$ additionnels ne sont pas nécessairement liés à un projet spécial. « J'espère que l'esprit d'Alliance Québec, pour ce projet, est de travailler en collaboration avec le QCGN, a-t-il dit. Mais si leur point de vue est de dire : *C'est notre argent, c'est pour remplacer l'argent qu'on avait avant*, ça c'est très difficile à accepter. »

Le président de l'Association des Townshippers, Gary Richards, a été plus tranchant. Il a exhorté Mme Copps à ne pas accorder 300 000 \$ de plus à Alliance Québec. « Si elle le fait, ça va être un jugement fatal. Parce qu'elle va semer tellement de discorde dans notre famille... Elle va aussi semer beaucoup d'anxiété au sein des groupes francophones ailleurs au Canada », a-t-il soutenu.

M. Richards, dont l'organisme regroupe 6000 anglophones des Cantons-de-l'Est, rappelle que c'est Mme Copps qui a demandé aux organismes de « développer un processus d'évaluation pour tous les groupes anglophones minoritaires au Québec » et qu'Alliance Québec a accepté d'en faire partie en devenant membre du QCGN. Il estime que ce processus sera discrédité si Mme Copps alloue un montant supplémentaire au groupe d'Anthony Housefather.

Le prédateur de la 20 reconnu coupable d'homicide involontaire

Presse Canadienne
MONTMAGNY

Le prédateur de l'autoroute 20, André Gagnon, a été reconnu coupable, hier, à Montmagny, de 18 des 30 chefs d'accusation qui pesaient sur lui, dont ceux d'homicide involontaire sur le jeune David Desmeules, et d'agression sexuelle sur deux autres victimes.

« Nous n'avions pas quelques preuves, mais bien un amoncellement de preuves », a laissé tomber le juge Pierre Rousseau en conclusion de son verdict, hier matin, au Palais de justice de Montmagny. Le magistrat a livré sa décision à l'issue d'un procès qui aura duré cinq semaines et qui impliquait treize victimes, tous des garçons âgés de 15 à 20 ans.

Les actes reprochés à Gagnon, un résidant de Berthier de 46 ans, se sont déroulés entre 1995 à 1998 et ont pour la plupart été commis à partir de l'autoroute 20. De façon générale, il offrait aux jeunes des

petits gâteaux ou autres aliments dans lesquels il avait dissimulé du Sérax, un puissant tranquilisant, pour ensuite les emmener chez lui et les agresser sexuellement.

Dans son jugement, le juge Rousseau a donc considéré que Gagnon avait causé la mort de David Desmeules en faisant preuve de négligence criminelle. « L'accusé est responsable de l'intoxication du jeune homme, et une personne raisonnable aurait dû savoir que sa sécurité était mise en danger », a-t-il expliqué en relatant que David avait été abandonné, très intoxiqué, en bordure de l'autoroute 20.

Il a aussi conclu que Gagnon était coupable d'avoir, dans deux cas, administré des substances aux victimes à des fins criminelles, soit afin de les agresser sexuellement. Le magistrat a par ailleurs rejeté la prétention de la défense, représentée par Me François Huot, voulant que la preuve soit basée sur des soupçons et des hypothèses.

Se disant très satisfait des témoignages des jeunes victimes et des autres civils, il a considéré que les crimes « présentaient une similitude flagrante, au point où ils ne pouvaient être assimilés à une coïncidence ».

« Malgré quelques erreurs consi-

dérées mineures, et sûrement dues à l'écoulement du temps, je n'ai décelé aucune contradiction significative dans ces témoignages et aucune collusion extérieure », a expliqué le juge.

Il a relaté que toutes les victimes, sauf David Desmeules, ont transité dans le véhicule de l'accusé, se sont vu offrir des aliments, ont été prises sur le pouce, ont circulé sur l'autoroute 20 et se sont fait servir l'excuse du porte-monnaie oublié.

Elles ont aussi toutes ressenti les effets d'une intoxication très grave, dont les symptômes ont été reliés au Sérax, médicament anxiolytique pour lequel Gagnon détenait une prescription. « Les actes, a souligné le juge, portaient la signature de leur auteur. »

Les proches sont soulagés

C'est sûr que ça ne nous redonnera pas David, mais je suis soulagée du verdict », a commenté Charline Durette, une tante de David Desmeules.

Mme Durette se disait en effet très nerveuse, quelques minutes avant d'entrer dans la salle d'audience où le juge Pierre Rousseau devait rendre son verdict. Les parents de David, des résidants

d'Amqui, étaient absents, partis en vacances au Nouveau-Brunswick.

« Je me suis déjà fait une idée, il n'y a rien qui puisse punir assez sévèrement les gestes de l'accusé », a-t-elle dit. La mère d'une autre victime s'est également dite satisfaite, son fils étant soulagé. Cette dernière, tout comme Mme Durette, a félicité les enquêteurs au dossier, et l'avocat de la poursuite, Me Marcel Guimont.

Celui-ci s'est dit très satisfait du jugement. « J'ai une idée de ce qui sera demandé comme sentence, ce sera sûrement une grosse peine de pénitencier », a dit Me Guimont, refusant de préciser s'il recommanderait l'emprisonnement à perpétuité.

De son côté, l'avocat d'André Gagnon, Me François Huot, s'est dit déçu de la décision, se disant toujours convaincu que les témoins ont subi une influence de la Sûreté du Québec.

« Je vais laisser retomber la poussière, et quant à aller en appel, encore faut-il avoir les moyens. Mais je vais envisager sérieusement cette possibilité. » Les représentations sur sentence des deux parties au procès de Gagnon auront lieu le jeudi 14 septembre.

De l'eau peu potable en Ontario

Presse Canadienne
TORONTO

Le gouvernement de l'Ontario a rendu publique, hier, la liste des municipalités dont les usines de traitement de l'eau potable sont déficientes, et cette liste comprend des villes importantes comme Hamilton, Peterborough et Sudbury.

Ce rapport accablant suit l'épidémie mortelle à la bactérie E. coli dans l'eau potable de Walkerton, en mai dernier. Il intensifie les craintes grandissantes de la population au sujet de la sécurité de l'approvisionnement tout entier de la province en eau potable.

Un programme d'inspection effectué après la crise de Walkerton révèle que plus de la moitié des usines de traitement de la province ont des problèmes.

Selon un communiqué émis hier par le cabinet du ministre de l'Environnement, Dan Newman, le ministère avait inspecté 241 des 630 stations de traitement de l'eau de la province : 131 d'entre elles présentaient des déficiences, allant de prélèvements d'échantillons insuffisants pour effectuer des tests jusqu'à la désinfection inadéquate. Des lacunes dans la formation du personnel ont aussi été notées.

« Ces résultats sont regrettables, indique le ministre Newman. Je suis résolu à faire en sorte que les stations de traitement de l'eau de l'Ontario se conforment aux normes strictes en vigueur. »

Son ministère soutient également que toutes les stations auront été inspectées d'ici la fin de l'année.

L'opposition libérale réclame l'embauche d'une centaine de personnes supplémentaires au ministère de l'Environnement pour terminer les inspections avant la fin de l'année, contrairement à l'objectif que s'est donné le gouvernement.

Le ministère ontarien de l'Environnement affirme avoir remis 72 ordonnances à des stations de traitement de l'eau, exigeant que celles-ci prennent les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences provinciales. « D'autres ordonnances pourraient être émises », ajoute-on dans le communiqué.

« Le ministère inspectera les stations de traitement concernées pour vérifier que les mesures correctrices ont été prises », a ajouté le ministre.

Enfin, le gouvernement stipule que toute station de traitement de l'eau non conforme à l'ordonnance reçue pourrait être passible d'une poursuite en vertu de la Loi sur les ressources en eau de l'Ontario.



PHOTO YVON GAGNON, collaboration spéciale

Carambolage sur la Métropolitaine

Un camion renversé a entraîné la fermeture, peu avant 5h hier, de la Métropolitaine. L'accident s'est produit sur la voie ouest, à la hauteur d'Iberville. Un véhicule dans la voie de droite est tombé en panne obligeant les automobilistes qui suivaient à freiner brusquement, ce qui a entraîné une série d'accrochages. Pour éviter toute collision, le chauffeur du camion, qui circulait dans la voie centrale, a fait une manoeuvre brusque et s'est retrouvé les roues en l'air. Il n'y a pas eu de blessés. Une seule personne a dû être soignée pour choc nerveux. Tout est rentré dans l'ordre vers 6 h 30.

Montréal veut imposer le recyclage des matelas

En 2001, les éco-centres traiteront tous les « gros morceaux »

MARIE-CLAUDE GIRARD

Montréal souhaite obliger les citoyens qui doivent se débarrasser de matelas, appareils électroménagers et autres objets encombrants à les déposer dans un des éco-centres, où ils seront la plupart du temps recyclés ou récupérés.

Après le recyclage obligatoire des déchets domestiques, implanté en même temps que la politique proscrivant les « petits sacs blancs », c'est au tour des gros morceaux d'être dans la mire de l'administration municipale.

La responsable des travaux publics et de l'environnement au comité exécutif, Noushig Eloyan, travaille à l'élaboration de la nouvelle réglementation sur les déchets encombrants qui devrait être en application en 2001. Elle a annoncé ses nouveaux projets hier en compagnie du maire Bourque, à l'occasion d'une visite de l'éco-centre Eadie qui ouvrira sous peu dans le sud-ouest, au 1868 rue Cabot.

Présentement, les gros objets

sont ramassés régulièrement le long des trottoirs, sur demande ou à des jours déterminés selon les quartiers. Il est aussi possible d'aller déposer soi-même les objets dans les cours de voiries et dans les éco-centres.

Érigés au coût de 1,6 million chacun, les cinq éco-centres visent à éliminer l'enfouissement des gros morceaux, matériaux de construction, terre, bois, métal et produits dangereux (piles, peintures, pesticides). Ils sont gérés par des organismes du quartier qui envoient les matières à des recycleurs.

« Mettre les téléviseurs ou les vieux matelas dans la rue, ça va être fini. Il va falloir aller les porter à l'éco-centre ou appeler à l'éco-centre qui ira chercher la marchandise et la recycler », a expliqué M. Bourque.

« Ça va éliminer tous ces dépôts sauvages, qui traînent dans les cours de voirie », « d'immenses amoncellements affreux » qui ne sont ni triés ni récupérés. Le volume de gros morceaux ramassés chaque année est presque aussi important que le volume de déchets domestiques, souligne-t-il.

La majorité des secteurs de la ville sont désormais desservis par

un éco-centre. Le comité exécutif a approuvé mercredi les plans et devis pour les éco-centres de Rivière-des-Prairies et Dickson, dans Mercier. Ainsi, en 2001, sept des neuf territoires de la ville seront desservis par un éco-centre.

Matrec

Le maire Bourque n'a pas annoncé hier comme il le prévoyait le choix d'un nouveau lieu de stockage de déchets dans le sud-ouest de la ville, en remplacement de celui qui devait être érigé sous l'échangeur Turcot.

Le dossier est presque entièrement réglé, a indiqué le maire. « Il manque une dernière confirmation. Dans quinze jours, on va l'annoncer. » L'entente ne serait pas encore formelle avec le propriétaire. Et « un organisme impliqué » doit encore être consulté.

Le maire a confirmé que l'endroit choisi est celui qu'il avait visité au printemps avec des employés de la ville, après que le ministère de l'Environnement eut refusé le projet. À l'époque, des médias avaient rapporté que les terrains convoités étaient ceux du CN, à l'angle des rues Pullman et Sainte-Anne-de-Bellevue.

Dossier

La sécurité nautique s'améliore



Frédéric Tremblay

Après des années de laisser-faire, les amateurs de bateaux à moteur, de voile et de motomarines doivent maintenant suivre de nouvelles règles du jeu. La popularité croissante des sports nautiques et les tragiques accidents survenus depuis les dernières années ont obligé les autorités à améliorer la sécurité sur les cours d'eau. Des efforts qui commencent à porter fruit.

Mercredi dernier, au bassin de Chambly, par une belle journée ensoleillée, quelques patrouilleurs sillonnaient le plan d'eau afin d'assurer le respect des nouveaux règlements mis en place par la Ville en 1998. La sécurité nautique est devenue une priorité de la Ville depuis qu'un accident impliquant une motomarine a fait deux victimes en 1997.

« On a pris des moyens importants pour améliorer la sécurité, comme l'installation de bouées limitant la vitesse et la formation d'une quinzaine de patrouilleurs, explique Serge Caron, chef du service d'incendie et responsable de la patrouille nautique à la Ville de Chambly. Avant, il était difficile de contrôler le trafic parce que le bassin n'était pas balisé. » Rien pour l'instant n'oblige les municipalités riveraines à réglementer leurs cours d'eau.

Sur sa motomarine, Alain Huot, pompier et patrouilleur à la Ville de Chambly, explique le rôle du nouveau service. « On doit faire prendre conscience aux gens que des lois existent. Même si on n'a pas les pouvoirs pour appliquer la loi, on peut au moins les informer des règles de sécurité en vigueur. Mais il y aura toujours des fous sur l'eau, comme sur les routes. »

Richard Véronneau, directeur de Motomarine Sport Chambly, se réjouit de la nouvelle réglementation qui fixe à 16 ans l'âge minimum pour conduire une motomarine, mais il affirme que d'autres centres de location ne respectent pas cette règle. Il prévoit bientôt mettre sur pied une école qui offrirait des cours pratiques de conduite d'embarcation à moteur.

« Quatre-vingts pour cent des gens sur l'eau ne connaissent pas les règles de sécurité ni les lois. Il manque tout simplement d'éduca-



PHOTOS ARMAND TROTTIER, La Presse ©

Richard Véronneau, directeur de Motomarine Sport Chambly, donne quelques consignes de sécurité à Nathalie Fortin, 20 ans, de Saint-Hilaire, avant qu'elle s'élance sur le bassin de Chambly avec une motomarine en location.

tion », a-t-il affirmé, avant d'aller donner quelques consignes de sécurité à une jeune femme qui s'apprêtait à se lancer sur une motomarine de location.

Nouvelle réglementation

Ce manque d'éducation sera bientôt comblé par la nouvelle réglementation du ministère des Pêches et Océans qui prévoit que, dans neuf ans, tous les plaisanciers devront avoir suivi un cours théorique et obtenu un certificat de compétence.

Un seul volet de cette réglementation est pour l'instant appliqué. Depuis le 1^{er} septembre dernier, tous les conducteurs de motomarines doivent être âgés d'au moins 16 ans. Les jeunes de 17 ans et moins doivent quant à eux posséder un certificat de compétence pour conduire une embarcation à moteur. À compter de 2002, tous les conducteurs d'embarcation de moins de quatre mètres devront posséder un permis.

Raynald Hawkins, directeur général de la Société de sauvetage, croit que la nouvelle réglementation a déjà un impact important sur les plaisanciers. « Le premier objectif est de responsabiliser les gens et je crois que la situation s'améliore grandement. C'est une première étape importante. Avec toutes les campagnes de sensibilisation qui ont été faites, il n'y a plus beaucoup de raison de ne pas connaître les règles de sécurité de base », croit-il.

Loi sur les contraventions

En plus de la nouvelle réglementation fédérale, les patrouilleurs nautiques des divers corps policiers du Québec ont acquis le pouvoir d'émettre des contraventions aux plaisanciers qui ne respectent pas les règles. Le gouvernement du Québec s'est effectivement entendu en 1999 avec Ottawa pour adhérer à la Loi fédérale sur les contraventions.

Il s'agissait d'une des recommandations du rapport Boucher sur

la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et les cours d'eau au Québec, déposé en avril 99. Seule cette recommandation a vu le jour sur les 39 que contenait le rapport. D'autres propositions, comme celle qui suggérerait de limiter la vitesse des embarcations à 10 km/h à 30 mètres des berges, n'ont pas été retenues.

« La loi sur les contraventions facilite énormément notre travail, affirme Yvon Coriveau, responsable de la section nautique de Montréal à la Sûreté du Québec. Les gens qui reçoivent une contravention ne répéteront peut-être pas leur erreur, alors qu'avant, ils recevaient seulement un rapport d'infraction qui les obligeait à se présenter en cour. La moitié se rendaient devant le juge. »

Le règlement permet également aux patrouilleurs d'émettre un constat pour « conduite imprudente ». La Loi sur la marine marchande ne permettait pas une telle action auparavant. « On n'avait aucun moyen coercitif pour avertir

quelqu'un qui conduisait dangereusement. Il fallait passer par le Code criminel, ce qui n'était pas évident », explique Yvon Coriveau. Les infractions les plus courantes sont la conduite dangereuse et l'équipement inadéquat.

La Sûreté du Québec n'a toutefois pas augmenté le nombre de patrouilles sur les cours d'eau. Le service de police compte une cinquantaine de patrouilleurs pour l'ensemble du Québec en plus des divers corps de police des régions qui ont mis sur pied leur propre service de patrouille nautique.

Dans la région de Montréal, il y a neuf patrouilleurs de la SQ en plus de ceux du SPCUM. « Les gens aimeraient nous voir plus souvent, c'est évident. Il y a des cours d'eau qu'on visite seulement une fois pendant l'été », avoue M. Coriveau.

Il rappelle par le fait même que bien des progrès restent encore à accomplir pour rendre plus sécuritaires les milliers de cours d'eau navigables du Québec.

Le permis bientôt obligatoire pour tous

FRÉDÉRIC TREMBLAY

En 1999, le gouvernement canadien a mis en place une nouvelle réglementation visant l'ensemble des plaisanciers afin de réduire les accidents sur les cours d'eau. En vigueur depuis le 1^{er} avril dernier, de nouvelles restrictions touchent notamment l'âge ainsi que la compétence des conducteurs d'embarcation de plaisance.

À compter du 1^{er} septembre dernier, tous les jeunes nés après le 1^{er} avril 1983 doivent détenir une carte de compétence, obtenue à la suite d'un cours théorique, pour conduire une embarcation de plaisance motorisée. Ce règlement s'appliquera à tous les plaisanciers dès septembre 2002 pour les embarcations de quatre mètres et moins, et en septembre 2009 pour tout type d'embarcation à moteur.

Depuis le 1^{er} avril 1999, les enfants de moins de 12 ans ne peuvent conduire une embarcation dotée d'un moteur de plus de 10 CV à moins d'être accompagnés d'une personne d'au moins 16 ans. Les jeunes âgés entre 12 et 16 ans ne sont plus autorisés à conduire une embarcation dotée d'un moteur de plus de 40 CV à moins d'être accompagnés d'une personne d'au moins 16 ans. Enfin, il faut être âgé d'au moins 16 ans pour conduire une motomarine.

Pour ce qui est de la location d'embarcations, les personnes qui n'ont pas de permis doivent remplir une fiche obligatoire, une « liste de vérification à quai », qui renferme les principales recommandations et consignes de sécurité reliées à l'embarcation louée.

Il est possible de suivre un cours théorique dans 20 centres nautiques au Québec, dont la Société de sauvetage, ou par correspondance. Aucun cours pratique n'est obligatoire.



L'enseillement a toujours une incidence sur le nombre d'embarcations sur les cours d'eau, comme sur le bassin de Chambly mercredi dernier.

Un été tranquille pour le moment

FRÉDÉRIC TREMBLAY

La navigation de plaisance au Québec connaît un été plutôt tranquille. Le nombre d'accidents est en baisse, de même que les ventes de motomarines. Les causes ? Le mauvais temps, le coût de l'essence et les campagnes de sensibilisation.

« Jusqu'à maintenant, on a enregistré 240 incidents de moins comparativement à l'année dernière, souligne Hubert Desgagnés, officier responsable du Centre de sauvetage maritime de la Garde côtière, à Québec. C'est l'été le plus tran-

quille depuis les dix dernières années pour les services de sauvetage, en raison principalement du mauvais temps et du coût élevé du carburant. Les campagnes de prévention ont aussi eu une incidence positive sur les plaisanciers. »

Un seul décès a été enregistré au Québec depuis le mois de janvier 2000 alors que trois plaisanciers avaient perdu la vie l'année dernière. Ces statistiques de la Garde côtière ne concernent toutefois que le fleuve Saint-Laurent et ses principaux affluents. Elles n'incluent pas les plans d'eau intérieurs comme les lacs.

L'année 1999 a quant à elle été une des plus achalandées sur les

cours d'eau et le nombre d'incidents a été plus élevé que normalement, en raison du beau temps et des bas niveaux d'eau. Pour Hubert Desgagnés, le bilan est néanmoins positif, étant donné le peu d'accidents graves survenus.

La Société de sauvetage a aussi enregistré en 1999 une baisse record du nombre de décès reliés à la navigation de plaisance depuis les neuf dernières années. L'absence du port du gilet de sauvetage et la consommation d'alcool demeurent les principales causes des 187 décès rapportés.

Au Canada, environ 200 décès et 6000 accidents sont reliés aux sports nautiques à chaque année.

De 1992 à 1998, plus de 35 % des décès associés à l'eau sont survenus sur les lacs et les étangs et 29 % sur les rivières et les ruisseaux. De 1994-1998, la Société de sauvetage a enregistré 85 accidents mortels impliquant des bateaux à moteur, cinq des motomarines et 37 des canots et des kayaks.

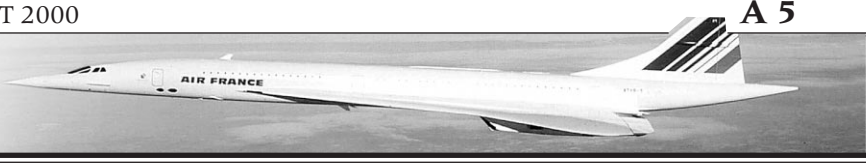
Les ventes d'embarcations à moteur font un mouvement de yoyo. Chez Bombardier, depuis le début de l'été, les ventes de motomarines ont diminué de 10 à 20 % alors que celles des bateaux sport de 14 à 22 pieds ont augmenté de 10 à 20 %.

« On a enregistré une légère baisse pour les motomarines dans l'ensemble du Canada à cause prin-

cipalement du temps, explique Marc Lacroix, du service des communications chez Bombardier. L'industrie de la motomarine est très cyclique et les dernières années n'ont pas été aussi bonnes que 1996 ou 1997. »

Depuis 1995, le nombre de plaisanciers au Québec est passé de 1,2 million à 1,8 million, selon l'industrie de la plaisance. Environ 800 000 embarcations de toutes sortes sillonnent les cours d'eau de la province. Selon un article publié dans le journal *Le Soleil*, une photo aérienne récente montrait 4000 bateaux sur le lac Memphrémagog lors d'un beau dimanche ensoleillé ! « Tassez-vous de d'là... »

Un Concorde s'écrase



Autopsie des secondes fatales

La première analyse des boîtes noires permet de reconstituer les dernières manoeuvres de l'équipage et laisse soupçonner une défaillance du train d'atterrissage



Une partie du train d'atterrissage, presque intact malgré la force de l'impact qui a pulvérisé l'appareil.

PHOTO Reuters

CHRISTOPHE CORNEVIN
Le Figaro, PARIS

Pourquoi le moteur numéro 2 du Concorde F-BTS, qui s'est écrasé mardi à Gonesse, a-t-il brutalement pris feu avant de contaminer le réacteur voisin lors du décollage ? Hier, les experts chargés d'établir les causes du crash semblaient toujours se perdre en conjectures.

Selon la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), l'hypothèse d'une « erreur humaine » commise sur le tarmac de l'aéroport n'était toujours pas formellement exclue. « L'introduction d'un corps étranger dans le système moteur aurait pu provoquer un incident majeur », confiait hier un ingénieur. Même si cela semble *a priori* impensable, il pourrait s'agir d'un outil « oublié » par un des deux techniciens qui avaient procédé, une demi-heure avant l'envol du supersonique, au remplacement de la « pièce défaillante » décelée au niveau du réacteur arrière gauche de l'aéronef. Ce « corps étranger » pourrait aussi être un oiseau « ingéré » par la tuyère du moteur no 2.

Désireux « de progresser vers la vérité à pas contrôlés et mesurés », les enquêteurs n'écartent pas non plus l'idée d'une défaillance du

train d'atterrissage ou de l'éclatement d'une roue de l'appareil qui aurait pu perforer le réacteur. Une source judiciaire révélait hier au *Figaro* que des « fragments suspects » avaient été retrouvés, dans la nuit de mardi à mercredi, sur la piste d'envol du Concorde.

Seule une analyse complète des deux boîtes noires, récupérées sur les lieux de la catastrophe six heures après le crash, pourront lever ces zones d'ombre. Pour l'heure, une première lecture du « Cockpit voice recorder », confirmée par un enregistrement de la bande dialogues entre la tour de contrôle et l'équipage, permet de retracer le film du crash avec une relative exactitude.

Une dizaine de secondes environ après le top départ, le Concorde débute son roulage sur le tarmac. Vingt secondes après, ce monstre de 190 tonnes d'acier, gorgé de 96 tonnes de kérosène, avait déjà atteint le seuil V1, c'est-à-dire la vitesse de 300 km/h au-delà de laquelle il n'est plus possible de faire marche arrière. Or, à la 56^e seconde, la tour de contrôle signalait que le feu se propageait à l'arrière de son supersonique. Mais il était déjà trop tard : « L'équipage annonce une panne du moteur no 2 et un peu plus tard que le train ne rentre pas », précise le Bureau enquêtes accidents (BEA).

L'avion tente alors quelques di-

zaines de secondes plus tard de virer vers l'aéroport du Bourget. L'enregistreur des paramètres témoigne, pendant la rotation, d'une « décroissance du moteur 2 jusqu'à son arrêt et une baisse temporaire du moteur 1 ». L'appareil est en vol depuis moins d'une minute lorsque la puissance du moteur no 1 décroît à nouveau. L'avion s'incline fortement sur la gauche et s'écrase.

L'équipage n'a rien pu faire. A-t-il été trahi par ses instruments de bord ? Les extincteurs installés à l'intérieur du réacteur incendié ont-ils été déclenchés ou présentaient-ils une défaillance ? Depuis deux jours, le BEA confronte les conversations et les nombreux bruits de boutons et de manettes enregistrés par le « Voice cockpit recorder » afin de les mettre en équation avec les 600 paramètres techniques contenus de la seconde boîte noire, baptisée le « Digital flight recorder ». « Toutes les informations se présentent sur des bases numériques, précise un expert. Il nous faudra nous livrer à un véritable travail de scientifique avant de les exploiter pour affiner nos conclusions. » Autant dire que celles-ci ne sont pas attendues avant plusieurs semaines. Le BEA indiquait d'ailleurs qu'il livrerait un rapport préliminaire fin août.

De leur côté, les gendarmes de la Brigade de recherches des transports aériens (BRTA) ont

achevé la première phase de leur macabre mission. Désormais, les 114 victimes ont été extraites des décombres et entreposées dans des chambres froides de l'Institut médico-légal de Paris où a commencé le travail d'identification des corps calcinés et mutilés.

Plusieurs centaines de débris provenant des réacteurs, du fuselage ou encore du train d'atterrissage ont été mis sous scellés et provisoirement entreposés dans un hangar de Roissy. Les gendarmes ont aussi saisi l'ensemble des carnets d'entretien du Concorde et entendu les deux techniciens de maintenance qui sont intervenus sur l'appareil, leurs supérieurs, les aiguilleurs de la tour de contrôle, les agents chargés de faire le plein de carburant ainsi que divers témoins au sol. Soit au total, plus d'une cinquantaine de personnes. Le volet judiciaire du dossier ne devrait pas se refermer, selon un officier, « avant quatre ou six mois ».

Entre-temps, certaines langues se délient dans la « famille » du Concorde. Selon un spécialiste, le crash de Gonesse était « malheureusement prévisible » dans la mesure où plusieurs « sociétés chargées de fabriquer des pièces détachées auraient cessé leur activité » et que les « mécanos du supersonique passent leur temps à courir après certaines pièces ».

L'identification des victimes va prendre des semaines

Le Figaro
PARIS

Le colonel Serge Caillet, directeur de l'Institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale, supervise le travail de la Cellule d'identification des victimes de catastrophes.

Créée en 1992, cette unité spécialisée a été employée lors du crash aérien du mont Saint-Odile en 1992 (87 morts) ou du carambolage de Mirambeau en 1993 (15 morts, 49 blessés). La catastrophe de Gonesse est la plus importante qu'elle n'ait jamais eu à traiter. — Comment procédez-vous pour identifier avec certitude les corps calcinés des 113 victimes du crash ? — Nous appliquons les méthodes « ante mortem » et « post mortem ». Avec l'aide de policiers de la brigade criminelle allemande venus immédiatement en renfort sur place, la cellule « ante mortem » reçoit par télécopies venant d'outre-Rhin tous les renseignements fournis par les familles et les proches des victimes.

Chaque fiche comporte l'identité, une photographie récente, les empreintes, les vêtements ou encore les bijoux qu'elles portaient avant leur décès. On cherche aussi à savoir si elles avaient des prothèses, des lunettes, des cicatrices ou encore des tatouages. Les moindres indices, confrontés avec d'éventuels dossiers médicaux consultés en Allemagne, peuvent compter. — Ils sont donc comparés avec les éléments obtenus par la cellule post-mortem installée à l'Institut médico-légal...

— Les corps sont arrivés complètement carbonisés mais relativement non démembrés. Depuis jeudi après-midi, plusieurs équipes de médecins-légistes, de radiolo-

gues et de dentistes ont commencé l'analyse des cadavres en présence d'un officier de police judiciaire (OPJ). Elles décèlent la présence d'opération de type appendicite ou vasectomie, la présence éventuelle de tibias métalliques ou de dents en or. Les alliances, colliers ou bracelets sont répertoriés. Chaque soir, à 18 heures, les groupes confrontent les renseignements emmagasinés avec les fiches « ante mortem » venues d'Allemagne. Quand les renseignements correspondent, on indique par exemple que le corps du site numéro 51 sur les lieux du crash correspond à tel nom.

— Quels sont les principaux problèmes rencontrés lors de ce macabre travail ?

— Nous faisons face à un effet d'échelle très important. Quand on a plus de 110 corps, on ne peut plus travailler de la même façon que lorsqu'on en traite une dizaine. Actuellement, l'IML est envahi par un grand nombre de victimes et d'experts appelés en renfort. Nous sommes obligés d'organiser un certains nombre de rotations des équipes, qui sont appuyées par des garçons de laboratoires. Notre mission d'identification s'effectue chaque jour entre 8 heures et 23 heures. Il faut comprendre que les hommes doivent se reposer et se restaurer. Cependant, je dois dire que tout cela se déroule dans des conditions très satisfaisantes...

— À quel moment pourriez-vous associer un nom à chaque corps ?

— La cellule voit son travail un peu facilité par la liste nominative des passagers qui lui a été fournie, ce qui n'est pas le cas lors d'un accident ferroviaire par exemple. Dans l'affaire du crash du Concorde, c'est tout de même une affaire de semaines.



PHOTO Agence France-Presse

Ils ont marché en silence pour rendre hommage aux victimes de l'écrasement du Concorde, mais aussi pour dénoncer le trafic aérien de plus en plus lourd sur Gonesse.

Marche d'hommage silencieuse

Agnece France-Presse
GONESSE

Plus d'un millier de personnes habitant pour la plupart Gonesse, la commune proche de Paris où s'est écrasé mardi le Concorde, ont rendu hier un dernier hommage silencieux aux 114 victimes de la catastrophe.

Au premier rang du cortège se trouvaient la directrice rescapée de l'hôtel totalement détruit par l'avion, Michèle Fricheteau, encadrée par sa fille et le député-maire de Gonesse, Jean-Pierre Blazy. « Nous sommes venus ici dans le silence, dans la dignité, témoigner un peu plus notre douleur », affirmait le député-maire.

« Je suis venu ici pour rendre

hommage aux victimes, mais aussi au pilote, parce qu'il a fait un sacré boulot pour éviter notre ville. On aurait pu en faire partie (des victimes) », raconte Véronique, lunettes noires et rose blanche à la main.

« Le Concorde passe deux fois par jour au-dessus de ma maison. Il est très présent dans ma vie », explique le docteur Franco, psychiatre dépêché sur les lieux par le SAMU de Paris « au cas où certains auraient des réactions de douleur disproportionnées ».

« Ce sont des hommes qui rendent hommage à des hommes. Mais en même temps, cette marche, c'est une manifestation contre l'accident, contre l'aéroport », ajoute-t-il.

De fait, beaucoup de participants

à la marche dénoncent le trafic incessant des avions au-dessus de leur commune.

« Nous avons été très choqués par ce drame. Nous sommes venus témoigner notre solidarité aux familles des victimes, aux secouristes aussi, qui ont donné beaucoup d'eux-mêmes. Mais nous voulons aussi que le trafic aérien, devenu très intense, soit modifié », témoigne Jeanine, 66 ans, résidente de Gonesse depuis 40 ans.

Arrivé à quelque 200 mètres du lieu de la catastrophe, la foule s'est immobilisée. Un premier groupe de quatre personnes en sort pour déposer une gerbe de fleurs, suivi de Mme Fricheteau qui vient à son tour déposer un bouquet de fleurs blanches, sans dire un mot.

La vidéaste amateur touche 50 000 \$ pour le film de l'accident

Associayed Press et Le Figaro
MADRID

La vidéaste amateur espagnole qui a filmé les dernières minutes de vol du Concorde qui s'est écrasé mardi à Gonesse a raconté hier qu'elle ne réalisait pas que l'avion s'écrasait.

« Je n'étais pas consciente de ce que je filmais », a raconté Patrocínio Gonzalez, à la chaîne de télévi-

sion espagnole Antena 3. « Quand j'ai arrêté la caméra, j'ai pensé : *Oh, mon Dieu, il s'écrase.* »

Cette bande vidéo a fait le tour du monde, offrant les seules images animées de l'appareil (il existe une photo amateur du Concorde en flamme), quelques secondes avant qu'il ne tombe sur un hôtel à Gonesse.

Mme Gonzalez a filmé ces ima-

ges depuis le siège passager du camion de son mari, transporteur routier. Ce dernier, Roberto Adan, entendant le décollage du Concorde alors qu'ils approchaient des pistes de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle, a demandé à sa femme de filmer l'avion mythique.

Roberto Adan a contacté la chaîne de télévision le lendemain du drame. C'est en appelant ses pa-

rents que la jeune femme — qui avait reçu la caméra en cadeau de mariage il y a un mois —, a appris les conséquences de l'accident.

50 000 \$ pour le film

Par ailleurs à quel prix les différentes images du crash réalisées par des amateurs présents au « bon » moment se sont-elles vendues ? Le *Times* révélait hier que Andras Kis-

gergely, le photographe hongrois auteur de l'image du Concorde en flammes reprise à la une par tous les journaux au lendemain de l'accident, n'a touché que 300 livres sterling (environ 600 \$ CAN) de l'agence Reuters, qui l'a aussitôt réfutée. L'image prise par un homme d'affaires japonais aurait coûté la bagatelle de 16 000 livres (32 000 \$ CAN).



Catherine Bourque, 13 ans. Sarcome d'Ewing.

Transfusée 22 fois

Donner du sang, une question de vie.



HÉMA-QUÉBEC

28/7740

Le Canada écorché par les autochtones devant l'ONU

MICHEL HÉBERT
Presse Canadienne, QUÉBEC

L'Assemblée des Premières Nations du Canada (APN) siègera au Forum permanent des peuples autochtones créé par l'Organisation des Nations unies hier.

Cette nouvelle instance aura un pouvoir de recommandation auprès du Conseil économique et social de l'ONU, qui relève de l'assemblée générale. Il aura pignon sur rue à New York et permettra aux autochtones d'élargir le rayonnement de leurs critiques à l'endroit du « meilleur pays au monde ».

Jusqu'à maintenant, les autochtones soumettaient leurs doléances au Comité des droits de l'homme de l'ONU, en Suisse, comme cela a été fait cette semaine alors que des représentants innu, cris et mohawks y ont accusé le Canada de violer systématiquement leurs droits humains et territoriaux.

« Le Canada poursuit une politique raciste d'extinction des droits des autochtones, même l'ONU l'a dénoncé à deux reprises. Le Québec n'agit pas différemment, il se cache derrière la position canadienne », a déclaré à la Presse Canadienne le porte-parole innu, Armand McKenzie, joint à Genève hier.

Rappelant que l'ONU a critiqué sévère-

ment le Canada à deux reprises, les représentants autochtones ont soutenu qu'Ottawa et les provinces continuent de négocier des contrats, des arrangements ou des traités visant uniquement à circonscrire de façon « définitive et complète » leurs droits nationaux. Ce serait le cas avec le projet Churchills Falls.

« Les Innu sont les Tibétains du Canada », a lancé M. McKenzie lors de son témoignage.

Un porte-parole mohawk, Kenneth Deer, a déclaré que les autochtones ne renonceraient jamais à leurs droits territoriaux. La crise d'Oka, il y a dix ans, en est la preuve et, a-t-il prévenu, une crise similaire risque d'éclater à tout moment n'importe où au Canada.

Pendant que la président de l'APN, Mathieu Coon Come, et le grand chef des Cris, Ted Moses, assistaient hier aux délibérations de l'ONU à New York, la réputation du Canada en a pris pour son rhume à Genève.

Dans ses discussions avec les diplomates français, zélandais, scandinaves ou guatémaltèques, Armand McKenzie dit avoir « corrigé » les informations erronées diffusées par les représentants fédéraux à l'effet que le Canada cherche uniquement à améliorer le sort des autochtones.

« Ça peut faire bouger le gouvernement, a-t-il expliqué, parce que ces pressions gênent Ottawa. »

Projets de scieries autochtones menacés faute de quotas d'exportation

BRUNO BISSON

Quatre projets de scieries planifiés dans des réserves indiennes du Québec sont menacés, et pourraient être carrément annulés, en raison de l'incapacité du gouvernement fédéral à garantir à leur promoteur des quotas d'exportation vers les États-Unis, a appris *La Presse*.

Ces projets, qui totalisent des investissements de plus de 60 millions pouvant générer plus de 200 emplois dans les réserves de Natashquan, Betsiamites, Weymontachi et Maniwaki, où ce genre de manne ne passe pas souvent, sont soutenus par des entreprises forestières d'envergure.

Celles-ci pourraient toutefois annoncer qu'elles se désistent si les scieries sont incapables d'exporter leur bois d'oeuvre au pays de l'Oncle Sam sans payer des taxes à l'exportation pouvant en gonfler le prix de plus de 20 %, a admis hier une porte-parole du Secrétariat aux affaires autochtones du Québec, Mme Geneviève Masse.

« Toute considération altruiste mise à part, affirme la porte-parole du SAA, les partenaires non autochtones de ces projets ne veulent pas s'y engager si la rentabilité n'est pas assurée. Or, notre marché intérieur est actuellement saturé, et la seule voie possible pour écouler

les produits, c'est l'exportation vers les États-Unis, qui est notre marché naturel pour le bois d'oeuvre. »

La situation est particulièrement frustrante à Natashquan, où les Innus (Montagnais) de l'endroit attendaient impatiemment les 130 emplois prévus dans l'usine de sciage et dans l'exploitation forestière. En vertu d'une entente de coopération régionale avec les trois villages non autochtones entourant la réserve indienne, la moitié des emplois créés devait bénéficier à leur population.

Dans la région, l'annonce du projet, faite en grandes pompes, il y a presque un an, assurait quasiment un plein emploi durable à ces communautés isolées. La construction de l'usine de sciage, un projet de 31 millions à laquelle est associée la coopérative forestière Laterrière, basée à La Baie, devait commencer cet été avant d'être retardée à l'automne. Aujourd'hui, les travaux sont reportés d'au moins un an. Le chef innu de Na-

tashquan, Antoine Ishpatao, enrage.

« Ce projet, explique-t-il, mijote aux gouvernements provincial et fédéral depuis 18 mois. Et depuis 18 mois, on nous a toujours servi la même réponse au ministère du Commerce international : il n'y aura pas de quotas à l'exportation, parce qu'il n'y a pas de quotas disponibles. Pour les autochtones, cette position fait en sorte qu'il sera absolument impossible de développer l'expertise nécessaire et de nous faire une place dans une industrie où nous sommes de nouveaux joueurs. »

Le chef innu déplore que le ministre responsable du dossier, Pierre Pettigrew, n'ait pas fait preuve de la moindre souplesse, et il s'étonne que le gouvernement fédéral ne dispose d'aucune marge de manoeuvre pour permettre aux autochtones de développer des projets susceptibles de briser leur dépendance économique envers les gouvernements.

À Québec, Mme Masse ajoute que les ministres responsables des affaires autochtones et des ressources naturelles du Québec, MM. Guy Chevrette et Jacques Brassard, ont fait des représentations, eux aussi, auprès du ministre Pettigrew. Sans résultats, jusqu'à présent.

Selon Mme Masse, la situation est assez semblable dans le cas de

Betsiamites, une autre communauté innue de la Côte-Nord, dont le partenaire est la multinationale papietière Kruger. Ce projet, moins avancé que celui de Natashquan, devait aboutir d'ici un an mais pourrait lui aussi être retardé. Une demande de quota a été déposée par les promoteurs.

À Weymontachie, une communauté atikamek de la Haute-Mauricie, les autochtones se sont associés à Cartons Saint-Laurent et à un exploitant régional, la firme Crête & Fils.

Enfin, les Algonquins de Maniwaki sont encore, pour leur part, à la recherche d'un partenaire financier.

Dans chaque cas, un approvisionnement en bois sur les terres publiques québécoises est réservé par le ministère des Ressources naturelles du Québec pour les futurs partenaires - sauf dans le cas de Betsiamites, une usine dite de « seconde transformation » qui ne nécessite pas de permis de coupe forestière additionnel.

Du côté du ministère fédéral du Commerce international, on estime que la situation actuelle du marché du bois d'oeuvre entre les États-Unis et le Canada ne permet pas une telle ouverture.

Le 1er avril 2001, l'accord commercial canado-américain sur le bois d'oeuvre, qui est entré en vi-

gueur en 1996, après 15 longues années de conflit avec les producteurs de bois américains et leurs alliés politiques, viendra à échéance. Le système de quotas qui a été mis en place avec l'accord en 1996, expirera en même temps.

À l'époque, a expliqué le porte-parole François La Salle, les quotas d'exportation de bois d'oeuvre ont été attribués aux entreprises forestières en fonction de leurs ventes respectives sur le marché américain, et en fonction du volume d'exportation provenant de chacune des principales provinces exportatrices : le Québec, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

« Pour être équitable envers tout le monde, estime-t-il, on ne pouvait pas faire autrement. Cinq ans plus tard par contre, nous réalisons que tout le monde est insatisfait du système. En avril 2001, nous estimons que, faute d'un prolongement ou d'un nouveau pacte, nous serons en situation de libre-échange. Le problème ne se posera plus. Nous espérons seulement que le retour à un marché libre ne deviendra pas, pour les producteurs de bois américains, un prétexte pour relancer la guerre commerciale du bois d'oeuvre avec le Canada ».

199\$

PAR MOIS, LOCATION 48 MOIS* ■ MOTEUR 126 CHEVAUX, LE PLUS PUISSANT DE SA CATÉGORIE** ■ RADIO AM/FM/CD ■ SIÈGE DU CONDUCTEUR À 8 RÉGLAGES MANUELS ■ BANQUETTE ARRIÈRE RABATTABLE 60/40 ■ PNEUS TOUTES SAISONS 14 POUCES ■ TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS

VOUS EN AVEZ TOUJOURS PLUS AVEC LA

SENTRA

2001

NISSAN

TOUJOURS PLUS LOIN.

*Location de 48 mois pour la Sentra XE 2001 (C4LG51 AAQ0). Acompte ou échange équivalent de 1995\$. Limite de 20000 km par année avec 0.10\$/km extra. Premier versement et dépôt de garantie équivalent à un versement mensuel (toutes taxes incluses) requis à la livraison. Taxes, immatriculation et assurance en sus. Sur approbation du crédit. Voir votre concessionnaire participant pour tous les détails. **Dans la catégorie des petites berlines de base japonaises, année-modèle 2000. Le modèle illustré est à titre indicatif seulement.

www.nissancanada.com 1 800 387-0122

Les grands chantiers

du week-end

du 28 au 31 juill. 2000

10

15

20

SUD

NORD

Pont Champlain

Direction nord

1 voie ouverte

- Samedi de 0 h 01 à 7 h

- Dimanche de 0 h 01 à 9 h

2 voies ouvertes

- Vendredi de 19 h à 23 h 59

- Samedi de 7 h à 23 h 59

15

SUD

Autoroute Chomedey

Secteur du pont Vachon à Laval

En direction nord

- 1 seule voie disponible

- Samedi 12 h à dimanche 15 h

15

SUD

Autoroute Décarie

Montréal

En direction sud

Entre Royalmount et le viaduc Isabella

- Fermeture de 1 voie

- Dimanche de 22 h à 23 h 59

- Fermeture de 2 voies sur 3

- Lundi de 0 h 01 à 5 h 30

À la hauteur de Sherbrooke

- Fermeture de 2 voies

- Lundi de 0 h 01 à 5 h 30

Sous le viaduc du CP

- Fermeture de 1 voie

- Dimanche 22 h à lundi 6 h

Entrée Jean-Talon

- Fermeture complète

- Dimanche 22 h à lundi 5 h 30

15

SUD

Autoroute des Laurentides

Laval

À la hauteur du boulevard Saint-Martin

Direction sud

1 voie ouverte

- Samedi 23 h à dimanche 5 h

- Dimanche 23 h à lundi 5 h

20

QUEST

A-20

Montréal, LaSalle

Entre l'échangeur Turcot et la sortie Notre-Dame

En direction ouest

- 1 voie ouverte

- Samedi de 0 h 01 à 10 h

- Dimanche de 0 h 01 à 10 h

Fermeture complète de la bretelle 15-Nord pour 20 Ouest

- Samedi de 1 h à 9 h

Fermeture complète de la bretelle 15 Sud pour 20 Ouest

- Dimanche de 0 h 01 à 10 h

Fermeture complète de la bretelle 720 Ouest pour 20 ouest

- Dimanche de 2 h à 7 h

Fermeture de la sortie Notre-Dame(no.67)

- Samedi de 0 h 01 à 10 h

25

NORD

SUD

Tunnel La Fontaine

Montréal, Longueuil

Dans les 2 directions

Fermeture de 2 voies sur 3

- Samedi 0 h 30 à 8 h

- Dimanche 1 h à 9 h

40

EST

QUEST

Autoroute Félix-Leclerc

Pont de l'île-aux-Tourtes

Senneville, Vaudreuil-Dorion

En direction est

- 2 voies sur 3 fermées

- Vendredi 21 h à samedi 8 h

- Samedi 21 h à dimanche 10 h

720

EST

QUEST

Autoroute Ville-Marie

Tunnels Ville-Marie et Viger

En direction est

Entre de la Montagne et Amherst incluant l'entrée Bonaventure

Fermeture complète

- Dimanche 20 h à lundi 5 h 30

Détour par le réseau local

L'entrée Greene fermée jusqu'au 7 août et l'entrée Cathédrale fermée jusqu'au 20 août

En direction ouest

Fermeture complète entre Panet, incluant les entrées Sanguinet et Saint-Antoine

- Dimanche 20 h à lundi 5 h 30

Détour par le réseau local

Fermeture complète de la sortie Atwater jusqu'au 6 septembre

112

EST

QUEST

Pont Victoria

1 voie ouverte en direction de la Rive-Sud

- Vendredi 13 h à dimanche 6 h

1 voie ouverte en direction de Montréal

- Dimanche 6 h 30 à lundi 13 h

134

EST

QUEST

Pont Jacques-Cartier

Les 2 directions

- Fermeture complète

- Dimanche de 20 h à 23 h

Québec

Ministère des Transports

Info Travaux

Montréal (514) 284-2363

Ailleurs au Québec 1 877 393-2363

Bell Mobilité (sans frais) #2363

www.mtq.gouv.qc.ca

Participez aux

Choix du public SAQ

Votez

pour les commerces

qui ont le plus de gueule...

et gagnez l'Europe!

Tirage de deux billets d'avion Air Canada pour la destination européenne de votre choix, 2000 \$ en argent de poche et 2000 \$ en chèques-cadeaux à dépenser dans les commerces en nomination.

Prenez votre bulletin de vote et les règlements du concours à l'une des succursales SAQ de Montréal, à la maison de la culture ou au bureau Accès Montréal près de chez vous, ou encore votez en ligne sur le site Internet www.commercedesignmontreal.qc.ca

Vous avez jusqu'au 5 août pour voter. Faites vite, l'été, c'est vite passé!

Cet été,

faites-vous une tête

sur le design!

Ville de Montréal

SAQ

Commerce

Design

Montréal

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC · DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA · SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC · HYDRO-QUÉBEC · MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE DU QUÉBEC · AIR CANADA (MUSIQUEPLUS) · SOCIÉTÉ DES DESIGNERS D'INTÉRIEUR DU QUÉBEC · ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC · SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL · TOURISME MONTRÉAL · CITÉ ROCK DÉTENTE · LA PRESSE · THE GAZETTE

+

Actualités

On souffle un peu dans les urgences

ANDRÉ DUCHESNE

Avec un taux d'occupation à 151 % des urgences hier matin, les hôpitaux montréalais pouvaient enfin souffler un peu. Car ce taux est le moins élevé enregistré dans les urgences pour tout le mois de juillet.

« L'achalandage est moins important et nous avons sans doute une meilleure répartition des ambulances », croit Lauréanne Collin, porte-parole de la Régie régionale de la santé et des services sociaux (RRSSS) de Montréal-Centre en guise d'analyse.

La répartition des véhicules ambulanciers est tributaire d'une conférence téléphonique que tient chaque après-midi la RRSSS et les administrations des hôpitaux montréalais. Les participants font le point sur la situation que chacun vit à ses urgences et décident de la stratégie à adopter afin de répartir les ambulances dans les heures suivantes.

Mme Collin qualifie cette expérience de « très positive ». « On a vraiment l'impression de travailler en réseau », dit-elle.

Adopté pour la première fois durant la crise du verglas en janvier 1998, le processus a été repris cet été, une période où les urgences sont toujours très achalandées en raison de la fermeture de lits sur les étages et les vacances annuelles du personnel infirmier. Hier, 1025 lits étaient fermés dans les hôpitaux de l'île.

Les plus engorgées

En chiffres, le taux de 151 % enregistré hier matin signifiait que 505 patients étaient alités sur civières dans les corridors des 17 hôpitaux recensés à Montréal, alors que la capacité permise est de 335 lits. Soixante-six personnes attendaient d'être transférées sur un étage depuis plus de 48 heures.

À titre comparatif, le taux d'occupation était de 160 % jeudi.

Hier, les urgences du pavillon Notre-Dame du Centre hospitalier de l'Université de Montréal

(CHUM), ainsi que des hôpitaux Fleury, Maisonneuve-Rosemont, du Sacré-Coeur et Santa-Cabrini étaient les plus achalandées du territoire.

Ainsi, l'hôpital du Sacré-Coeur rapportait 61 patients en attente aux urgences, dont 12 depuis plus de 48 heures, alors que le nombre de civières fonctionnelles est de 35. À Santa-Cabrini, il y avait 47 patients dans les couloirs, incluant 16 depuis plus de 48 heures ; la capacité est de 20.

Trois centres hospitaliers n'affichaient pas complet. Il s'agit de Angrignon-LaSalle (4 patients pour une capacité de 10 civières), l'Institut de cardiologie (10 personnes pour 12 civières) et Jean-Talon (19 patients et 21 civières). Avec leurs 12 personnes alitées, les urgences de l'hôpital St. Mary étaient quant à elle saturées sans toutefois être débordées.

Laval et Greenfield Park

À la Cité de la Santé de Laval, la situation s'était passablement améliorée au fil de la journée. De 71 personnes aux urgences et sur les civières surnuméraires (voir autre texte à ce sujet) à 11h45, il n'en restaient plus que 51 à 15h40. Le permis du centre hospitalier alloue 33 places.

Selon Paula Beaudoin, adjointe aux communications, le nombre de personnes alitées ici a oscillé entre 36 et 50 tout au long de la semaine.

Sur la Rive-Sud, plus précisément au centre hospitalier Charles-Lemoyne de Greenfield Park, on dénombrait 45 patients inscrits aux urgences à 16 h, incluant 5 de plus de 48 heures. Ici, le nombre de civières fonctionnelles permises est de 32. La situation s'est tout de même résorbée depuis deux semaines, estime Vincent Forcier, conseiller aux communications.

D'ailleurs, Charles-Lemoyne ne demande plus aux personnes nécessitant des soins de se diriger vers d'autres hôpitaux, comme on l'avait fait il y a deux semaines.

Une unité de débordement à la Cité de la Santé

ANDRÉ DUCHESNE

La Cité de la Santé de Laval recevra sous peu une somme non récurrente de 800 000 \$ destinée à aménager une unité de débordement temporaire lui permettant ainsi de libérer des espaces aux urgences.

L'unité de débordement sera construite vers la fin du mois d'août ou au début de septembre. Il s'agit en fait de bâtiments non permanents aménagés près des urgences, auxquelles ils seront directement reliés. « Ce sont surtout des membres du personnel qui s'installeront dans ces unités, permettant de libérer de l'espace pour des lits aux urgences », précise M. Désautels.

Ce dernier ajoute également que ces infrastructures seront utilisées jusqu'au réaménagement complet des urgences, au milieu de 2002. Rappelons à ce sujet que le ministère de la Santé a annoncé il y a deux semaines un octroi de 8,7 millions à la Cité de la Santé pour ce projet. Une fois réaménagées, les urgences occuperont 77 % plus d'espace qu'actuellement.

Le centre hospitalier desservant la population lavalloise est aux prises avec des débordements répétés depuis des mois, voire des années et tout le monde, dans le milieu, s'entend pour dire qu'il y a un manque de lits dans cette région.

Civiers surnuméraires

Par ailleurs, entre janvier et juin 2000, l'hôpital a pris les grands moyens pour atténuer un peu la pression aux urgences en hospitalisant cinq personnes dans une chambre pour quatre lorsque cela était nécessaire. Ces lits en surplus sont appelés civières surnuméraires.

loto-québec 30 ANNIVERSAIRE 130 ANS DE CHANCE			
NUMÉRO COMPLET	100 000 \$	4 DERNIERS CHIFFRES	100 \$
5 DERNIERS CHIFFRES	1 000 \$	3 DERNIERS CHIFFRES	30 \$
		2 DERNIERS CHIFFRES	20 \$
Numéro du 2000-07-29	679998		
(numéros décomposables)			
2000-07-01	238948	2000-07-15	536556
2000-07-02	000347	2000-07-16	792068
2000-07-03	407305	2000-07-17	564766
2000-07-04	873024	2000-07-18	253038
2000-07-05	432630	2000-07-19	228338
2000-07-06	593376	2000-07-20	724152
2000-07-07	657845	2000-07-21	379414
2000-07-08	169578	2000-07-22	825290
2000-07-09	308079	2000-07-23	846472
2000-07-10	735126	2000-07-24	382875
2000-07-11	596202	2000-07-25	714468
2000-07-12	788364	2000-07-26	283853
2000-07-13	829432	2000-07-27	144406
2000-07-14	809066	2000-07-28	348818
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.			
1 million \$ au tirage du 31 juillet 2000			



PHOTOS BERNARD BRAULT, La Presse

Les voisins de l'avenue Barclay, de la rue Goyer et du chemin Bedford, tous âges et toutes origines confondus, célébraient hier... la qualité de vie de leur quartier.

La double vie du quartier Côte-des-Neiges

MARTINE ROUX

Quartier jadis négligé, Côte-des-Neiges reprend du poil de la bête grâce aux bons soins d'une poignée de résidents. Et célébrait dignement sa qualité de vie retrouvée, hier avenue Barclay.

Avant, les sacs poubelles macéraient des jours durant au soleil. Les moisissures grugeaient les plafonds des appartements. Les serrures boudaient systématiquement les clés tandis que les propriétaires faisaient de même avec leurs locataires.

Aujourd'hui, les enfants jouent au basket avenue Barclay. Les meubles sont enfin convertis aux bacs à déchets. Les coquerelles délaissent le quartier.

À l'origine de cette formidable métamorphose : le rachat et la rénovation d'immeubles par la Ville de Montréal à la fin des années 1980 sous l'administration du maire Jean Doré, la visite ultramédiatisée du maire Pierre Bourque lors de sa pré-campagne électorale de l'été 1998 — il avait dormi sur le matelas d'une famille bangladaise — et la naissance, il y a trois ans, de l'Association des résidents de l'avenue Barclay, de la rue Goyer et du chemin Bedford (BGB), qui organisait hier les célébrations.

« Notre but, c'est de donner du pouvoir aux résidents, explique la coordonnatrice Marie Gonzalez entre deux directives destinées aux organisateurs. Depuis trois ans, on a fait beaucoup de porte-à-porte pour sensibiliser les voisins, leur expliquer comment fonctionne le ramassage des déchets, faire pression sur les propriétaires pour



Miroir, dis-moi... Pluie ou pas, Prem Mariathasan tenait ferme à se faire peindre le visage par les maquilleurs bénévoles.

qu'ils aménagent des bacs à déchets... »

Un rituel à recommencer pratiquement tous les mois, « parce que les gens déménagent souvent dans le quartier », poursuit-elle.

Mi-irlandaise, mi-québécoise, l'énergique Kathy Henright a fondé l'organisme il y a quelques années « pour que les voisins se prennent en main. L'an passé, on a eu une subvention de 100 000 \$ de la Ville pour améliorer la qualité de vie. On a embauché cinq personnes. Depuis, le quartier est beaucoup

plus propre et le taux de criminalité a chuté de 40 %... »

Ne demandez pas aux résidents leur opinion sur le maire Bourque : ils lui érigeaient une statue tellement ils le vénèrent ! Mais son administration, c'est autre chose, déplore Mme Henright, une leur de colère dans ses yeux verts.

« C'est une grosse machine impossible à faire progresser ! Les fonctionnaires oublient et négligent ce quartier. C'est difficile de se prendre en main si on ne peut pas même compter sur eux pour ramasser les vieux meubles en bordure des rues... »

Il y a quelques mois à peine, l'avenue Barclay avait l'allure d'une piste de course, dit-elle. L'association a revendiqué l'aménagement d'un arrêt à l'angle de l'avenue Decelles. Niet. « Il a fallu que le maire nous le promette devant les caméras pour que le Service de la circulation bouge ! »

Outre la langue de bois, l'association de résidents se heurte aussi à la barrière des langues : avec ses 75 % d'allophones, Côte-des-Neiges réunit Pakistanaï, Bangladaï, Sud-Américains, Antillais, Vietnamiens... Et tout ce beau monde ne se mélange pas nécessairement.

« Mais ils se côtoient de plus en plus, se réjouit Mme Henright. On offre des cours d'anglais, de cuisines, et surtout, beaucoup d'activités pour les jeunes. Ça les réunit. »

Une métamorphose telle que « l'autre » Côte-des-Neiges — les habitants des résidences cossues sises de l'autre côté de l'avenue Darlington — apprivoise lentement le secteur... « Depuis que l'avenue Darlington est embellie, les commerçants ont plus de clients de l'autre côté du quartier. Ils sont contents... »

LA GRANDE VENTE

PATIN MISSION PRO AMP-2
rég.: 529.99

299⁹⁹

PATINS MISSION AMP-8 JR
rég.: 159.99

99⁹⁹

PATINS NIKE IGNITE-6 SR
rég.: 219.99

149⁹⁹

PATINS BAUER 5000 SR
rég.: 499.99 (modèle 1999)

399⁹⁹

PATINS BAUER 5000 JR
rég.: 289.99 (modèle 1999)

199⁹⁹

PATINS MISSION AMP-6JR
rég.: 199.99

119⁹⁹

PATINS MISSION AMP-4JR
rég.: 229.99

149⁹⁹

LAVAL (Méga centre)

VILLE ST-LAURENT 612, boul. Ste-Croix (514) 747-6072	POINTE-AUX-TREMBLES 12510, Sherbrooke Est (514) 645-1291	DOLLARD-DES-ORMEAUX 3597, boul. St-Jean (514) 626-7235	GREENFIELD-PARK 3261, boul. Taschereau (450) 926-0660	MONTRÉAL 5916, rue Papineau (514) 274-4429	LAVAL (Méga centre) 4440, aut. Laval (440) (450) 681-8440
--	--	--	---	--	---

HEURES D'OUVERTURE : MÉGA MAGASIN LAVAL : LUNDI AU MERCREDI DE 9H00 À 21H00, JEUDI ET VENDREDI DE 9H00 À 17H00, SAMEDI DE 9H00 À 17H00 ET DIMANCHE DE 11H00 À 17H00. PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU DIMANCHE 23 SEPTEMBRE 2000. CERTAINES GRANDEURS OU COULEURS PEUVENT MANQUER DANS CERTAINS MAGASINS. ÉQUIPEMENTS DE GARDIEN SEULEMENT AUX MAGASINS LAVAL, D.D.O., GREENFIELD-PARK ET P-A-T. LES PRODUITS ILLUSTRÉS SERVENT À TITRE DE RÉFÉRENCE ET PEUVENT ÊTRE DIFFÉRENTS DES PRODUITS ANNONCÉS.

A 8 ♦

LA PRESSE, MONTRÉAL, SAMEDI 29 JUILLET 2000

Ugueth Urbina jette à nouveau le blâme sur son frère Ulmer

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

Le lanceur vedette des Expos Ugueth Urbina jure que ce n'est pas lui qui a fracassé le crâne, brisé le nez et déchiré l'oreille d'un autre client du bar Vertigo.

Il blâme son petit frère de 20 ans, Ulmer, qui l'aurait appelé à la rescousse dans la nuit du 6 au 7 septembre 1999, alors que le joueur rentrait du bar 737 de la place Ville-Marie avec deux autres de ses nombreux frères.

« J'ai vu la bataille, mais je n'ai pas voulu me mêler au problème. C'est défendu parce que nous sommes des professionnels et que nous ne pouvons nous donner en spectacle », a-t-il dit hier — dernière journée de son procès pour voies

de fait causant lésions — afin d'expliquer qu'il soit resté à l'autre bout du Vertigo sans intervenir.

La victime, Leon Eloy Ledesma, est pourtant réapparu en cour pour dire qu'il n'avait jamais vu le fameux Ulmer avant le début du procès. Selon lui, c'est bel et bien le joueur des Expos de 26 ans, un grand gaillard en costume gris et lunette de soleil, qui s'est lancé sur lui pour le frapper sauvagement au visage alors qu'il était assis au bar de la rue Saint-Laurent. Ledesma aurait également reconnu le frère aîné du joueur, Juan Manuel — avec qui il échangeait coups et regards vicieux depuis des mois pour une histoire de fille regardée avec trop d'insistance.

Hier, Moise Sanchez, ami de Ugueth Ubrina et portier à la Salsathèque, a donné la même version que les trois frères.



PHOTOTHÈQUE La Presse

Le joueur de baseball Ugueth Urbina, des Expos de Montréal.

— Mais pourquoi ne pas être parti dans sa Ford Mustang plutôt que d'appeler le lanceur des Expos ? a interrogé la poursuite.

— T'es là pour t'amuser, pourquoi on doit partir, a répondu le propriétaire de la voiture, un grand

gaillard à la chaîne en or qui a gardé un sourire narquois tout au long de son contre-interrogatoire.

En plaidoirie, la Couronne s'est aussi étonnée que tout ce beau monde ait attendu le procès pour informer les policiers qu'ils se trompaient d'agresseur. « J'étais pas pour dire que c'était mon frère, a dit Ugueth Urbina. C'est ce que je comprends de ce pays. Ce qu'il faut faire quand il y a un problème de cette ampleur. »

En famille, les choses se sont toutefois passées autrement, à en croire le lanceur vedette. Les trois frères ont beau partager beuveries, appartement, vêtements et se présenter des filles, c'est lui qui mène. « Je remplace mon père, ils me respectent. Ils font ce que je dit », a-t-il exposé. Puis : « J'ai pas demandé à mon frère ce qu'il a fait, je lui ai dit qu'ici, on vient pas se mettre dans les problèmes. Je lui ai sim-

plement reproché que ce qu'il avait fait était mal, qu'il me donne son billet et que j'allais le changer pour qu'il parte. »

De son côté, la défense estime que la victime n'est pas crédible. Ledesma s'est contredit, a eu des trous de mémoire et a déjà été condamné pour possession d'armes, a énuméré Me Pierre Dupras, pour qui le jeune homme espère sans doute s'enrichir grâce à toute cette histoire. (Ledesma poursuit aussi Ugueth Urbina au civil et lui réclame 144 250 \$ pour ses blessures).

L'avocat argue aussi que le jeune Ulmer n'aurait aucun intérêt à se dénoncer s'il ce n'était vraiment lui qui avait agressé Ledesma. Ulmer est aussi joueur de baseball professionnel au Vermont.

Le juge François Doyon rendra sa décision le 5 septembre prochain.



PHOTO YVON GAGNON La Presse©

Atterrissage périlleux à Dorval

Un avion cargo de la compagnie torontoise Airwave Cargo a flanqué la frousse aux services d'urgence de l'aéroport international de Montréal, peu avant 1 h, hier matin, lorsqu'il s'est posé sur deux roues seulement, avant de sortir de piste à Dorval. Le Gulf Stream G 159, un bimoteur pouvant transporter 2000 kilos de marchandise, assurait sa liaison régulière avec Montréal quand le pilote s'est aperçu que son train d'atterrissage arrière gauche restait fermé. Après avoir reçu une confirmation visuelle par le personnel de la tour de contrôle, le pilote s'est posé tout doucement sur la piste 6 de l'aéroport de Dorval. Dès que l'avion a perdu de la vitesse, l'aile gauche a touché au sol, l'appareil a fait quelques vrilles avant de sortir de piste et de s'immobiliser. Le pilote et le copilote ont été secoués mais pas blessés. Le Bureau de la sécurité dans les transports a ouvert un dossier pour déterminer l'origine (mécanique, hydraulique ou électrique) de cette panne.

Trois individus répondront du décès de Christian Thomas, battu à mort

BRUNO BISSON

Trois hommes dans la vingtaine ont été cueillis à leurs domiciles par la police de la Communauté urbaine de Montréal hier matin, et devront répondre d'accusations diverses relativement au meurtre de Christian Thomas, qui a succombé à ses blessures, le 30 juin, six jours après avoir été passé à tabac. Il avait 39 ans.

Sacha Montreuil, 26 ans, un homme au dossier judiciaire chargé qui venait à peine de comparaître pour une autre affaire de voies de fait, a été accusé de meurtre au deuxième degré. L'enquête des policiers de la section des crimes majeurs a permis de déterminer que c'est Montreuil qui aurait infligé le coup mortel à M. Thomas quand celui-ci a été agressé à sa sortie du Bar Hélène, situé rue Bélanger, dans l'est de Montréal.

Ses compères Adam Guerbuez, 24 ans, et Frédéric Morin, 22 ans, ont pour leur part été accusés de voies de fait avec lésions, en relation avec les mêmes événements.

Le commandant André Bouchard, de la section des crimes majeurs de la police de la CUM, a tenu à préciser que divers médias de la métropole qui ont fait écho à cette affaire, le mois dernier, ont erronément mis en cause des skinheads, qui fréquentent ce bar. Il semble qu'aucun motif racial, ni aucune histoire de gangs de rue, n'ait motivé les agres-

seurs. Cela ne diminue en rien le caractère sordide de cette affaire.

Le Bar Hélène, situé au 3150 rue Bélanger, fermait ses portes, le matin du 24 juin, vers 3 h 30. La victime, un client régulier de l'établissement, se dirigeait vers la sortie lorsqu'il s'est buté à l'un des trois présumés agresseurs. Le contact (les épaules des deux hommes se sont durement frappées) n'aurait pas été provoqué, mais serait survenu de façon purement accidentelle dans le désordre qui caractérise souvent les mouvements de clientèle après l'heure de fermeture.

Les trois hommes n'auraient toutefois pas apprécié. Après avoir rejoint M. Thomas sur le trottoir devant le bar, une engueulade a éclaté, puis les coups ont suivi. La victime n'aurait même jamais eu la chance de riposter. C'est alors que Christian Thomas gisait au sol que Montreuil l'aurait frappé d'un coup de pied à la tête, infligeant à la victime un grave traumatisme cérébral.

Christian Thomas n'a jamais repris connaissance. Après que ses médecins aient conclu à la mort cérébrale, il a été débranché des appareils qui le maintenaient artificiellement en vie le 30 juin.

Moins de 48 heures avant ces incidents, le principal accusé de cette affaire, Sacha Montreuil, avait comparu pour une affaire de voies de fait avec menace survenue au mois de mai. Son enquête préliminaire pas cette histoire, dont on ne connaissait pas les détails hier, était prévue pour le 29 août.

De plus, le même individu a déjà des peines d'emprisonnement à son actif, de trois et six mois respectivement, pour des affaires de vol remontant à 1994 et 1995.

Agresseur agressé

NADINE FILION

Vendredi après-midi, à Saint-Donat. Tout est calme devant le 156 de la rue Scan Mano, petit chemin de gravier qui longe le lac Major. Si calme que nul ne peut imaginer l'altercation survenue entre deux hommes la veille, altercation qui s'est soldée par le décès de Mario Lapointe, 38 ans.

En soirée jeudi, il semble que la victime se soit entretenu par téléphone avec Stevan Fournier, 34 ans, un travailleur de la construction tout comme lui. Au terme de la conversation, Lapointe aurait quitté son domicile situé au coeur de Saint-Donat pour se rendre en trombe, à bord de sa berline blanche, à la résidence du lac Major louée par Fournier et séparé du village par une vingtaine de kilomètres.

Lapointe était armé d'un couteau.

Selon toute vraisemblance, Lapointe se trouvait dans une colère blanche lorsqu'il s'est pointé au premier étage du bungalow. Fournier aurait tenté de le raisonner, puis a finalement exhibé l'arme à feu, dont il aurait récemment fait l'achat afin de se protéger des ours qui rôdent dans le secteur.

Fournier a fait feu, atteignant Lapointe à la poitrine.

Les ambulanciers appelés en renfort dans les minutes suivantes ont transporté l'agresseur agressé au centre hospitalier de Sainte-Agathe-des-Monts. Le décès a été constaté par les médecins vers 22 h 55. Une autopsie sera pratiquée dans les prochains jours.

Quant à Fournier, il a été accusé de meurtre au second degré hier au palais de justice de Joliette.

Sur le pas de la porte du bungalow où se sont déroulés les événements, l'ancienne conjointe et actuelle colocataire de Fournier tentait de se remettre de ses émotions. « Je n'ai aucun commentaire à faire », a-t-elle soufflé, les yeux rougis.

Un jeune voisin de la rue Scan Mano, qui a aidé Fournier à quelques reprises lors de travaux de rénovation, n'en revient pas : « Stevan est un gars correct, je ne sais pas ce qui s'est passé. »

Les résidents de Saint-Donat n'en reviennent pas non plus. Un meurtre dans leur village... « Ça fait 28 ans que je suis policier ici et c'est le premier meurtre qui survient », a dit l'inspecteur Desmeules.



Jusqu'à épuisement des stocks. Quantités limitées. Une prime par client(e) personnel la promotion.

NON, VOUS NE RÊVEZ PAS!

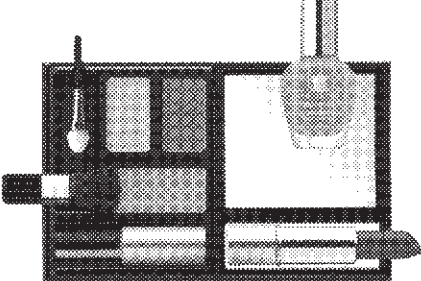
PLUS DE 100 \$ DE PRODUITS...
À TITRE GRACIEUX.

ESTÉE LAUDER

À L'ACHAT DE PRODUITS ESTÉE LAUDER D'UNE VALEUR DE 35 \$ OU PLUS, VOUS OBTENEZ LA PRIME « OUTILS ESSENTIELS ».

• La jolie trousse à cosmétiques exclusive comprend le rouge à lèvres traitement Total FPS 15 de la couleur de votre choix (en format courant), le duo d'ombres à paupières et le fard à joues naturel dans votre palette, les produits de luxe suivants en format cadeau : le vernis à ongles High Gloss dans une variété de nuances, le NOUVEAU mascara Allongeur Futurisé, le NOUVEAU soin hydratant pour le visage So Moist, la crème pour le visage et le cou Resilience Lift, la NOUVELLE crème pour les yeux Resilience Lift et le parfum *pleasures* en vaporisateur.

LE NOUVEAU SOIN PERFECTEUR LISSANT IDEALIST
Il existe désormais une nouvelle technologie sans acides qui traite la peau de façon plus naturelle – elle cible les ridules, les rougeurs. L'effet fraîcheur de la peau et les pores disgracieux. La peau reprend un aspect souple, lisse et doux, le teint s'éclaircit et s'uniformise. Enfin, la peau dont vous rêviez! 50 ml, 60 S.



UNE PRIME PERSONNALISÉE
Choisissez votre palette préférée – café ou vin.



287607

MONTRÉAL : RUE SHERBROOKE, ANGLE DE LA MONTAGNE, (514) 842-5111
CENTRE ROCKLAND: (514) 738-3500 www.holtrenfrew.com

HOLT RENFREW

Des Griffon à la rescousse du Liberator

À Saint-Donat, on aménage les lieux de l'écrasement d'un avion de la Deuxième Guerre pour donner à 24 militaires une digne sépulture

NADINE FILION

Pendant deux jours, la piste de terre de l'aéroport de Saint-Donat a été le théâtre de manoeuvres inhabituelles : deux hélicoptères Griffon de l'armée canadienne ont hélicopté vers le sommet de la montagne Noire plus de 70 000 livres de briques, de madriers, de barils et même de fleurs. Objectif : offrir une sépulture digne de ce nom aux 24 militaires décédés en 1943 dans l'écrasement du Liberator Harry.

Reportons-nous au 19 octobre 1943 : un bombardier Liberator portant les couleurs de l'Aviation royale canadienne décolle de Gander, Terre-Neuve. À son bord : vingt militaires canadiens en permission et quatre membres d'équipage. Destination : l'aéroport Rock-cliffe, Ottawa.

Le temps est à l'orage, tant et si bien que le vol est reporté plus d'une fois, ce jour-là. Même qu'un militaire ontarien du nom de Murray préfère remettre son envolée au lendemain.

Grand bien lui fit : quelques heures après son décollage, le bombardier disparaît des écrans radar. Son dernier contact radio, le pilote de l'appareil l'effectue avec la tour de contrôle de Mont-Joli, où il demande la permission d'atterrir de toute urgence. Parce que la visibilité est nulle sur la piste, Mont-Joli refuse. Ce fut la dernière fois que le Liberator Harry fit entendre sa voix.

Une tragédie... pas comme les autres

Cet écrasement est considéré comme le plus meurtrier du Canada pendant la Deuxième Guerre mondiale. Mais « ce qui fait de cette tragédie un événement pas comme les autres, mentionne l'anthropologue-historien Claude Lambert, c'est qu'il ait fallu attendre plus de deux ans et demi pour retrouver l'avion. »

En effet, ce n'est qu'en juin 1946 que l'appareil est localisé. Une cérémonie est alors célébrée et 24

croix sont plantées au sommet de la montagne.

Depuis, les rumeurs n'ont cessé de s'enfler. La présence d'une chaussure à talon haut laisse supposer la présence de femmes (!) à bord du Liberator. Un cadavre appuyé sur un tronc d'arbre semble indiquer que tous ne sont peut-être pas morts sur le coup. On pense que des pilleurs se seraient servis à même les poches des victimes. Pour faire connaissance avec ces histoires plus ou moins rocambolesques, il faut braver la montagne Noire : « Deux heures de marche à pas d'ours ou trois heures d'un pas plus lent », soutient Martin Lafortune, éditeur du journal local *L'Altitude*.

Mais le « déplacement » en vaut la peine : des débris du Liberator parsèment le sol de feuilles mortes et de mousse dans un enchevêtrement de tôles épaisses. Dans un coin trône la tourelle de fer où se glissait le mitrailleur. Toutes rouillées, les pièces du train d'atterrissage se mêlent aux bouts d'ailes et de carlingue.

Malheureusement, depuis de nombreuses années, l'endroit est la cible de randonneurs qui aspirent à posséder « leur petit morceau » du Liberator. « Tout le monde à Saint-Donat a sa pièce », soutient Benoît Durand, résidant du village et membre des Forces armées canadiennes depuis bientôt 20 ans.

L'été dernier, l'homme de 36 ans s'est pris à rêver : sauver la mémoire du Liberator par le biais d'un monument commémoratif, d'une passerelle de bois, de quelques belvédères d'observation et d'une clôture de sécurité. Après tout, l'emplacement se trouve en bordure du sentier national et bon an, mal an, plus de 2000 excursionnistes y passent...

Du gros boulot à « temps perdu »

Benoît Durand a profité du Fonds du millénaire du Mouvement de la défense nationale pour obtenir les 50 000 \$ nécessaires à la restauration de l'endroit. Des six

projets soumis au Québec, seul le sien a obtenu le feu vert.

Puis, il a quémandé l'assistance technique des forces armées ; a mis à contribution les cadets donatiens ainsi que le conseil municipal, qui a accepté de se charger des éventuels frais d'entretien ; et surtout, il s'est assuré la fidélité des membres du « Paradis du Quad de Saint-Donat », club de VTT qu'il préside.

Depuis le printemps, une dizaine de bénévoles infatigables accomplissent une heure trente de VTT et marchent près d'une heure chaque fois qu'ils souhaitent atteindre le sommet de la montagne Noire pour y défricher l'emplacement entourant le Liberator.

Dites, messieurs, vous devez être à la retraite pour être ainsi en mesure d'offrir toute cette belle main-d'oeuvre gratuite ? « Non, on fait ça à temps perdu ! » lance Camille Roy.

Hier, tout comme jeudi après-midi, ces hommes qui ont sué sang et eau depuis plusieurs mois ont eu droit à toute une compensation : deux Griffon de l'armée de l'air ont fait la navette entre l'aéroport et le sommet de la montagne afin de leur livrer le matériel nécessaire à la restauration du lieu. Il faut se dépêcher : le 17 septembre doit se dérouler, en présence de la gouverneure générale, Adrienne Clarke, une cérémonie d'inauguration tout ce qu'il y a de plus officiel...

À tout jamais

Dans un vrombissement du tonnerre, l'un des deux Griffon apparaît au-dessus de la cime des arbres, faisant se coucher la forêt de sapins dans un tourbillon de brindilles et de poussière.

Tant bien que mal, l'appareil dépose sa cargaison de près de 2000 livres. De tels chargements, il y en a plus d'une trentaine à faire passer au-dessus de la municipalité en deux jours. Cela demande du doigté, de la patience et de la précision, surtout pour le dernier et tant redouté voyage : celui qui reconduira à sa place le monument de granit gravé du nom des 24 victimes du crash de 1943.



PHOTO PATRICK SANFAÇON, La Presse

Avec près de 2000 livres de matériel suspendu sous lui, le Griffon, courageusement, prend le chemin du sommet de la montagne Noire, à Saint-Donat.



PHOTO AFP

Un homme examine les dommages causés par une grenade à la résidence et au véhicule de l'ambassadeur du Canada en Haïti. L'explosion n'a fait que des dégâts mineurs.

Une grenade lancée sur la résidence de l'ambassadeur du Canada en Haïti

ALEXANDRE SIROIS

Une grenade a été lancée sur la résidence de l'ambassadeur du Canada en Haïti jeudi soir, mais son explosion n'a pas fait de victime, a indiqué hier le ministère fédéral des Affaires étrangères à Ottawa.

« Une grenade à fragmentation a été lancée sur la résidence officielle de l'ambassadeur vers 20 h 50, à Port-au-Prince », a confirmé un porte-parole du ministère, Carl Schwenger.

L'ambassadeur Gilles Bernier et son épouse n'étaient pas à l'intérieur de leur résidence, située dans un quartier résidentiel de l'est de la capitale. Le couple serait en vacances au Canada et il a été impossible, hier, d'entrer en contact avec M. Bernier.

Selon M. Schwenger, il n'y avait probablement qu'une poignée d'employés de soutien dans la résidence lors de l'explosion. Ils n'ont pas, non plus, été blessés.

La grenade n'a en fait provoqué que des dommages mineurs. Elle a explosé dans la cour de la résidence, à proximité du garage où se trouvait la voiture de l'ambassadeur. « La grenade a uniquement touché le garage extérieur et la voiture », a expliqué M. Schwenger.

Le Canada, à l'instar des États-Unis et de l'Union européenne, a menacé Haïti de suspendre son aide si les résultats des récentes élections, contestés par la communauté internationale, n'étaient pas révisés. Le ministère des Affaires étrangères du Canada refuse toutefois de conclure que l'attentat, qui n'a pas encore été revendiqué, soit lié aux prises de position canadiennes à ce sujet.

« En ce moment on ne le sait pas. On cherche encore l'information du côté de la police haïtienne », a dit M. Schwenger, qui a précisé que les forces de l'ordre avaient ouvert une enquête et augmenté la surveillance des résidences des diplomates canadiens en Haïti.

Par ailleurs, jeudi matin, la police haïtienne a découvert une grenade du même type dans la cour des anciens locaux de la mission civile internationale OEA-ONU, dont le mandat était d'observer les droits de l'homme en Haïti. Les policiers ont fait exploser cette seconde grenade de façon sécuritaire.

En juin dernier, le ministère des Affaires étrangères du Canada avait recommandé aux voyageurs qui se rendent en Haïti d'être conscients des risques potentiels liés aux activités criminelles.

Avec la collaboration d'Associated Press

Beetle

Golf

Passat

Jetta

VENTE

SPECIAL VACANCES!

LOCATION DISPONIBLE SUR MESURE

5441, rue Saint-Hubert

Tél. : (514) 274-5471

Laurier popular@vidéotron.ca.

Êtes-vous fait pour Volkswagen?

Popular

MONTREAL

Solde annuel d'été

Des aubaines irrésistibles! C'est le temps idéal pour vous meubler à neuf à des prix plus qu'intéressants.

FORGET MEUBLES

3505, boulevard Saint-Martin Ouest Laval (450) 687-1812

au VENT FOU l'entrepôt

Skis nautiques

« Wakeboards »

« Wet Suits »

Tubes

Planches à voile

« Beach Wear »

3839, boul. St-Jean-Baptiste, Montréal

Tél. : (514) 640-3001 • 1 800 336-2126

Web : www.auventfou.com

Formation à distance

Neuf programmes offerts entièrement à distance

• Microprogramme de 1^{er} cycle en entrepreneuriat et PME

Certificats en

distribution et merchandisage alimentaires

horticulture et gestion d'espaces verts

informatique

planification financière personnelle

sciences et qualité des aliments

• Diplôme en assurance et produits financiers

• Diplôme de 2^e cycle en administration des affaires (Internet)

• Maîtrise en gestion agroalimentaire, M.B.A. (Internet)

Et plus de cent cours dans un large éventail de disciplines

LA FORMATION CONTINUE... POUR DÉFIER L'AVENIR!

Consultez notre site web : www.ulaval.ca/dgfc

Renseignements : (418) 656.3202

ou sans frais 1 877.785.2825

poste 3202

Télec. : (418) 656.5538

Courrier électronique : dgfc@dgfc.ulaval.ca

UNIVERSITÉ LAVAL

Aujourd'hui Québec, demain le monde.

Direction générale de la formation continue

Assurances voyages : pour les Québécois, c'est plus cher

ANDRÉ DUCHESNE

Jean-Pierre Vermette a failli tomber en bas de sa chaise de jardin en consultant tout récemment un des dépliants de compagnies d'assurances voyages et d'assurances médicales adressés à son attention.

« Celui de la compagnie Traveller's Choice indique que les résidents du Québec doivent payer une prime supplémentaire de 10 % aux primes indiquées », s'offusque ce retraité de 68 ans qui passe, avec son épouse, la moitié de l'année dans leur maison de Pompano, en Floride.

Vérification faite hier sur le papier multicolore couvert de chiffres, M. Vermette n'a pas la berlue. La missive est écrite en toutes lettres sur le document de cette compagnie ontarienne. « C'est la seule entreprise qui indique une telle prime supplémentaire », dit-il.

Jean-Pierre Vermette n'a bien sûr pas l'intention d'y donner

suite. Après vérification, il opéra pour une autre compagnie d'assurances avec qui il fait affaires depuis trois ans. Mieux, les taux proposés par cette dernière sont encore plus concurrentiels.

Alors, il est où le problème, chez Traveller's Choice ?

— Cette surprime est imputable au gouvernement du Québec qui accorde moins d'argent que ceux des autres provinces pour une hospitalisation en dehors du pays. On doit alors compenser, indique Liah, la gérante de l'entreprise jointe à Markham, en Ontario. Les autres compagnies font la même chose, sauf qu'elles incluent le 10 % dans leur prix.

— Oui, mais, ma bonne dame, d'autres compagnies offrent des primes encore moins chères que les vôtres, même en incluant ce fameux 10 %.

— C'est parce que les paramètres ne sont pas les mêmes.

Au bureau de l'Association cana-

dienne des compagnies d'assurances pour la personne, le vice-président pour le Québec, Yves Millette, est d'accord avec les propos de notre interlocutrice.

« Effectivement, les paramètres peuvent être différents d'un assureur à l'autre, pour la même catégorie d'âge et le même nombre de jours passés à l'extérieur du pays ».

Moralité qui fait un peu cliché, lisez bien tous les petits caractères du contrat proposé avant d'y apposer votre griffe. Assurez-vous de bien connaître ce qui est assuré.

M. Millette ne pouvait confirmer que Québec rembourse moins de frais de séjour dans les hôpitaux que les autres gouvernements provinciaux. « Mais je peux vous dire que ce remboursement est beaucoup moindre qu'il n'était autrefois, lance-t-il. Aujourd'hui, Québec rembourse 175 \$ par jour pour des frais d'hospitalisation à l'étranger ; il y a quatre ou cinq ans, c'était 498 \$. »

Le Côte-du-Québec pourra prendre la mer avec assurance

Presse Canadienne
QUÉBEC

L'équipage du trimaran Côte-du-Québec pourra participer à la Transat Québec-Saint-Malo l'esprit en paix : l'armateur du voilier, M. Jean-Pierre Roy, a signé hier après-midi un contrat d'assurance qui couvre l'expédition.

Le bateau se trouvait jusqu'à hier midi sans assurance depuis que la compagnie d'assurance britannique Lloyd's avait décidé de retirer le contrat qu'elle avait signé avec le Côte-du-Québec.

canadien de bateaux de course ».

C'est ce qui l'aurait motivée à annuler le contrat d'assurance signé avec l'armateur. Le trimaran s'est donc retrouvé sans protection financière en cas d'accidents.

« Les autres voiliers, a précisé

M. Lemay, auraient pu exiger que le trimaran québécois soit assuré pour participer à la course. En outre, le jury de la course aurait pu l'empêcher de partir sans assurance ».

Hier, à Voile Internationale Québec, tout a été mis en oeuvre pour trouver une compagnie. C'est grâce au courtier Pierre Desjardins qu'une compagnie a accepté de signer un contrat d'assurance couvrant le voilier.

Seul trimaran fabriqué au Québec, le bateau a un équipage de cinq personnes : Anne Caseneuve et Augustin Cotton, co-skippers, Martin Rivest, Pierre Langord et Vincent Bovarlet, co-équipiers.

Ses commanditaires sont la Société des alcools du Québec, le gouvernement du Québec, le ministère du Tourisme, Netgraphe, Publicité Martin et DaxDigital.

L'Amérique est pliée en deux.



Toute l'Amérique du Nord sans frais d'interurbain. Y a de quoi se réjouir.

Jusqu'au 31 août
StarTAC
numérique
bimode **49\$***
(prix régulier: 249\$)

AMÉRIQUE NUMÉRIQUE			
200 minutes	400 minutes	800 minutes	1600 minutes
69\$ /mois	99\$ /mois	169\$ /mois	299\$ /mois
1 888 457-7306 ou www.bellmobilite.ca/amerique			

Voici **Amérique numérique™** : un tarif unique pour appeler de partout à partout en Amérique du Nord.

- sans frais d'itinérance
- facturation à la seconde
- accès au courriel par **LibreContact™** numérique

Temps d'antenne additionnel entre 25 ¢ et 30 ¢ la minute. Facturation à la seconde seulement sur les appels faits à partir du Canada. Appels internationaux facturés au tarif international en vigueur. Taxes, frais annuels d'accès au réseau et d'activation en sus. *Sur remise postale et crédit sur facture, pour les nouvelles activations seulement avec contrat de 12 mois. L'offre prend fin le 31 août 2000. Détails en magasin. Les forfaits Amérique numérique sont disponibles uniquement sur appareil SCP numérique. Les minutes comprises dans le forfait s'appliquent aux appels faits à partir du Canada, des États-Unis, du Mexique et de Hong Kong. Les taxes d'itinérance s'appliquent. Espace Bell est une marque de commerce de Bell Canada, utilisée en vertu d'une licence. Amérique numérique et LibreContact sont des marques de commerce de Bell Mobilité Cellulaire inc. StarTAC est une marque de commerce de Motorola inc. utilisée en vertu d'une licence.

Agents ENTREPRISE YACO 5330, boul. des Laurentides Aurville (450) 628-9366 R.C.C. Mail Montclair 6900, boul. Sir-Wilfrid-Laurier Bellet (450) 446-7176 CTM 744, boul. Côté-Labelle Blainville (450) 433-0228 BELL MOBILITÉ 2151, Lapinière Brossard (450) 465-1118	REYNOLDS COMMUNICATION 3, Chambrland Cap-de-la-Madeleine (819) 697-0043 MOBILITÉ CHATEAUGUAY 614, boul. St-Jean-Baptiste Châteauguay (450) 692-4910 MOBI-CELL COMMUNICATIONS S. route 132 Nelson (450) 635-9999 CTM 3699, boul. St-Jean Dollard-des-Ormeaux (514) 626-8888	J.D. MOBILITÉ 10925, chemin Côte-de-l'Ésue Dorval (514) 422-0511 ROCHFORD RADIO TV 2265, boul. St-Joseph Drummondville (819) 478-5178 CTM 590, boul. Boivin Granby (450) 378-3618 BOUTIQUE DU TÉLÉPHONE 127, boul. St-Charles-Borromée nord Joliette (450) 752-5030 COSAT 2131, boul. Labelle Lafontaine (450) 431-5122	REYNOLDS COMMUNICATION 3691, boul. Jean-XXIII Trois-Rivières-Ouest (819) 376-6849 CELLCOM COMMUNICATIONS Carrefour Laval 3015, boul. 1 ^{er} Carrefour Laval (450) 978-7133 CELLULAR ONE 435, boul. St-Martin Laval (450) 667-1177 CTM 2271, boul. Le Couvreur Laval (450) 682-9366	METRO COM CANADA 800, boul. C. Duménil Laval (450) 887-4030 CELLCOM COMMUNICATIONS 650, place Tran-Canada Longueuil (450) 463-7777 TRICOM 2771, boul. Jacques-Cartier est Longueuil (450) 928-2244 CELLCOM COMMUNICATIONS 5200, rue Faur Montréal (514) 739-7777 CELLULAR ONE 9280, boul. l'Acadie Montréal (514) 385-0770	ABCO TÉLÉCOMM 8900, rue Jacques Montréal (514) 389-8900 CITICELL 5571, boul. de la Vérendrye Montréal (514) 762-2000 LA CELLULOTIQUE Complexe Desjardins 150, rue Ste-Catherine ouest Montréal (514) 289-1001 TELECENTRE QUÉBEC 6855, rue St-Jacques ouest Montréal (514) 485-5222 CTM 2378, rue King ouest Sherbrooke (819) 562-9262	GOBLET FILLES 2628, rue King ouest Sherbrooke (819) 562-0406 COMMUNICATIONS J.D. 66, rue Dubois St-Fustache (450) 974-7444 HÉBERT & GOUIN COMMUNICATIONS 391, boul. Séminaire nord St-Jean-sur-Richelieu (450) 748-5211 CEBI TÉLÉCOM 2409, 46 ^{ème} avenue Lachine (514) 422-3334	LAZER AUTO 9900, boul. Henri-Bourassa ouest St-Laurent (514) 334-4785 AUTOCELL 9269, Lacordaire St-Leonard (514) 524-0000 HER-COMM 1729, chemin Gascon Tremblonge (450) 964-7777 RADIO MICHEL 694, Marie-Victoire Tracy (450) 746-7777 LIBRAIRIES BOYER LTÉE 10, rue Nicholson Valleyfield (450) 373-6211
--	---	---	--	---	---	--	--



Le Canada, une société plus égalitaire que les É.-U.

7/6JULES RICHER
Presse Canadienne, OTTAWA

On s'en doutait déjà un peu, mais une étude de Statistique Canada l'a confirmé, hier : le Canada est demeuré au cours des 25 dernières années une société beaucoup plus égalitaire que les États-Unis.

Chez nos voisins du Sud, les riches se sont enrichis tandis que les pauvres le devenaient davantage. Au Canada, les inégalités sociales ne se sont pas accentuées et les rangs de la classe moyenne sont demeurés stables.

Toutefois, les Américains, de façon générale, ont amélioré leur pouvoir d'achat : leur revenu moyen réel a augmenté tandis qu'il

restait à peu près le même pour les Canadiens.

Ainsi, le salaire moyen des travailleurs canadiens (hommes, femmes, temps plein, temps partiel), calculé en dollars constants, a à peine bougé, passant de 27 700 \$ à 28 300 \$ entre 1974 et 1997. Aux États-Unis, la hausse a été marquée, le salaire moyen progressant de 31 200 à 36 500 \$.

Voici quelques données régionales : au Québec, le revenu moyen est passé, pendant cette période, de 25 600 \$ à 26 300 \$; en Ontario, il a progressé de 29 500 \$ à 31 000 \$; tandis qu'il régressait dans l'Atlantique de 21 900 \$ à 21 600 \$.

Selon Statistique Canada, ces données

prouvent que l'accentuation des inégalités sociales des États-Unis n'a pas déteint sur le Canada. « L'étude renverse la théorie suivant laquelle l'intégration croissante des deux pays sur le plan économique a donné lieu à des tendances de répartition des revenus semblables », écrit l'agence fédérale.

« Les conclusions, poursuit-on, portent à croire plutôt que la répartition globale des revenus dans les deux pays présente d'importantes différences qui semblaient se renforcer. »

Les familles canadiennes les plus pauvres étaient, d'après l'étude, « relativement favorisées par rapport aux familles américaines correspondantes ». Toutefois, les familles les

plus riches s'en tiraient encore mieux aux États-Unis avec des revenus de 20 pour cent plus élevés que celles du Canada.

De 1974 à 1985, l'État américain a été plus généreux que le Canada dans ses programmes d'aide sociale, constate-t-on dans l'étude. « L'incidence du régime des transferts (sociaux) américains sur la répartition des revenus a été plus égalisatrice que le régime canadien », écrit-on.

Mais la tendance s'est complètement renversée en faveur du Canada à la décennie suivante, conséquence sans doute de l'arrivée au pouvoir des républicains sous la conduite du président Ronald Reagan.

Hertel/Des Cantons: Hydro a versé 10 millions en indemnisations

MICHEL HÉBERT
Presse Canadienne, QUÉBEC

Hydro-Québec a dû déboursier 10,1 millions — et ce n'est pas terminé — en indemnisations aux propriétaires situés sur le passage de la ligne de transmission Hertel/Des Cantons, dont un premier tronçon a été construit en catastrophe après la tempête de verglas de l'hiver 1998.

Au total, Hydro Québec a réglé 241 réclamations, versant en moyenne 42 000 \$ à chacun des propriétaires pour des servitudes, des prises d'accès ou des droits de passage.

Il ne reste que 33 cas en suspens, dont ceux de sept propriétaires du Val Saint-François, farouchement opposés à ce projet.

Plusieurs dossiers seront finalisés incessamment. Il ne reste que les actes notariés à signer. Mais d'autres font toujours l'objet de négociations avec des propriétaires qui exigent des indemnités plus élevées que celles offertes par Hydro-Québec, a indiqué hier un porte-parole de la société d'État.

Hydro-Québec a prévu dépenser globalement 290 millions pour construire la ligne Hertel/Des Cantons. Ce projet, défendu ardemment par le gouvernement Bouchard, fera assurément surface dans l'actualité prochainement.

En effet, le Bureau des audiences publiques sur l'environnement doit tenir des consultations publiques sur le bouclage du tronçon Hertel/Saint-Cézaire, en Estrie, à compter du 14 août prochain.

Il fera de même en Outaouais à l'automne, où le BAPE consultera la population sur la construction de la ligne Grand-Brûlé/Vignau, qui reliera un poste de transmission situé à Templeton, près de Gatineau, à un autre poste situé à Saint-Jovite, dans les Laurentides. Le coût de cette ligne est évalué à 230 millions.

Hydro-Québec avait stoppé tous ses travaux l'an dernier à la suite d'un jugement de la Cour supérieure qui rendait illégaux les décrets gouvernementaux ordonnant la construction de la ligne Hertel/Des Cantons.

Ottawa en appelle du jugement américain touchant la contrebande du tabac

Presse Canadienne
OTTAWA

Le gouvernement fédéral a fait appel, hier, de la décision d'un tribunal américain qui empêchait la poursuite d'un milliard de dollars contre plusieurs compagnies de tabac soupçonnées de contrebande à la frontière entre le Canada et les États-Unis.

« Le Canada ne tolérera pas une opération de contrebande qui porte atteinte aux politiques et programmes du Canada en matière de contrôle des produits du tabac », a déclaré le ministère de la Justice par voie de communiqué.

« Le gouvernement du Canada est déterminé à mener à bonne fin cette affaire, a-t-on ajouté. L'appel est une étape nécessaire dans ce processus. »

Déposé auprès de la Cour fédérale des États-Unis, l'avis d'appel constitue la première étape de la contestation par Ottawa de la décision du tribunal inférieur qui s'est opposé à la démarche canadienne.

Le 30 juin, une cour de district des États-Unis avait rejeté la poursuite intentée par le Canada contre RJR-Macdonald Inc., R.J. Reynolds Tobacco Holdings Inc., plusieurs sociétés affiliées et le Conseil canadien des fabricants des produits du tabac (CCFT).

Le juge Thomas McAvoy avait invoqué un point de droit, citant comme motif de son rejet de la cause la Règle sur le revenu (Revenue Rule), règle de la « common law » datant du XVIII^e siècle et permettant à un tribunal de refuser d'appliquer les lois fiscales d'un autre pays.

Ottawa estime à un milliard les taxes perdues et les sommes consacrées à la lutte contre la contrebande.

Le ministère canadien de la Justice affirme que la règle citée par le juge McAvoy est caduque et qu'elle a été mise en doute par plusieurs tribunaux américains. Ottawa ne cherche de toute façon pas à faire exécuter les lois fiscales canadiennes par les tribunaux américains, ajoute-t-on.

Ottawa avait intenté sa poursuite en décembre 1999. Le gouvernement soutenait alors que les sociétés de tabac et le CCFT avaient enfreint les lois américaines sur les manoeuvres frauduleuses en complotant pour frauder le Canada au moyen d'un plan international de contrebande.

Selon le gouvernement fédéral, la contrebande transfrontalière massive a fait un tort énorme à la stratégie établie par le Canada visant à réduire la consommation du tabac, surtout chez les jeunes, et a forcé le gouvernement, en 1994, à réduire considérablement ses taxes d'accise.

Dans sa poursuite, le gouvernement alléguait par ailleurs que les défenseurs et leurs complices avaient retiré des millions de dollars de bénéfices de la contrebande de produits du tabac. Il soutenait également que le CCFT avait été utilisé pour l'éloigner de la piste de la contrebande et rejeter le blâme sur le crime organisé.

Énergie atomique soumet un plan de transport du MOX par voie aérienne

Presse Canadienne
OTTAWA

Énergie atomique du Canada ltée (EAC) a soumis au ministère fédéral des Transports un nouveau plan d'intervention d'urgence pour le transport, par voie aérienne, d'une cargaison d'échantillons expérimentaux de combustible d'oxyde mixte (« MOX »), qui arriverait au Canada en provenance de Russie.

Ces échantillons, provenant d'ogives nucléaires, seraient soumis à des essais aux laboratoires de Chalk River, en Ontario.

Un premier plan de transport du MOX par voie maritime et routière a été abandonné après une forte opposition des citoyens des municipalités riveraines.

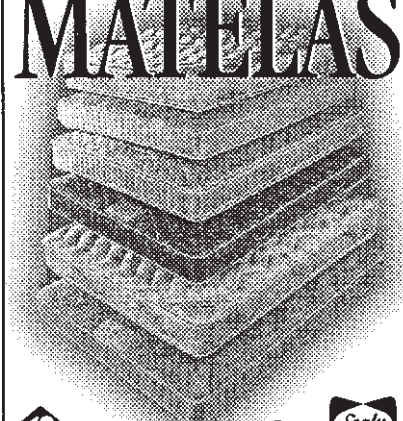
Le nouveau plan remplace donc le plan original d'EAC, qui prévoyait le transport des échantillons par la Voie maritime du Saint-Laurent jusqu'à Cornwall.

Selon le nouveau plan d'intervention d'urgence, il est proposé que la cargaison d'échantillons expérimentaux de MOX soit transportée par air jusqu'à la base militaire de Trenton, en Ontario, ou de Bagotville, au Québec.

Le ministre fédéral des Ressources naturelles, Ralph Goodale, a dit lors d'une conférence de presse, hier, que ces essais démontraient que le Canada était bien engagé dans la voie du désarmement nucléaire.

« Il n'y a pas de plus grand risque pour la sécurité mondiale que l'existence de ces armes nucléaires », a-t-il ajouté.

MATELAS



SIMMONS® Sealy

Choisissez parmi la plus grande sélection de matelas Sealy et Simmons

Politique de bas prix garantis

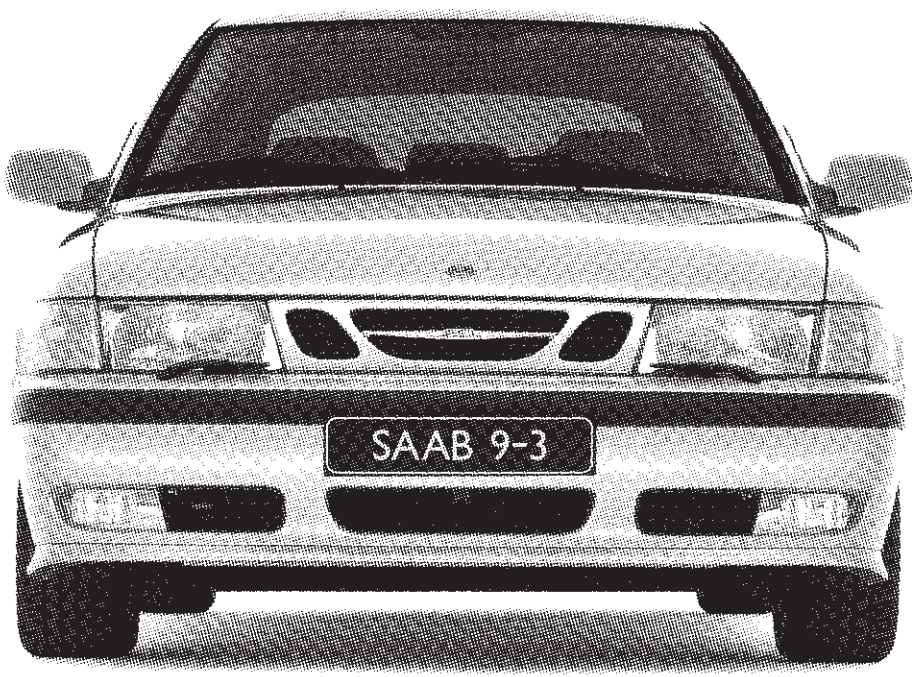
Nous sommes convaincus que nos prix sont les plus bas! Si vous trouvez la même marchandise ailleurs à plus bas prix, non seulement nous respectons ce prix, mais nous vous accorderons un rabais additionnel de 10 %.

LE SUPERCENTRE DE LA MODE MAISON

LINEN CHEST

Centre Rockland (514) 341-7810
Promenades de la Cathédrale (centre-ville) (514) 282-9525
Décor Dépôt, Les Galeries Laval (450) 681-9090
Place Portobello, Brossard (450) 671-2202

2871971



Saab versus à la carte

Plus de 80 Saab 9-3 2000 disponibles en inventaire.

1,9%

taux de location

Bail de 36 mois

SAAB 9-3 5 portes	SA455	Vert	1SB	Cuir beige / Automatique / Toit ouvrant	Neuf
SAAB 9-3 5 portes Viggen	200-358	Bleu	1SM	Toit ouvrant / Cuir bleu & noir	Démo
SAAB 9-3 3 portes	S00045	Noir	1SC	Cuir gris / Manuelle	Démo
SAAB 9-3 5 portes	M016013	Argent	1SB	Cuir gris / Automatique / Toit ouvrant	Démo
SAAB 9-3 3 portes Viggen	Q00241	Bleu	1SM	Cuir noir / Manuelle / Toit ouvrant	Démo
SAAB 9-3 5 portes	287	Vert	1SA	Cuir beige / Manuelle	Neuf
SAAB 9-3 5 portes	11242	Argent	1SA	Tissu gris / Manuelle	Neuf
SAAB 9-3 5 portes	20224	Rouge cayenne	1SA	Cuir beige / Manuelle	Démo
SAAB 9-3 5 portes	B0503	Noir	1SA	Tissu gris / Manuelle / Toit ouvrant	Neuf
SAAB 9-3 3 portes	600352	Argent	1SC	Cuir gris / Manuelle / Toit ouvrant	Neuf
SAAB 9-3 5 portes	20-3557	Bleu	1SB	Cuir beige / Automatique / Toit ouvrant	Neuf

1 888 888-SAAB www.saabcanada.com

Saturn Saab Isuzu de Blainville
249, boul. Seigneurie Ouest
Blainville
(450) 437-6317
www.saturndeblainville.saturncanada.com
(Autoroute 15, sortie 25)

Saturn Saab Isuzu de Brossard
5950, boul. Marie-Victorin
Brossard
(450) 672-2500
www.gravelauto.com
(Route 132 et pont Champlain)

Saturn Saab Isuzu de Terrebonne
705, boul. des Seigneurs
Terrebonne
(450) 964-1374

Bourassa Saturn Saab Isuzu
1615, boul. St-Martin Est
Laval
(514) 385-9191
www.bourassaauto.com

Décarie Saturn Saab Isuzu
6100, boul. Décarie
Montréal
(514) 342-2222
www.decariesaturn.com
(Angle Van Horne)

Mondial Saturn Saab Isuzu
9415, Papineau
Montréal
(514) 385-7222
www.mondial-ssi.com

West Island Saturn Saab Isuzu
9775, route Transcanadienne
Ville Saint-Laurent
(514) 332-4424
www.westislandsaturn.com
(Autoroute 40 à l'ouest de l'autoroute 13)

Pour tous les détails, communiquer avec votre détaillant. Modèle illustré à titre indicatif seulement.

2871974

Day n'exclut pas un gouvernement de coalition avec le Bloc québécois

Presse Canadienne
NORTH HATLEY

Le chef de l'Alliance canadienne, Stockwell Day, n'exclut pas la possibilité de former avec le Bloc québécois un gouvernement de coalition si les libéraux n'obtiennent pas une majorité de sièges aux prochaines élections générales.

« Je ne suis pas fort sur les étiquettes », a répondu hier M. Day aux journalistes anglophones qui lui demandaient s'il formerait « une alliance avec des séparatistes ». « Si quelqu'un partage nos points de vue, (...) je ne veux pas savoir où il se situait sur l'échiquier politique avant.

« La position de l'Alliance canadienne, c'est d'être ouvert à tous ceux qui sont intéressés à un gouvernement vraiment conservateur », a dit le politicien de 49 ans, qui séjourne actuellement au Québec pour perfectionner son français et mousser son parti. Il le faisait hier dans les Cantons-de-l'Est, à North Hatley, où le maire l'avait invité à une partie de pêche.

Le député de l'Alliance Rahim



Stockwell Day

Jaffer, qui accompagne son chef dans son « immersion française » dans les Cantons-de-l'Est, croit que « malgré des divergences profondes avec le Bloc québécois dans plusieurs secteurs, il existe certains points communs, notamment la réforme fiscale et le renouvellement du fédéralisme ».

Par ailleurs, M. Day semble bien peu préoccupé, du moins en apparence, par les attaques du chef du Parti libéral du Québec, Jean Charest, à l'endroit de son parti. « Ma cible, ce sont les libéraux fédéraux, mais si j'ai la chance de lui parler (à Jean Charest), je lui parlerai », se contente de dire M. Day.

Le chef libéral estimait il y a quelques jours que l'Alliance avait bien peu de chances de marquer des points au Québec.

« Les sondages nous donnent de 5 à 9 % d'appuis (au Québec), contre moins de 1 % avec le Reform. Ce n'est pas énorme mais ça ne s'était jamais vu auparavant », a soutenu hier le chef de l'Alliance.

Chose certaine, M. Day multiplie les apparitions en public et les points de presse. Après une partie de pêche avec le maire de North Hatley, Stéphan Doré, hier après-midi, il a rencontré en soirée une cinquantaine de personnes lors d'une réception privée.

Et au cours des prochains jours, il doit s'entretenir avec une quinzaine de candidats potentiels, indique le conseiller du parti pour le Québec, Éric Duhaime. Selon ce dernier, l'Estrie « est une bonne région ; on a de très bons organisateurs ».

Aide au suicide: pas de procès pour le mari malade

Presse Canadienne
WINNIPEG

« Pour des raisons de santé », le ministère public du Manitoba a renoncé hier à faire subir un procès à un vieillard accusé d'avoir aidé sa femme cancéreuse à se suicider.

Bert Doerksen, âgé de 81 ans, devait subir son procès la semaine prochaine pour avoir présumément aidé sa femme Susan, âgée de 78 ans, à mettre fin à ses jours, en novembre 1997. M. Doerksen souffre lui-même d'un cancer en phase terminale.

Le procureur du ministère pu-

blic, Brian Wilford, a demandé au tribunal de surseoir aux accusations « en raison de l'état de santé de M. Doerksen ». La procédure d'une accusation suspendue peut être reprise dans un délai d'un an, mais cela se fait rarement.

« M. Doerksen est incapable de participer mentalement (...) et ce serait contraire à l'intérêt public, compte tenu de son état de santé actuel », a déclaré M^e Wilford.

« Je crois que c'est un exemple de justice par compassion », a déclaré l'avocat de la défense, M^e Martin Glazer.

Suspension temporaire des vols supersoniques au-dessus du Labrador

Presse Canadienne
TORONTO

Le ministère de la Défense nationale a décidé hier de suspendre temporairement son projet de vols d'essai d'avions supersoniques au-dessus du Labrador.

Cette décision imprévue a été communiquée aux avocats moins de 15 minutes avant la tenue d'une requête en injonction en Cour fédérale.

« Ils n'avaient pas l'équipement requis pour faire les essais », a déclaré M^e Peter Southey, procureur du ministère de la Justice, au cours d'une brève entrevue. « Et ils étaient disposés à poursuivre le processus de consultation. »

M^e John Olthuis, l'un des procureurs représentant la nation innue, le groupe qui a demandé l'injonction, croit que la suspension temporaire est un bon signe. « Nous sommes très contents et nous espérons que le processus de consultation mènera à une conclusion satisfaisante », a-t-il déclaré.

Le débat judiciaire concerne une étude d'impact sur l'environnement datant de 1994, qui autorisait les vols militaires au-dessus du Labrador.

À l'époque, le ministère de la Défense avait déclaré au comité indépendant chargé d'examiner la

question qu'il ne prévoyait pas effectuer d'essais supersoniques.

La loi fédérale prévoit que les essais militaires supersoniques doivent être autorisés par le ministère de la Défense nationale, explique Larry Innes, conseiller en écologie pour la nation innue. De tels essais doivent également faire l'objet d'une évaluation environnementale.

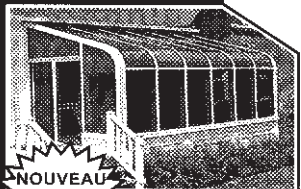
Comme l'étude initiale ne tenait pas compte des essais supersoniques, l'armée ne peut effectuer de tels essais sans une analyse de l'environnement.

Le président de la nation innue, Peter Penashue, estime qu'en plus de perturber la faune de la région, les vols d'essai marqueraient le début d'une série plus élaborée d'exercices militaires dans la région, prévoyant notamment des manoeuvres de combat aérien, des hélicoptères d'assaut et des troupes au sol.

Les autorités du ministère de la Défense affirment pour leur part que les essais ne sont qu'une étape préliminaire visant à recueillir des données en vue de futures analyses de l'environnement.

Le débat judiciaire est maintenant reporté au 31 août, alors qu'une requête en injonction a été prévue en Cour fédérale à Toronto.

SOLARIUMS
Zytco


NOUVEAU
MODÈLE
2000

**SOLARIUMS TROIS
ET QUATRE-SAISONS**
**VENEZ VOIR NOS
NOUVEAUX
MODÈLES 2000**
**SALLE DE MONTRE
OUVERTE LE SAMEDI**
4940 CHEMIN BOIS-FRANC,
ST-LAURENT, QC, H4S 1A7
WWW.ZYTCO.COM
514 335-2050
ESTIMATION SANS FRAIS : 800 361-9232

**L'HORMONOTHÉRAPIE
PEUT-ELLE RÉDUIRE LES
RIDES?**

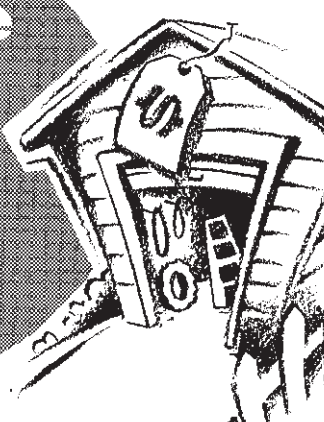
Recherchons femmes ménopausées de 45 à 60 ans, en bonne santé, pour une étude de recherche sur l'efficacité possible de l'hormonothérapie de remplacement (œstrogène/progestérone) sur le contrôle des rides au visage.

Conditions requises:

- Absence de menstruation depuis au moins 6 mois
- Aucun traitement avec des hormones depuis 3 mois
- Aucune chirurgie des rides depuis au moins 10 ans

Communiquez avec Mme Richard
Au (514) 521-3851

Les petites annonces


**Vente
de garage**
238
**3 jours
consécutifs**

pour seulement
16⁹⁹ \$*
1,89 \$* par ligne, par jour additionnel
* taxes en sus

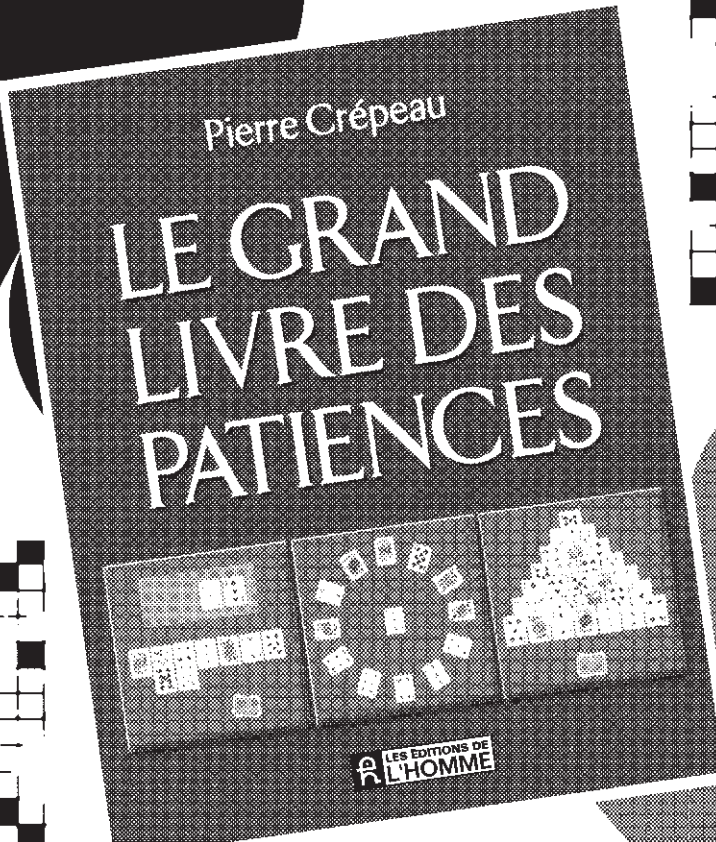
La Presse

(514) 285-7111
sans frais 1 800 361-5013

Pour cette offre spéciale, aucun changement ne peut être apporté au texte original en cours de publication. On peut annuler après la première parution, cependant la facturation s'établira obligatoirement pour le nombre de jours de parution demandé lors de la réservation. Payables avant publication.

**LA SUPERGRILLE
DU MOIS**

La Presse

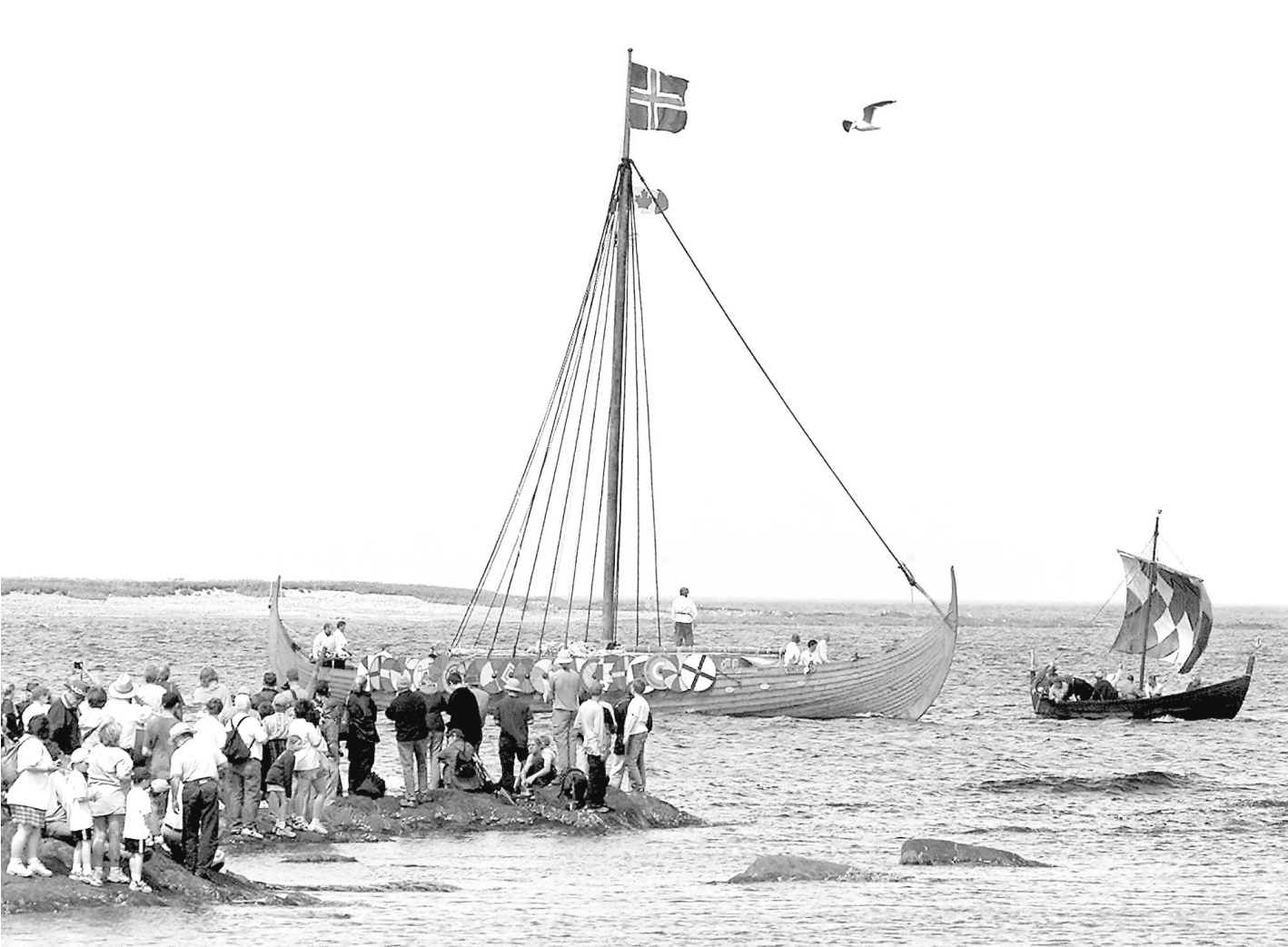


**En juillet,
100
gagnants**

mériteront
LE GRAND LIVRE DES PATIENCES
de Pierre Crépeau et le fameux
t-shirt J'ai réussi.



À surveiller demain



Parti d’Islande, le drakkar Islendingur, piloté par le capitaine Gunnar Eggertsson, a accosté hier à l’Anse-aux-Meadows, sur la côte de Terre-Neuve, après avoir suivi la même route que son légendaire ancêtre Lief Ericsson, il y a 1000 ans.

Les Vikings de retour à Terre-Neuve... 1000 ans plus tard

Presse Canadienne
L’ANSE-AUX-MEADOWS, T.-N.

Dans une anse herbeuse faisant face à la mer du Labrador, près de 10 000 personnes ont assisté, hier, à l’arrivée d’une douzaine de navires vikings dans le cadre d’une reconstitution historique illustrant l’arrivée des Européens en Amérique du Nord, il y a 1000 ans.

La plupart des spectateurs étaient venus surtout pour voir le Islendingur, un navire de 23 mètres reproduisant le modèle original, qui avait pris la mer en Islande il y a six semaines.

Le navire en bois aux lignes pures a parcouru le même trajet qu’avait emprunté l’explorateur norvégien Leif Ericsson il y a 1000 ans, lorsqu’il avait navigué du Groenland jusqu’à l’Anse-aux-Meadows, à la pointe nord de Terre-Neuve. L’Islandais Gunnar Marel Eggertsson, descendant en ligne directe de l’homme que les Islandais ont surnommé « Leif le chanceux », était à la barre.

Une certaine confusion a régné

lorsque deux navires vikings de moindres dimensions, poussés par un fort vent du nord, ont dépassé le Islendingur et ont été remontés rapidement sur le rivage rocailleux.

Le capitaine Eggertsson a été ramené dans une embarcation jusqu’à la rive, où il a été accueilli par une douzaine de comédiens portant des costumes de Vikings. Des applaudissements ont fusé lorsque la foule a reconnu le navigateur, qui portait une tunique blanche et tenait à la main une longue épée.

Cette nouvelle expédition a permis à M. Eggertsson, qui a construit lui-même le Islendingur, de réaliser le rêve de sa vie. « En voyant la terre ferme se dessiner à l’horizon, j’ai pensé au soulagement et à l’enthousiasme que les Vikings ont dû éprouver il y a 1000 ans au terme de leur long voyage », a-t-il déclaré à la foule de spectateurs.

Lorsque Leif Ericsson arriva à l’Anse-aux-Meadows, aujourd’hui un petit village de pêcheurs, il lui donna le nom de Vinland — « Terre de vignes ». Christophe Colomb ne mettra le pied en Amé-

rique que 500 ans plus tard.

Les chercheurs croient qu’environ 90 Norvégiens, hommes et femmes, ont vécu pendant environ 10 ans dans un campement situé à proximité de l’Anse-aux-Meadows avant de retourner dans leur pays.

En 1997, cet emplacement a été choisi comme site du patrimoine mondial des Nations unies, 17 ans après qu’un archéologue norvégien eut mis au jour les restes du village d’Ericsson. C’est le premier et le seul campement viking à avoir existé en Amérique du Nord.

Après l’Anse-aux-Meadows, le capitaine Eggertsson et les huit membres de son équipage visiteront certains ports de Terre-Neuve avant de faire d’autres haltes en Nouvelle-Écosse et aux États-Unis.

La reconstitution historique de l’arrivée du navire viking et les activités qui y sont reliées injecteront plusieurs millions de dollars dans l’industrie touristique de Terre-Neuve, qui a attiré l’an dernier 31 % de plus de visiteurs qu’en 1996.

Instant marquant: une flotte de drakkars a accosté à la pointe septentrionale de Terre-Neuve, vendredi, afin de commémorer le 1000^e anniversaire de l’arrivée de Leif Ericsson en Amérique du Nord.

Site: L’Anse-aux-Meadows, à quelque 1000 kilomètres de Saint-Jean, et plus de 700 km de Port-aux-Basques, point d’arrivée du traversier.

Foule: des milliers de touristes se sont déplacés afin d’assister à l’arrivée des navires.

Histoire: Ericsson et son équipage islandais auraient été les premiers Européens à s’installer au Nouveau Monde, quelque 500 ans avant que Christophe Colomb n’atteigne l’Amérique.

Rappel: on ignorait l’existence de l’ancien avant-poste jusqu’à ce qu’un archéologue norvégien n’en découvre les ruines, en 1961. Il s’agit de l’unique site viking authentique en Amérique du Nord.

Michèle Lecavallier – PC



PHOTOS PC

Ces deux jeunes Vikings en herbe ont certes l’air plus espiègles que menaçants.

Société



Cet été, La Presse sillonne au hasard la campagne québécoise, histoire de rencontrer ses gens, de rendre compte de leur quotidien et de leurs préoccupations. Voici le cinquième de nos reportages.

Les petits jeudis à l'abattoir de Saint-Zéphirin

« Maintenant, on passe au car wash ! »



Paul Roy

SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL

Que faites-vous le jeudi ? Jacques et Denis Turcotte, eux, tuent : veaux, vaches, cochons. Tout seuls. Sans se parler. Chacun sachant parfaitement ce qu'il a à faire. Maniant le couteau, la scie et le tuyau d'arrosage dans une étrange — et sanglante — chorégraphie. Tous les jeudis. Juste les jeudis.

Prenez l'autre jeudi : après le petit-déjeuner, les frères de 43 et 40 ans ont trucidé, décapité, « plumé », éviscéré et découpé une vache et un veau insouciant. Dans le temps de le dire. Ils avaient fini avant la fin de votre pause café.

Mieux : quand la vache fut ainsi vidée, découpée et nettoyée, ses deux moitiés pesaient chacune exactement 358 livres. « Deboutte », c'est-à-dire quelques minutes plus tôt, la ruminante pesait dans les 1500 livres. « On l'a sciée pas mal drette », s'est contenté de commenter Denis, le plus volubile des deux frères, en poussant les deux carcasses suspendues à un rail à l'intérieur d'un grand frigo.

Les bêtes — la vache arrivait de Nicolet et le veau de Baie-du-Febvre — avaient passé la nuit précédente dans une pièce attenante à l'abattoir familial, qui ressemble à un garage de bungalow en un peu plus grand — et surtout plus haut. Un garage, ou plutôt une chambre de torture de film d'horreur, avec chaînes, crochets et aiguise-lame à la clé.

Quand les frères Turcotte ont ouvert la porte pour faire pénétrer la vache dans l'abattoir, vers 8 h 15, elle a fait : « Meuh ! »

— Est-ce qu'elle sent qu'elle va mourir ?

— Non, elle est assez calme, d'autant plus qu'elle est arrivée hier et qu'elle a eu le temps de se reposer, a répondu Réjean Turcotte, père de Jacques et Denis et fondateur de

Turcotte et Fils inc. Mais elle sent qu'elle entre dans une place étrangère.

« Ça peut les énerver si elles sentent le sang, précise Denis. C'est pour ça qu'on lave souvent. »

Derrière les portes

Au fait, vous voulez savoir ce qui se passe derrière les portes d'un petit abattoir de campagne ? Suivez-nous !

D'abord, la vache entre. Non, pas de sa propre initiative. Les frères Turcotte tirent légèrement sur la corde. Mais elle ne proteste aucunement. Puis, Jacques l'assomme raide à l'aide d'un fusil percuteur — un cylindre d'une dizaine de pouces de longueur d'où sort une tige de métal poussée par l'explosion d'une balle.

Le front troué, les pattes en l'air, la vache n'a pas le temps de reprendre ses sens qu'une chaîne actionnée par un moteur la soulève de terre par une patte. Mais elle bouge encore. Des pattes, de la queue, du museau... « Les nerfs », explique M. Turcotte.

D'ailleurs, elle continuera de bouger plusieurs minutes après avoir été dépecée ! Jusqu'à la lan-

gue, toute seule sur une table, qui se permettra des petits spasmes pour la galerie.

Une fois suspendue, un des frères Turcotte empoigne un couteau à saigner et, d'un geste précis, lui tranche la gorge. Un torrent de dizaines de litres de sang s'abat sur le plancher.

Le découpage peut commencer. Un des frères soulève et découpe la peau — que viendra récupérer « un type de l'Ontario » — tandis que l'autre s'empare du foie, des rognons, de la langue... « Ça, c'est le moteur », fait-il, en déposant le cœur encore chaud de l'animal sur la table.

— Gros moteur !

— Les joueurs du Canadien, c'en est un comme ça que ça leur prendrait, suggère Denis, tandis que la radio passe une toune des Beach Boys.

Estomacs — les ruminants en ont trois — et intestins fumants iront à la poubelle, un grand tonneau de plastique bleu. Comme le suif, les pies...

— Et la tête ?

— On jette ça aussi.

Mais la queue, elle, sera découpée et conservée. « Avant, on les jetait, les queues, mais ast'heure, on

les garde pour des clients laotiens de Saint-Cyrille. Ils font de la soupe avec. »

— Et ça, qu'est-ce que c'est ?

— La moelle épinière.

Les Turcotte garderont le devant de la vache pour faire de la viande hachée qu'ils vendront à leur comptoir de boucherie attenante à l'abattoir. L'arrière ira au proprio de la bête, un agriculteur de Nicolet. Le veau, lui, retournera au comptoir chez son proprio, à Baie-du-Febvre. L'abattage et le découpage lui auront coûté 22 cents la livre, soit environ 154 \$. Tout se calcule, tout se négocie.

« Une femme m'a déjà dit : *Je veux la moitié du derrière de mon boeuf, mais pas le côté sur lequel il se couche* », raconte en riant Réjean Turcotte.

La vache ira « vieillir » deux semaines dans un frigo avant d'être consommée. Le veau, moins gras, y passera une semaine.

« Le boeuf de l'Ouest, ça prend un mois de vieillissement, précise Denis Turcotte. Il y a ça d'épais de suif ! »

Mais avant le frigo, on lave à grande eau. Denis Turcotte saisit un tuyau d'arrosage et annonce : « Maintenant, on passe au car wash ! »



PHOTOS ROBERT NADON, La Presse

Jacques Turcotte assomme la vache à l'aide d'un fusil percuteur — un cylindre d'une dizaine de pouces de longueur d'où sort une tige de métal poussée par l'explosion d'une balle. À droite, vidée, découpée et nettoyée, les deux moitiés de la vache pesaient chacune exactement 358 livres. « Deboutte », c'est-à-dire quelques minutes plus tôt, la ruminante pesait dans les 1500 livres.



Menacés, les petits abattoirs ?

PAUL ROY

SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL

Si vous passez un peu vite au travers de Saint-Zéphirin-de-Courval — population : 800 — près de Nicolet, vous risquez de ne pas apercevoir la boucherie et l'abattoir de Turcotte et Fils, à côté de la caisse pop. Rien à voir avec la grande industrie qu'on imagine, quand on pense à « abattoir » !

En 1954, Réjean Turcotte, aujourd'hui âgé de 68 ans, avait acheté le commerce de son père, qui l'avait lui-même acheté de deux oncles en 1923. Depuis quelques mois, ce sont les fils Turcotte, Jacques et Denis, qui l'exploitent.

Mais leur père s'inquiète. Tout comme eux aussi, d'ailleurs. Le ministre de l'Agriculture a dans ses cartons un projet de loi qui ne leur inspire rien de bon.

« Le ministre dit qu'il veut pas fermer les petits abattoirs, mais va-t-il nous obliger à investir 100 000 \$, 150 000 \$? Ça va-tu être nécessaire d'avoir une Cadillac pour se promener dans le chemin ? »

Des petits abattoirs de catégorie B, comme celui des Turcotte, il y en a 112 au Québec. Contrairement aux 12 gros abattoirs de catégorie A, ils ne sont pas soumis à une inspection permanente, ce que voudrait corriger le projet de loi du ministre Rémy Trudel.

Sans inspecteur sur place, ils pourraient continuer à abattre à forfait, pour les cultivateurs du coin, mais ils ne pourraient plus vendre de viande au comptoir — ils n'ont d'ailleurs déjà pas le droit d'en vendre aux épiceries et restaurants. Pour les Turcotte, le comptoir de boucherie, c'est 30 % du chiffre d'affaires.

« En 1966, j'avais transformé mon abattoir pour passer dans la catégorie A, raconte Réjean Turcotte. Pour rentrer ma viande dans la ville de Montréal pour l'Expo 67, ça prenait le « plan A ». Puis, en 1981, le gouvernement a édicté des nouvelles normes... »

— Comme quoi ?

— La porte, fallait qu'elle ouvre à gauche plutôt qu'à droite... J'ai dit : « Ça va faire ! »

Il a alors renoncé au « plan A » pour revenir au « B ». Mais là, c'est le « plan F », pour « fermeture », qu'il redoute.

M. Turcotte prétend ne pas avoir besoin d'inspecteur pour savoir « si la viande est saine ou pas ». « J'en ai déjà charrié, des animaux, dans des grands abattoirs. Alors j'ai vu comment ça se passe. Et je peux te dire que plus ça va vite, moins t'as le temps de vérifier s'il y a quelque chose de louche sur le jarret de la vache. »

Les Turcotte ne sont pas seuls dans leur combat. L'Association pour la conservation des petits abattoirs affirme que la survie de plusieurs petits abattoirs est menacée par le projet de loi du ministre.

De l'autre côté, l'Association des abattoirs inspectés du Québec — les « A » — presse le ministre d'assurer à tous les consommateurs québécois « la même sécurité alimentaire ». Beau dilemme. M. Trudel n'aura pas trop de l'été pour réfléchir à tout ça.



En 1954, Réjean Turcotte, aujourd'hui âgé de 68 ans, avait acheté le commerce de son père, qui l'avait lui-même acheté de deux oncles en 1923. Depuis quelques mois, ce sont les fils Turcotte, Jacques et Denis, qui l'exploitent.

Ces commerçants britanniques qui snobent le kilo

ÉMILIE DERAZE
Agence France-Presse, LONDRES

Des milliers de commerçants britanniques, dont la première chaîne de supermarchés du pays, refusent d'abandonner onces et livres pour l'affichage obligatoire en kilos, dans un geste de défi à l'Europe qui embarrasse les autorités du pays.

Ce nouveau mouvement de résistance à l'Europe est né modestement il y a sept mois dans les lointaines Cornouailles (ouest de l'Angleterre).

Le patron d'une chaîne locale de magasins, Bruce Robertson, s'affirmait alors « prêt à aller en prison » plutôt que d'accepter le kilo, devenu obligatoire depuis le 1^{er} janvier par souci d'harmonisation européenne.

D'anecdote, le mouvement n'a cessé depuis de gagner en ampleur, notamment quand Tesco, première chaîne nationale de supermarchés, est revenue ce mois-ci à l'ancien système impérial de poids et mesures,

après avoir initialement pris le virage du kilo.

Le géant de la distribution a ainsi rejoint dans leur refus 38 000 commerçants indépendants, selon l'Association britannique des poids et mesures (BWMA).

Deux autres grandes chaînes de supermarchés, Sainsbury et Asda, ont pour leur part opté pour un double affichage, tout comme de nombreux petits commerçants.

La directive européenne tolère le double affichage, mais stipule que les prix au kilo doivent être mis en évidence par rapport à ceux en livres. Tesco a pour sa part exclu l'affichage parallèle des kilos et des livres, s'exposant à des amendes, voire à des poursuites judiciaires.

La chaîne affirme vouloir seulement « simplifier la vie » de ses clients, dont neuf sur dix « pensent » en livres et onces selon elle.

Selon un porte-parole de l'Association britannique des poids et mesures (BWMA), les 40 % du secteur commercial indépendant

qui « ignorent les réglementations métriques » depuis le début de l'année n'ont fait l'objet d'aucune poursuite judiciaire.

De fait, les autorités locales, chargées de l'application de la nouvelle réglementation, ont pour l'instant évité soigneusement l'affrontement.

« Nous avons engagé un dialogue raisonnable avec Tesco et les autorités gouvernementales, qui illustre la façon dont les autorités locales essaient de résoudre ce problème », a expliqué à l'AFP Ron Gainsford, directeur adjoint de l'organisme de coordination des autorités locales en matière de normes alimentaires et commerciales.

Cette dernière prône la liberté de choix, au nom de la diversité : « L'Union européenne reconnaît 11 langues. Si nous pouvons nous adapter à 11 langues, chacune jalousement gardée dans l'Union européenne, il y a sûrement assez de place pour deux systèmes de poids et mesures », a estimé un porte-parole.

Un petit parti politique, le Parti indépendant du Royaume-Uni (UKIP), soutient activement ce mouvement de révolte qui fait écho à sa propre croisade anti-européenne, prenant en charge les frais de conseils juridiques.

« Nous n'apprécions pas que l'Union européenne nous traite comme des criminels parce que nous utilisons nos livres et onces », plaide Tony Benett, dirigeant de cette formation.

Depuis le 1^{er} janvier dernier, le kilogramme est l'unité obligatoire pour le commerce de tout ce qui n'est pas préalablement conditionné. Ce marché constituait une des dernières exceptions encore tolérées dans le long glissement de la Grande-Bretagne vers le système métrique, engagé depuis 1969.

Seules la bière et le cidre sous pression continuent d'être vendues à la pinte (0,57 litre). De même, les unités impériales ont survécu pour le trafic routier (mile, yard, pied, pouce), maritime (mile nautique) ou aérien (pied).

Le maire de Londres veut faire payer l'accès au centre-ville en voiture

Agence France-Presse
LONDRES

Le maire de Londres, Ken Livingstone, a présenté hier un projet controversé visant à faire payer aux automobilistes l'accès au centre de la capitale britannique aux heures de pointe afin de financer la rénovation des transports publics.

Du lundi au vendredi, de 7 h à 19 h, les automobilistes paieraient 5 livres (environ 11,50 \$) par jour

et les camions 15 livres (34,50 \$) pour accéder à la partie centrale de la capitale, où la vitesse moyenne ne dépasse pas 16 km/h. Les habitants de la zone concernée bénéficieraient d'un tarif préférentiel, et les véhicules d'urgence et les handicapés seraient exemptés de cette taxe. Une amende d'au moins 100 livres (230 \$) sanctionnerait les contrevenants.

Une telle mesure rapporterait chaque année environ 200 millions

de livres (460 millions de dollars) qui seraient réinvestis dans l'amélioration des transports publics, selon lui.

M. Livingstone a soumis son projet vendredi à environ 300 « décideurs » de la capitale, élus locaux, députés, commerçants et hommes d'affaires, compagnies de bus et de taxis... Il a également appelé les Londoniens à se prononcer via Internet.

« Une ville de la taille de Lon-

dres ne peut fonctionner efficacement que si elle dispose d'un réseau de transports publics efficace, rapide et sûr », a-t-il indiqué. « Mais le sous-investissement dans les transports de la part des gouvernements centraux a plongé Londres dans le cercle vicieux d'un métro bondé, de bus lents et peu fiables et de rues toujours encombrées ».

Un porte-parole de l'un des principaux clubs automobiles du pays, Automobile Association, a estimé

que le pari était audacieux mais risqué. « Les automobilistes ne seront pas contents s'ils doivent un jour payer cinq livres pour se retrouver coincés dans le même embouteillage qu'ils pouvaient avoir gratuitement auparavant », a-t-il commenté.

L'amélioration des transports urbains à Londres était un des principaux thèmes de la campagne électorale du maire élu en mai pour la première fois au suffrage direct à la tête de la capitale britannique.

LA CADILLAC DES ÉVÉNEMENTS À 1,9%*

LA SEVILLE STS ET LA CATERA N'ONT JAMAIS ÉTÉ AUSSI ABORDABLES.

Pour un temps limité, Cadillac vous offre le moyen de vivre des expériences époustouflantes. Imaginez !

L'incomparable système OnStar pourrait vous guider pratiquement partout où vous allez.

De plus, le programme d'entretien de 4 ans ou 80 000 km est inclus. Voilà ce qui s'appelle du luxe abordable.

SEVILLE STS



CATERA



La fusion du design et de la technologie.



*Offre d'une durée limitée réservée aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs 2000 en stock. Photos à titre indicatif seulement. Sujet à l'approbation du crédit de GMAC. Taux de financement à l'achat de 1,9% disponible jusqu'à 48 mois. Exemple de financement de 40000\$ à 1,9%: 48 versements de 866,06\$, coûts en intérêts de 1570,88\$, coût total de 41570,88\$. Un échange de véhicule peut être requis. Pour plus d'information, voyez votre concessionnaire participant ou visitez le www.gmcanada.com.



LE DON

D'ÊTRE LÀ



Dans le monde entier

Au coin de la rue



24 heures par jour
7 jours par semaine
365 jours par année

La Division
du Québec intervient
sur près de
700 situations
d'urgence
annuellement,
venant en aide
à plusieurs milliers
de victimes.

Aidons la
Croix-Rouge
à aider les autres...



Croix-Rouge canadienne
Division du Québec

www.croixrouge.ca



Croix-Rouge canadienne
Division du Québec

Ma contribution est de : \$ Reçu : ☐ oui ☐ non

Nom :

Adresse :

Code postal :

6, Place du Commerce, Île-des-Sœurs, Verdun (Québec) H3E 1P4
1 800 JYCROIX (1 800 592-7649). Site web : www.croixrouge.ca

Un septième adepte de la secte Aoum est condamné à mort

Agence France-Presse
TOKYO

La justice japonaise a montré sa détermination face à la secte Aoum, en condamnant à mort, hier, un septième adepte, accusé d'avoir participé à l'assassinat d'un avocat opposé au mouvement et d'avoir supervisé la fabrication du gaz sarin, utilisé dans plusieurs attentats.

Kiyohide Hayakawa, 51 ans, s'est vu infliger la peine capitale par pendaison, trois jours après la condamnation à mort de Satoru Hashimoto, 33 ans, lui aussi pour le meurtre de l'avocat, Tsutsumi Sakamoto, sa femme Satoko, 29 ans, et leur petit garçon d'un an, en novembre 1989.

« Le juge a décidé la peine de mort », a indiqué à l'AFP un porte-parole du tribunal. Les précédents condamnés ont pour la plupart fait appel du verdict.

Cinq autres adeptes d'Aoum avaient participé à l'assassinat de l'avocat dans son appartement de Yokohama (ouest). La secte considérait qu'il faisait campagne contre elle en aidant les membres qui la quittaient. Les corps, enterrés à la va-vite dans un sous-bois, n'avaient été découverts qu'en septembre 1995.

Cette disparition avait donné le coup d'envoi d'une série d'attaques qui allaient culminer dans un attentat au sarin, gaz mortel inventé par les nazis, dans le métro de Tokyo, faisant 12 morts et des milliers de blessés en 1995.

La mort de l'avocat a été décidée « sur la base de la philosophie de la secte selon laquelle, pour le bien du mouvement, les membres ne devaient pas hésiter à aller jusqu'au meurtre », a estimé le président du tribunal Kaoru Kanayama.

Le condamné, qui plaidait coupable, avait tenté d'atténuer les charges en affirmant avoir eu un rôle limité parce qu'il n'avait fait « que » maintenir au sol l'avocat pendant que d'autres le frappaient.

« L'accusé a joué un rôle clef. Le crime a été cruel et immoral. Lui et les autres adeptes les ont tués alors que les Sakamoto leur demandaient d'épargner au moins le bébé », a souligné le président Kanayama.

Quatre autres membres de la secte ont été condamnés à mort pour avoir participé à l'attentat du métro de Tokyo qui avait profondément choqué la population.

Hayakawa avait rassemblé en 1993 et 1994 les matières premières et équipements qui avaient servi à la création d'une fabrique, à l'ouest de Tokyo, capable de produire du gaz en très grande quantité.

Ce gaz a servi notamment pour l'attentat de 1995, mais aussi dès 1994 pour un premier attentat au pied d'un immeuble résidentiel qui fit 7 morts et 144 blessés à Matsumoto, au centre du Japon.

Mis à part Hayakawa, Hashimoto, condamné à mort mardi, et Kazuaki Okazaki, déjà condamné pour l'assassinat de la famille Sakamoto, deux autres membres suspects d'y avoir participé sont encore en procès. Le sixième meurtrier, Hideo Murai, est mort en avril 1995, poignardé par un extrémiste de droite de 29 ans devant le siège de la secte, à Tokyo.

Le gourou de la secte, Shoko Asahara, 45 ans, dont le vrai nom est Chizuo Matsumoto, considéré comme le commanditaire des meurtres et attentats d'Aoum, fait l'objet de 17 chefs d'inculpation et son procès dure depuis cinq ans.

Aoum Vérité Suprême, qui a échappé de justesse à une interdiction, a reconnu pour la première fois en décembre dernier ses responsabilités dans l'attentat de Tokyo et s'en est excusée auprès des victimes.

En janvier, la secte a pris le nom d'Aleph et compterait désormais seulement 1200 adeptes, mais la Commission de sécurité publique a averti qu'elle n'a pas complètement été mise hors d'état de nuire.

Un groupe tristement célèbre pour ses attentats au Sarin

Agence France-Presse
TOKYO

La secte japonaise Aoum s'est fait connaître dans le monde entier par un attentat spectaculaire au gaz sarin en 1995, dans le métro de Tokyo, à l'heure de pointe, qui avait fait 12 morts et des milliers de blessés.

Elle n'en était cependant pas à sa première attaque puisqu'elle avait déjà répandu cette substance mortelle inventée par les Nazis au pied d'un immeuble résidentiel à Matsumoto, ville de taille moyenne au centre du Japon. Cette première utilisation massive du sarin opérée de nuit avait provoqué la mort de sept personnes et fait 144 blessés.

Mais c'est l'attentat du 20 mars 1995 qui allait profondément choquer, et pour longtemps, la population japonaise. Aoum avait choisi de frapper aux heures de pointe vers 8 heures du matin, en prenant pour cible cinq lignes de métro différentes.

Les cinq attaquants choisis pour l'opération utilisèrent la même tactique : ils déposèrent des sacs en plastique remplis de gaz liquéfié dans des rames de métro avant de les percer de la pointe d'un parapluie, juste avant de sortir.

Mais la dérive d'Aoum avait commencé bien avant puisque dès novembre 1989, des membres de la secte avaient assassiné un avocat opposé au mouvement, Tsutsumi Sakamoto, sa femme, Satoko et leur fils.

Selon la justice japonaise, l'hostilité du mouvement contre le reste de la société allait ensuite être exacerbée par une défaite du gourou Shoko Asahara, 45 ans, et de plusieurs partisans aux élections législatives de février 1990.

Le gourou a été arrêté en mai 1995 dans une pièce secrète d'une petite communauté de la secte installée dans un village au pied du Mont Fuji. Son procès a débuté en avril 1996. Sous le coup de 17 chefs d'inculpation, il est accusé d'avoir commandité les meurtres et attentats perpétrés par la secte.

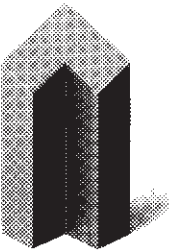
Le premier membre d'Aoum à avoir été condamné à mort a été Kazuaki Okazaki, qui s'est vu infliger la peine capitale en octobre 1998 pour avoir tué quatre personnes, dont l'avocat et sa famille et des membres qui voulaient quitter la secte.

La première peine capitale pour l'attentat du métro de Tokyo a été prononcée en septembre 1999 contre Masato Yokoyama pour avoir répandu du gaz dans une rame.

Tout le monde
a quelque
chose à dire sur
la publicité.

Nous sommes
à l'écoute.

C'est notre raison d'être. Alors, que faire si une pub vous préoccupe ? C'est simple. Vous nous le faites savoir. Nous sommes Les normes canadiennes de la publicité, l'organisme responsable de l'autoréglementation de la publicité. Nous administrons le Code canadien des normes de la publicité, rédigé par et pour cette industrie. On y trouve les normes d'une publicité canadienne responsable. Pour plus de renseignements, composez notre numéro sans frais. Si une pub vous tracasse, écrivez-nous. Nous répondrons rapidement. Promis !



LES NORMES CANADIENNES
DE LA PUBLICITÉ

Vous réagissez à la publicité. NCP réagit pour vous.

4823, rue Sherbrooke Ouest, Bureau 130, Montréal (Québec) H3Z 1G7
1-877-656-8646 • www.normespab.com

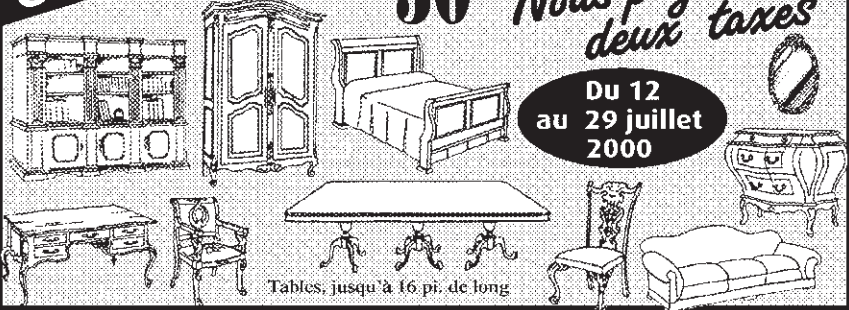
Vente
d'été

Importateur de reproductions antiques européennes

Économisez jusqu'à 50%

Nous payons les
deux taxes

Du 12
au 29 juillet
2000



Tables, jusqu'à 16 pi. de long



MOBILART C&R

L'une des plus importantes salles d'exposition au Canada
6529, boul. Décarie (coin av. Plamondon) Montréal



Stationnement
à l'arrière

(514) 344-1400

0\$ COMPTANT!

TRANSPORT INCLUS!

PRÉPARATION INCLUSE!

TAXE FÉDÉRALE 7% INCLUSE!

TAXE PROVINCIALE 7,5% INCLUSE!

TOUT COMPRIS!

sur location 36 mois

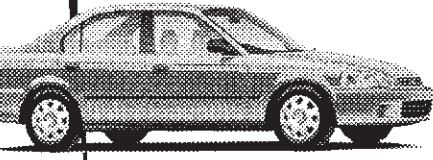
- Transmission 5 vitesses
- Climatisé
- Vitres et portes électriques
- Miroirs électriques chauffants
- Régulateur de vitesse
- Radiocassette/lecteur D.C.

299⁹³\$

7% 21,00 \$

7,5% 24,07 \$

345\$/mois



Civic EX

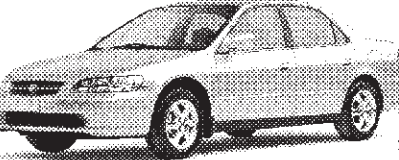
- Déflexeur arrière
- Roues en aluminium
- Vitres teintées
- 20 000 km par an inclus
- Garantie complète 3 ans incluse
- Valeur rachat garantie

399⁰⁵\$

7% 27,93 \$

7,5% 32,02 \$

459\$/mois



Accord S.E.



HONDA



Gabriel

Service de limousine GRATUIT
**PRIX CORPORATIF
DISPONIBLE**

327-7777

7000, boul. Henri-Bourassa Est Montréal-Nord
Visitez notre site : www.gabriel.ca

Les conventions à l'ère Internet

Tandis que les républicains se réunissent à Philadelphie pour couronner Bush, les conventions nationales ne semblent plus avoir la cote auprès du grand public



Richard Hétu

collaboration spéciale
NEW YORK

Ted Koppel, célèbre animateur de l'émission d'information *Nightline* du réseau ABC, avait fait des vagues lors de la convention républicaine de 1996 en pliant bagage deux jours avant que Bob Dole ne reçoive officiellement l'investiture présidentielle de son parti dans une nuée de confettis et de ballons multicolores.

Dénuée de substance, de spontanéité et de suspense, la convention du Grand Old Party n'était rien d'autre qu'un « infomercial », avait déploré Koppel en quittant San Diego avec son équipe. Le journaliste américain n'avait pas l'intention de se prêter aux manipulations des faiseurs d'images en prétendant que quelque chose d'important se déroulait dans la ville californienne sur le plan politique.

Quatre ans plus tard, les trois grands réseaux de télévision américains — ABC, CBS et NBC — semblent s'être rendus aux arguments de Koppel. La semaine prochaine, à Philadelphie, ils ne consacreront qu'un minimum d'heures à la retransmission en direct de la convention du Parti républicain, qui doit mener au couronnement de George W. Bush. Le réseau NBC a même décidé de ne rien montrer des deux premières soirées, celles de lundi et de mardi, qui mettront en vedette deux des plus grands noms du GOP, le général Colin Powell et le sénateur John McCain.

Bush prononcera son discours d'investiture jeudi soir.

La décision de NBC s'explique facilement. Les conventions nationales n'ont plus la cote auprès du grand public. Et les junkies de la politique peuvent toujours se ra-

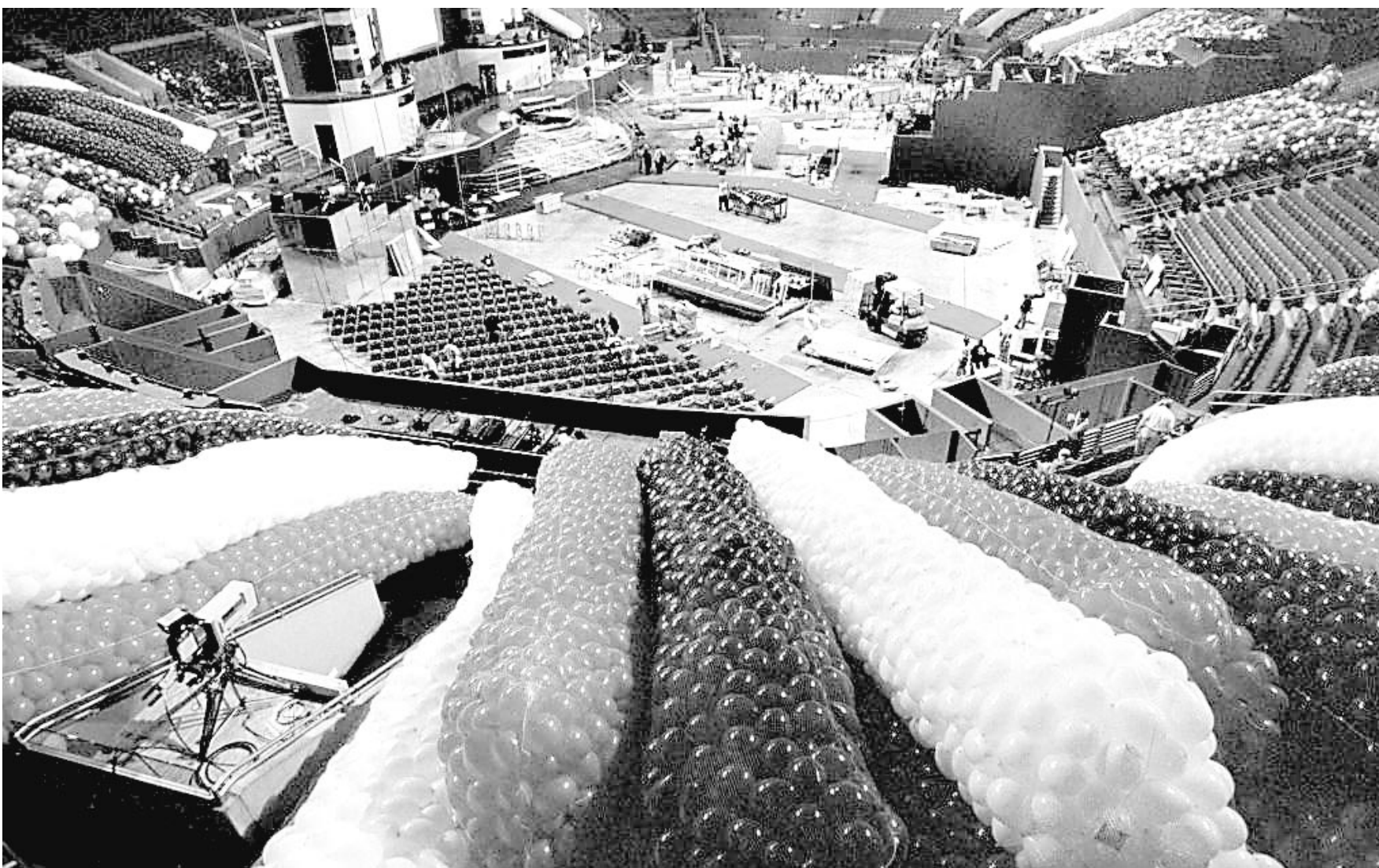


PHOTO AFP

Les trois grands réseaux de télévision américains ne consacreront qu'un minimum d'heures à la retransmission en direct de la convention du Parti républicain. Les ballons et les confettis, eux, seront au rendez-vous...

battre sur les chaînes d'information continue du câble — CNN, CSPAN, Fox TV et MSNBC —, qui seront présentes à Philadelphie ainsi qu'à Los Angeles, site de la convention démocrate, du 14 au 17 août.

Ils pourront également se brancher sur Internet, qui en sera à ses toutes premières conventions nationales. Des journalistes représentant plus de 100 sites Web sont attendus à Philadelphie et à Los Angeles. Contrairement au père Koppel, ils ne sont pas blasés. Dans l'évolution de l'information sur Internet, les conventions de l'an 2000 seront peut-être cruciales.

Un coup de foudre

Philadelphie n'en sera pas à sa première expérience comme lieu de rencontre entre la politique et la technologie. En 1948, la ville de la Pennsylvanie a accueilli la première convention retransmise à la télévision. Ce fut un succès instantané auprès du grand public, fasciné par le spectacle télévisé de la politique présidentielle.

Quatre ans plus tard, les réseaux ABC, CBS et NBC étaient revenus à la charge en retransmettant chacun 100 heures en direct des conventions républicaine et démocrate. Cette année, NBC ne passera pas plus de cinq heures en direct à Philadelphie et à Los Angeles.

À l'époque, bien sûr, les conventions ne manquaient pas de piquant. C'était vraiment là qu'étaient choisis les candidats présidentiels. En 1952, par exemple, les délégués démocrates avaient voté trois fois avant de s'entendre sur Adlai Stevenson. La même année, Dwight Eisenhower avait littéralement arraché l'investiture républicaine des mains du candidat favori, Robert Taft. Au petit écran, plusieurs journalistes étaient devenus des stars en expliquant les mille et une tractations en cours.

Le système des primaires a tué le suspense. Désormais, les conventions nationales ne servent qu'à officialiser un choix déterminé à l'avance. Le suspense a été remplacé par une mise en scène soigneusement élaborée. En 1996, on s'en souvient, Elizabeth Dole avait fourni une performance digne d'Oprah Winfrey en descendant dans la foule, micro à la main, pour vanter son mari, le candidat des ré-

publicains. D'où la saute d'humeur de Ted Koppel.

Est-ce à dire que les conventions nationales ont été vidées de leur sens ? N'en déplaise aux nostalgiques, elles représentent encore une étape importante dans la campagne à la présidence. Avant les débats de l'automne, elles fournissent aux candidats une occasion de se présenter au public, de se définir. À San Diego, Bob Dole avait prouvé qu'il n'était plus dans le coup en vantant les valeurs des années 50 et en proposant de servir de « pont » entre cette époque et le temps présent.

À Chicago, Bill Clinton avait répliqué en promettant de « bâtir un pont vers le 21^e siècle ». Tout était dit, ou presque.

« Internet Avenue »

Quatre ans plus tard, les candidats ont changé, de même que l'univers médiatique dans lequel ils évoluent. En 1996, CNN n'avait pas de concurrence véritable. Aujourd'hui, la chaîne d'Atlanta fait face à Fox TV et MSNBC, qui grugent dangereusement son auditoire.

Il y a quatre ans, les quelques rares journalistes d'Internet étaient relégués aux pires places sur le site des conventions républicaine et démocrate. Cet été, à Philadelphie et

à Los Angeles, ils seront traités aux petits oignons par les organisateurs, qui leur ont emménagé des sections baptisées « Internet Alley » et « Internet Avenue ».

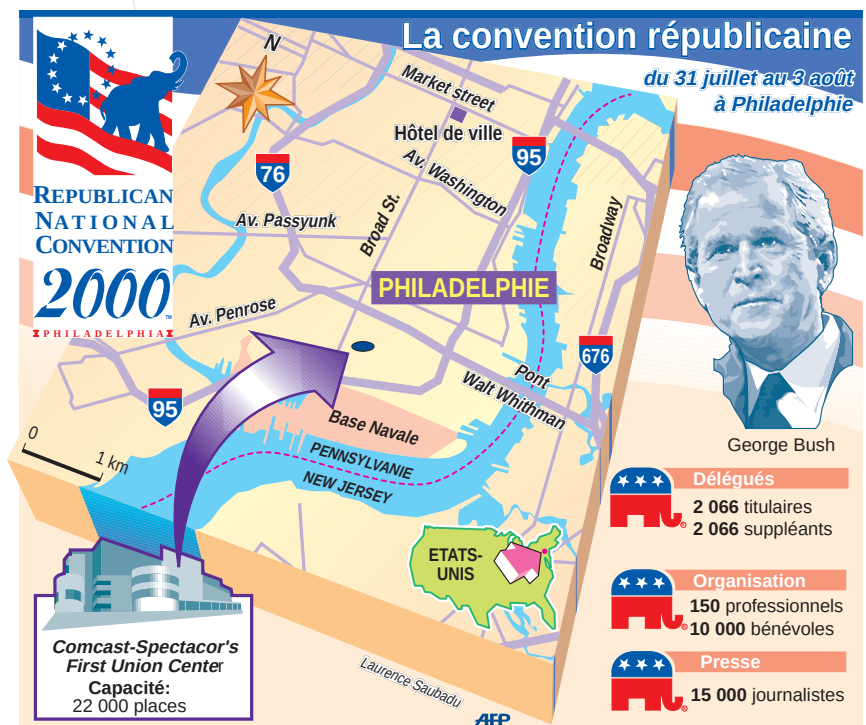
Ces journalistes travailleront pour des sites aussi divers que Voter.com, AOL.com, USAToday.com et Pseudopolitics.com, qui ont loué des « skyboxes » dans les amphithéâtres où auront lieu les conventions, histoire de bien s'afficher, comme CNN, CBS et autres médias d'information traditionnels.

Les sites Web promettent d'intensifier la couverture des conventions en multipliant les angles de reportage, en publiant des histoires à toute heure de la journée et en invitant les internautes à participer à des sondages ou à des échanges. Plusieurs sites entendent aussi mettre à profit la technologie des webcams pour offrir leurs propres images en direct de Philadelphie et de Los Angeles.

Mais le Web ne servira pas seulement à des fins journalistiques pendant les conventions. Il contribuera également à décupler la voix des milliers d'activistes qui se sont donné rendez-vous dans les rues de Philadelphie et de Los Angeles pour défendre mille et une causes.

À Philadelphie, depuis plusieurs semaines, les journaux prédisent du grabuge, agitant le « spectre de Seattle », une allusion aux manifestations parfois violentes contre l'Organisation mondiale du commerce dans la ville de l'État de Washington l'an dernier.

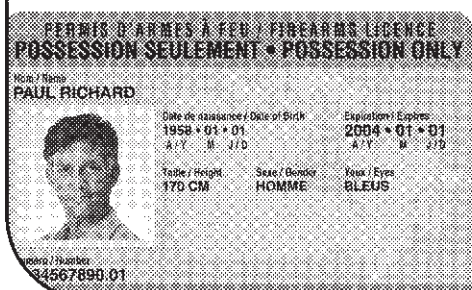
Si la police abuse de son autorité, les manifestants ne manqueront pas de le faire savoir sur leur média préféré, Internet.



Obtenez votre permis d'armes à feu MAINTENANT !

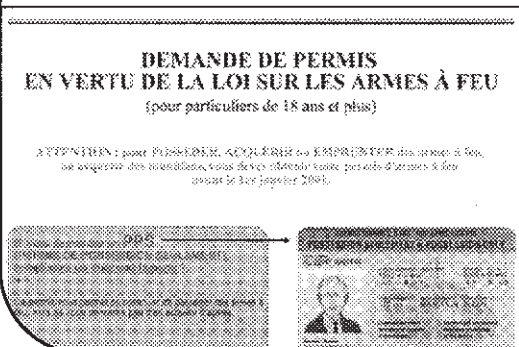
C'est moins cher !

Seulement 10 \$ pour le permis de possession (60 \$ après le 15 octobre).



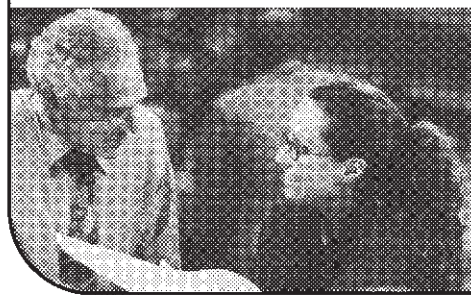
C'est plus simple !

Un nouveau formulaire d'une seule page.



C'est plus facile !

Une équipe se rendra près de votre localité cet été pour vous aider à remplir votre formulaire.



Pour plus d'information et pour obtenir des formulaires et de l'aide à les remplir :

1 800 731-4000

www.ccaf.gc.ca

Canada

Monde

L'EXPRESS
INTERNATIONAL



FIDJI

Mutins mutés

■ George Speight, auteur du coup d'État de 55 jours aux îles Fidji, et 300 de ses partisans ont été transférés dans deux petites îles de l'archipel, a-t-on appris ce matin de source militaire. Selon le major Howard Politini, ces deux îles, Nukulau et Makuluva, situées à 10 kilomètres à l'est de Suva, la capitale, ont été déclarées zone interdite. Speight, qui avait été arrêté mercredi, risque, selon des sources militaires, d'être inculpé de haute trahison pour avoir proféré des menaces contre la vie du président, Josefa Iloilo. Des centaines de ses partisans avaient été arrêtés jeudi par l'armée fidjienne. Hier, Iloilo a confirmé pour trois ans dans ses fonctions le premier ministre par intérim Laisenia Qarase. Des élections législatives sont prévues au terme des trois années de gouvernement intérimaire. Speight avait pris en otage le 19 mai, dans l'immeuble du Parlement, le premier ministre en exercice, Mahendra Chaudhry.

d'après AFP

KOSOVO

Cour martiale

■ Un soldat américain de la KFOR accusé du viol et du meurtre d'une fillette albanaise de 11 ans au Kosovo passera lundi en Cour martiale à Wuerzburg, dans le sud de l'Allemagne. Le sergent Frank Ronghi, 35 ans, avait comparu en avril devant une commission d'enquête militaire, qui a décidé de son renvoi devant une Cour martiale. La commission avait recueilli durant une journée des témoignages accablants. Le médecin légiste de l'armée américaine pour l'Europe, le lieutenant-colonel Kathleen Ingwersen, avait notamment raconté comment l'enfant avait été brutalisée et violée, avant de périr étranglée comme en témoignaient des coupures et ecchymoses sur le cou. L'avocat de Ronghi, le major Meg Foreman, avait déclaré que le sergent croyait l'enfant nettement plus âgée et pensait qu'elle était consentante. Il avait réclamé l'abandon des poursuites.

d'après AFP

NATIONS UNIES

Drapeau de Tito

■ Les États-Unis vont lancer une campagne vigoureuse à l'automne pour « mettre à la porte » des Nations unies les diplomates yougoslaves, a déclaré hier l'ambassadeur américain à l'ONU, Richard Holbrooke. Cette campagne vise à « mettre fin à la situation anormale des diplomates yougoslaves à New York qui sont à la fois dans et hors de l'ONU et qui représentent un régime qui n'a pas été reconnu par l'ONU », a dit Holbrooke lors d'une conférence de presse à New York. Selon lui, la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) est le seul pays issu de l'ex-Yougoslavie à ne pas avoir demandé sa réadmission à l'ONU après l'éclatement de la fédération en 1992. Comme exemple de ce qu'il a qualifié de « situation complètement ridicule », il a indiqué que le drapeau qui flottait à l'ONU était « le drapeau de Tito ».

d'après AFP

ÉTATS-UNIS

Avance accrue

■ Le gouverneur républicain du Texas, George W. Bush, distance largement le vice-président démocrate, Al Gore, dans les intentions de vote pour l'élection présidentielle du 7 novembre, selon deux nouveaux sondages rendus publics hier. Selon un premier sondage USA Today / CNN / Gallup, Bush obtient 50 % des intentions de vote contre 39 % pour Gore, soit une avance de 11 points. L'écart est encore plus important dans un deuxième sondage Time / CNN, selon lequel Bush obtient 52 % des intentions de vote contre 36 % pour Gore. Cette progression du gouverneur pourrait s'expliquer par la place qu'occupe dans les médias la convention de son parti, qui débute lundi à Philadelphie.

d'après AFP

Clinton menace de déménager à Jérusalem l'ambassade américaine

La Maison-Blanche prend carrément parti pour Israël

d'après AFP
WASHINGTON

Le président américain Bill Clinton a menacé hier de déménager à Jérusalem l'ambassade américaine en Israël et a déclaré que la proclamation unilatérale d'un État palestinien le 13 septembre serait « une grave erreur ».

Dans une entrevue diffusée hier par la télévision israélienne et dont une transcription a été publiée par la Maison-Blanche à Washington, Clinton a déclaré : « J'ai toujours voulu transférer notre ambassade à Jérusalem-Ouest. Je ne l'ai pas fait afin de ne pas miner notre capacité d'aider à la conclusion d'une paix juste et durable pour les Israéliens et les Palestiniens ».

« À la lumière de ce qui s'est passé (au sommet de Camp David), je suis en train d'examiner (cette question) et je prendrai une déci-

sion d'ici à la fin de l'année », a-t-il également commenté.

« La principale chose que je veux faire savoir aux Israéliens est que les États-Unis restent un ami et un partenaire, complètement engagé en faveur de la sécurité et de l'avenir d'Israël », a ajouté le président américain.

La quasi-totalité des ambassades en Israël sont installées à Tel-Aviv, la partie est de Jérusalem étant considérée, selon la résolution 672 de l'ONU du 13 octobre 1990, un territoire occupé.

« Chantage politique flagrant »

Les propos de Clinton sur le transfert constituent « un chantage politique flagrant dans le seul intérêt de Barak », le premier ministre israélien, a déclaré la députée palestinienne Hanane Achraoui. « C'est de toute évidence une déclaration partielle, extrêmement cynique, qui vise à flatter l'opinion publique de Barak et de Clinton », a-t-elle accusé.

« Elle trahit le parti pris (pro-israélien) américain et affaiblit le processus de paix », a poursuivi Achraoui.

Au sujet de la proclamation d'un État palestinien, Clinton a dit : « Je pense que ce serait une grave erreur que d'agir de manière unilatérale et de se retirer du processus de paix. Si cela se produisait, il y aurait inévitablement des conséquen-

ces non seulement ici mais dans le monde entier ».

Le président américain s'est en outre engagé à faire tout son possible pour obtenir du Congrès américain toute l'aide économique nécessaire à Israël et aux Palestiniens après un éventuel accord de paix.

« Je ferai tout mon possible pour obtenir le maximum d'aide. L'une des raisons pour lesquelles je voulais tant parvenir à un accord, c'est qu'il nous aurait donné plus de temps pour obtenir du Congrès une aide globale », a-t-il ajouté, faisant allusion à la fin de son mandat en janvier 2001.

« En cas d'accord, Israël aura des besoins supplémentaires en matière de sécurité. Il faudra en outre créer une sorte de fonds international pour venir en aide aux réfugiés » palestiniens, a expliqué Clinton.



PHOTO REUTERS

Les locaux de la direction générale des élections flambaient hier à Lima, des Péruviens — comme ces deux manifestants — ayant choisi cette façon de faire savoir leur désaccord sur les procédés antidémocratiques qui ont conduit à la réélection pour cinq ans du président Alberto Fujimori.

Morts et blessés pour l'intronisation de Fujimori à Lima

Associated Press
LIMA

Au moins cinq personnes ont été tuées au cours des violentes manifestations qui ont opposé des dizaines de milliers d'opposants au président Alberto Fujimori aux forces de l'ordre, hier, à Lima.

Environ 80 personnes, des manifestants et des policiers, ont été blessées au cours des affrontements. Certaines d'entre elles souffrent de blessures par balles, ont affirmé des médecins de l'hôpital de Lima.

Les manifestants ont en outre mis le feu à plusieurs bâtiments publics dans la capitale péruvienne. Des rassemblements ont aussi eu lieu à Arequipa, la deuxième ville du pays, à quelque 750 km au sud-est de Lima.

Dans la capitale, plusieurs centaines de protestataires s'en sont pris au Palais national, jetant des pierres sur les façades, brisant des fenêtres et attaquant les corniches du bâtiment de style néo-colonial à coups de barres de fer. Ils ont ensuite tenté d'y mettre le feu avant d'être dispersés par les forces de l'ordre.

De plus en plus contesté pour son autoritarisme tant dans son pays qu'à l'étranger, le président péruvien Alberto Fujimori a prêté serment hier pour un troisième mandat de cinq ans. C'est pour manifester leur opposition à cette décision anticonstitutionnelle que les manifestants ont envahi les rues de la capitale.

Les corps de cinq personnes, apparemment des agents de sécurité, ont été retrouvés dans les cendres d'une banque incendiée, a indiqué le commandant des pompiers, Victor Podesta.

À la nuit tombée, quelques affrontements sporadiques se sont poursuivis, la police utilisant des gaz lacrymogènes pour disperser les manifestants les plus acharnés.

Fujimori en a vu d'autres au cours de la décennie qu'il a passée au pouvoir. Mais cette fois, de

nombreux Péruviens se demandent combien de temps cela va encore durer.

Avec une opposition grandissante, des manifestations qui se multiplient et un isolement de plus en plus marqué sur la scène internationale, certains se demandent si le règne du président s'achèvera dans la violence ou par une transition paisible vers la démocratie.

Les opposants avaient lancé mercredi trois jours de manifestations nationales devant culminer hier avec la cérémonie d'investiture. Ils ont été fidèles au rendez-vous : dans une ville de Lima quadrillée par 40 000 policiers, des incidents ont éclaté en centre-ville lorsque la police anti-émeute a chargé, tirant des coups de feu en l'air et des gaz lacrymogènes.

Dans l'enceinte du Congrès, c'est un Fujimori en costume sombre ceint de l'écharpe présidentielle aux couleurs du pays qui a prêté serment, alors que les élus de l'opposition le chahutaient, scandant « Halte à la répression ! » tandis que certains portaient des masques à gaz.

Imperturbable, Fujimori n'a pas évoqué les troubles dans son discours inaugural, promettant seulement un « renforcement des institutions démocratiques, la création d'emplois et la prospérité ».

« El Chino », ainsi surnommé au Pérou en raison de ses ascendances japonaises, entame donc un troisième mandat obtenu à l'issue du scrutin du 28 mai dernier, jugé largement faussé par l'opposition et les observateurs internationaux. Son rival Alejandro Toledo avait même boycotté le second tour.

Adoptée trois ans après l'arrivée au pouvoir de Fujimori, la constitution de 1993 interdit au chef de l'État de briguer plus de deux mandats. Pour contourner les textes, Fujimori avait estimé que son premier mandat ne comptait pas, puisque la révision constitutionnelle était postérieure à son premier mandat de 1990.

REPÈRES / Israël

Barak sur le fil du rasoir

MARIUS SCHATTNER

Agence France-Presse, JÉRUSALEM

Le ministre israélien des Affaires étrangères, David Lévy, a menacé hier, après l'échec du sommet de Camp David, de porter le coup de grâce au gouvernement d'Ehud Barak, déjà lâché par ses alliés religieux et de droite.

Lévy, un transfuge de la droite qui n'en est pas à un retournement près, a évoqué une possible démission, à trois jours d'un vote de censure au Parlement, en signe de protestation contre des concessions qu'aurait faites le premier ministre à Camp David.

« Pour l'heure, je suis au gouvernement mais je déciderai de la voie à prendre après un entretien avec le premier ministre », prévu pour demain, a-t-il déclaré en réponse à une question sur sa possible dé-

mission.

Compte tenu de l'extrême faiblesse de la coalition au pouvoir, qui a perdu sa majorité au Parlement, un départ de Lévy pourrait fort bien entraîner des élections anticipées, selon les médias. Dans l'immédiat, cette menace réduit encore la marge de manoeuvre de Barak face aux Palestiniens, alors qu'il se trouve contraint d'assurer en priorité ses arrières parlementaires.

Lévy a accusé une fois de plus le chef du gouvernement travailliste d'avoir fait « trop » de concessions aux Palestiniens, à Camp David, et réaffirmé qu'il était en faveur d'un « gouvernement d'union nationale » avec l'opposition de droite.

Mais un tel gouvernement, selon lui, ne pourrait « accepter les très grandes concessions faites à Camp David, notamment sur la question de Jérusalem », ce qui reviendrait à désavouer le premier ministre.

La presse israélienne titrait hier sur les menaces de démission à peine voilées de Lévy, estimant qu'il pourrait regagner les rangs de la droite, avec laquelle il a multiplié les contacts.

Lévy s'était opposé à la tenue du sommet de Camp David, en refusant d'y accompagner Barak, et avait même exprimé son soutien aux opposants au sommet qui tenaient un sit-in face à la Knesset, le Parlement israélien, à Jérusalem.

L'opinion israélienne ne semble plus croire pas à l'avenir du gouvernement, compte tenu de l'aggravation de la crise politique, mais elle fait néanmoins confiance au premier ministre, après le sommet de Camp David, indiquent deux sondages publiés hier.

Une majorité relative de 41 % d'Israéliens est en faveur d'élections anticipées, selon un premier sondage. Mais M. Barak l'emporterait sur n'importe quel adversaire

de droite qu'il aurait à affronter aux élections, selon un second sondage.

En cas d'élections, Barak disposerait d'une avance significative sur les deux principaux candidats que la droite pourrait présenter contre lui, selon un sondage publié par le quotidien Maariv.

Face à l'ancien chef du gouvernement de droite Benjamin Netanyahu, il obtiendrait 43 % des votes contre 38 % et 19 % d'indécis.

Ce résultat traduit un renversement de tendance par rapport à un sondage publié par le même quotidien à la fin de juin, qui créditait Netanyahu de 44 % d'intentions de vote et Barak de seulement 36 %.

L'écart en faveur de Barak est encore plus net s'il devait affronter le chef de l'opposition de droite, Ariel Sharon. Barak se voit créditer de 45 % d'intentions de vote contre 35 % à Sharon et le reste d'indécis.

Monde

Les taliban renoncent à la culture du pavot

Agence France-Presse
KABOUL

Le chef des taliban au pouvoir à Kaboul, le mollah Mohammad Omar, a prononcé hier l'interdiction totale de la culture du pavot en Afghanistan, a annoncé dans la capitale la radio des dirigeants.

Toute personne qui violera cette interdiction sera « sévèrement punie », stipule le décret de Mohammad Omar, lu par Radio Shariat. Cette dernière a précisé que le chef des taliban a ordonné à « tous les paysans de cesser complètement la culture du pavot lors de la prochaine saison des semailles », qui commence dans deux mois en Afghanistan, devenu le principal pays producteur d'opium dans le monde.

Selon le décret, les cultures d'opium dans les régions contrôlées par les taliban seront détruites.

Promulgué à Kandahar, quartier général du mollah Omar, le décret précise que les cultures de pavot seront également détruites dans les régions actuellement tenues par l'opposition si elles tombent entre les mains des taliban.

Les taliban ont fait l'objet de sévères critiques dans le monde pour avoir permis une hausse spectaculaire de la production de l'opium dans le pays.

L'an dernier, le mollah Omar avait demandé aux cultivateurs de diminuer leur production d'un tiers et à l'occasion de la journée internationale contre le trafic de drogue, le 26 juin, les taliban avaient affirmé qu'ils étaient prêts à interdire totalement la culture du pavot en échange d'une aide internationale pour reconstruire les infrastructures du pays détruites par la guerre.

« Nous n'avons pris cette décision sous aucune pression. Nous remplissons nos obligations », a affirmé le porte-parole des taliban, Abdul Hai Mutmaen, à l'agence Afghan Islamic Press. « Nous allons maintenant voir comment la communauté internationale répond aux besoins des paysans afghans », a-t-il ajouté.

En juin, Abdul Hamid Akhonzadah, chef de la commission anti-drogue de la milice islamiste au pouvoir à Kaboul, avait reconnu que la production d'opium à grande échelle en Afghanistan avait entraîné une crise dans la région et dans le monde en général.

« Nous ne pouvons ignorer que l'opium produit ici est exporté en dehors de nos frontières. Nous savons que c'est un problème pour le Pakistan, l'Iran, le Tadjikistan, l'Ouzbékistan, le Turkménistan et d'autres pays », avait-il dit.

Les paysans pauvres d'Afghanistan se sont lancés dans la culture du pavot après que l'occupation soviétique (1979-1989) eut dévasté l'économie nationale, avait affirmé Akhonzadah, soulignant que les taliban n'avaient pas la possibilité d'aider les paysans afghans en leur proposant des cultures de substitution.

Selon l'ONU, avec 4600 tonnes récoltées en 1999, l'Afghanistan est responsable des trois quarts du trafic d'opium dans le monde, et 97 % de ses cultures se trouvent dans le territoire sous contrôle des taliban.

En mars dernier, le secrétaire d'État américain, Madeleine Albright, avait dénoncé « la totale complicité avec le commerce de la drogue » du régime islamiste intégriste des taliban et l'Afghanistan avait été placé par Washington en tête des pays « non certifiés », c'est-à-dire considérés par les États-Unis comme les plus mauvais élèves de la communauté internationale dans ce domaine.

Dusseldorf : les victimes viennent de l'ex-URSS

Six sur neuf sont juives

Agence France-Presse
DUSSELDORF

Les neuf personnes blessées avant-hier dans un attentat dans une gare du centre-ville de Dusseldorf, en Allemagne, sont toutes originaires de l'ex-Union soviétique, et six d'entre elles sont juives, a déclaré hier le procureur Johannes Mocken au cours d'une conférence de presse.

Il n'y a cependant pour l'instant « aucune raison de croire que l'attentat avait des motivations racistes », a ajouté un autre membre du parquet de Dusseldorf.

Les blessés, dont quatre grièvement atteints, sont âgés de 24 à 50 ans et ils venaient d'Ukraine, d'Azerbaïdjan et de Russie, a précisé le procureur Anne Osing. Ils allaient tous prendre le train express urbain (S-Bahn) après un cours de langue qui avait lieu chaque soir à Dusseldorf.

Les deux personnes les plus grièvement atteintes sont un couple. Tatiana L., 26 ans, qui était enceinte de cinq mois et dont le foetus, tué par des éclats de métal a dû être extrait, alors que les médecins tentaient toujours hier de sauver sa jambe. Son compagnon, Michael L., 28 ans, a été blessé à l'abdomen. La plupart des autres blessés ont reçu des éclats dans le thorax ou les jambes.

Le procureur Mocken a indiqué qu'aucune piste n'était pour l'instant privilégiée et que les enquêteurs ignorent encore si les victimes étaient ciblées. « Nous enquêtons dans toutes les directions ». Son collègue a affirmé que s'il s'avérait qu'il s'agit d'un attentat raciste, le procureur général fédéral serait immédiatement informé.

Mocken a ajouté que les polices criminelles fédérale (BKA) et régionale (LIA) étaient sur l'enquête. Il a précisé que la matière explosive n'avait pas encore été identifiée ni la méthode de détonation.

« Après 20 heures de travail, les enquêteurs n'ont aucun indice mais quiconque a posé la bombe l'a fait sans se soucier des victimes éventuelles », a-t-il souligné. Il a précisé que l'explosion avait bien eu lieu sur une passerelle piétonnière menant aux quais du « S-Bahn ».

Le trafic ferroviaire entre Duisburg et Dusseldorf, interrompu jeudi, a été rétabli dans la soirée, a-t-il ajouté, mais un tronçon du « S-Bahn » est toujours bloqué pour permettre aux enquêteurs de travailler.

Il a également confirmé que la police avait reçu jeudi soir un appel téléphonique anonyme faisant état d'une « deuxième bombe » mais qu'aucune trace d'un nouvel engin explosif n'avait été trouvée.

Le Kremlin confirme la tenue de négociations avec les Tchétchènes

d'après AP et AFP
MAGAS, Russie

Le porte-parole du Kremlin, Serguei Iastrjembski, a confirmé hier soir que la Russie avait engagé des pourparlers avec le président tchétchène, Aslan Maskhadov, et l'un des principaux chefs séparatistes, Khamzat Gilyayev, pour mettre fin au conflit dans cette province.

Cette annonce avait été faite précédemment par l'émissaire du président russe Vladimir Poutine dans le Caucase-Nord, Viktor Kazantsev. « Des négociations n'ont pas seulement lieu avec Maskhadov mais aussi avec tous ceux qui veulent la paix », avait-il ajouté lors d'une visite en Ingouchie, république frontalière de la Tchétchénie.

Jusqu'à présent, les autorités russes avaient affirmé à plusieurs reprises leur intention de n'ouvrir des négociations

qu'après la reddition des rebelles. Iastrjembski a affirmé hier que c'était toujours le cas, et que ces discussions se réduisaient à « seulement et exclusivement une proposition de capitulation », selon l'agence de presse russe Interfax.

Mais le bourbier tchétchène a sapé le moral et les forces des troupes russes, selon Viktor Kazantsev. « L'armée aussi est fatiguée de la guerre », a déclaré l'émissaire de Moscou, devant des représentants des réfugiés tchétchènes à Magas. Il n'a pas précisé où se tenaient les pourparlers, qui les conduisaient, ni si des progrès avaient été réalisés.

Konstantin Makeyev, un adjoint du porte-parole du Kremlin sur la Tchétchénie, a confirmé que des pourparlers avaient lieu. Il a déclaré que l'administrateur pro-russe de la Tchétchénie, le Mufti Akhmad Kadyrov, discutait avec Maskhadov de « la capitulation des extrémistes et leur désarmement ».

C'est la première fois que des responsables russes confirment l'existence de pourparlers, annoncés depuis longtemps par la rumeur, avec Aslan Maskhadov,

dont Moscou ne reconnaît plus la légitimité. Jusqu'à présent Moscou exigeait entre autres la fin des hostilités et la libération de tous les otages enlevés en Tchétchénie avant tout dialogue avec le président de la république séparatiste.

Le 21 avril dernier, le président Poutine avait assuré avoir échangé avec Aslan Maskhadov des propositions de paix, via des intermédiaires, sans que ces contacts n'aboutissent.

Hier, les forces russes ont bombardé des positions rebelles présumées à la périphérie de la capitale tchétchène, Grozny. Selon l'armée, ces frappes visaient quelque 200 rebelles qui se sont rassemblés au sud et au sud-est du faubourg de Khankala, où se trouve le quartier général de l'armée russe dans cette zone.

Par ailleurs, trois jeunes Russes habitant un village de Tchétchénie à majorité russe ont été retrouvés morts hier matin sur les bords d'un lac où ils étaient partis se baigner la veille, a indiqué le parquet tchétchène cité par l'agence Interfax.

Les corps des trois jeunes gens, deux filles et un garçon, portaient des traces de violence, selon la même source

Grande CÉLÉBRATION d'ouverture
de notre 6^e magasin à Québec

RABAIS EXCEPTIONNELS PARTOUT EN MAGASIN !

parures de fenêtres
Venez voir le choix de parures de fenêtres le plus complet au Canada ou téléphonez notre service à domicile pour qu'un de nos conseillers en décoration vous rende visite.
331-5260
Parures de fenêtre* Choisissez parmi la plus grande gamme d'articles
À partir de **1⁷⁹**

Levolor HunterDouglas

bain
Serviettes et accessoires* Choisissez parmi la plus grande gamme d'articles
À partir de **1⁹⁹**

CANNON Foldcrest MARTEX STEVENS

table
Verres à pied en verre ou en cristal* Choisissez parmi la plus grande gamme d'articles
À partir de **8⁹⁵**

BOULIQUE de PARIS Garantie 10 ANS CONDITIONS
CHACQUE JOUR/TOUTE L'ANNÉE
Si vous trouvez la même marchandise ailleurs à plus bas prix, nous respecterons non seulement ce prix mais nous vous accorderons un rabais additionnel de 10 %

matelas
Matelas* Choisissez parmi la plus grande sélection de Sealy et Simmons
À partir de **169⁰⁰**
La meilleure offre!
Ne payez ni la TPS ni la TVP* ou ne payez rien avant un an.
*Nous vous offrons un rabais équivalent à la TPS et à la TVP sur nos prix.
*Photographies présentées à titre indicatif uniquement.

Simmons CANADA INC. Sealy

literie
Draps Choisissez parmi la plus grande gamme d'articles
À partir de **6⁹⁵**
GUESS? SHEFTEX Lawrence Crossall Springmaid Dan River MArTEX Vansutta

literie • édredons de duvet • matelas • porcelaine • serviettes • appareils électriques • batteries de cuisine stores • tentures • papier peint • service de décoration à domicile gratuit • articles-cadeaux boutique pour bébé • tapis • cristal • cuisine • figurines • lits en laiton • et plus encore !

LE SUPERCENTRE DE LA MODE MAISON
LINEN CHEST

Service à domicile GRATUIT 331-5260

Centre Rockland 341-7810

Place Portobello Brossard 671-2202

Les Galeries Laval 681-9090

La Cathédrale (Centre-ville) 282-9525

Tout pour la maison aux prix garantis les plus bas !

Monde

Milosevic est choisi candidat par son parti et celui de sa femme

Fiston, dans l'intervalle, se fait boulanger et donne du pain

d'après AFP et AP
BELGRADE

Slobodan Milosevic a été choisi hier candidat à l'élection présidentielle du 24 septembre par son parti et par celui qui est dirigé par son épouse, Mira Markovic, tandis que leur fils Marko distribuait du pain gratuitement dans leur ville natale de Pozarevac.

Milosevic a obtenu l'appui de son mouvement, le Parti socialiste de Serbie (SPS), pour se présenter à la présidentielle qui se tiendra simultanément avec des élections législatives au niveau de la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro), et municipales au niveau de la seule Serbie.

« Le comité directeur du SPS (217 membres) a désigné le président Slobodan Milosevic comme candidat », a-t-on annoncé par voie de communiqué à l'issue d'une courte réunion à Belgrade.

Pendant ce temps, Milosevic était également désigné candidat par la Gauche yougoslave (JUL), parti dirigé par son épouse.

Le SPS, la JUL, associés au Parti radical (SRS) du vice-premier ministre serbe ultra-nationaliste Vojislav Seselj, font partie d'une coalition qui exerce le pouvoir en Serbie et au niveau fédéral en Yougoslavie. Le SRS doit en principe décider lundi de son soutien à la candidature de Milosevic.

Marko Milosevic a récemment ouvert une boulangerie baptisée « Non-stop » à Pozarevac, dans l'est du pays. Plusieurs centaines de personnes ont accepté le

pain gratuit. La majorité des Yougoslaves souffrent de la pauvreté et de la faim dans un contexte économique de plus en plus difficile.

Le fils des Milosevic, dont les sources de revenus restent floues, possède, seul ou avec des partenaires, plusieurs autres affaires. Il est également connu pour son amour des voitures de course, son mauvais caractère et ses menaces de violences physiques à l'encontre notamment de journalistes trop critiques.

Il a essuyé plusieurs revers ces derniers mois, avec la fermeture de sa discothèque « Madonna », la plus grande du pays, pour cause de baisse de la fréquentation. Et son parc d'attraction, « Bambyland », construit à Pozarevac pendant les bombardements de l'OTAN sur la Yougoslavie l'année dernière, a dû réduire le nombre de ses jours d'ouverture.

Le parti de Milosevic a fait appel aux électeurs pour qu'il se rendent « massivement » aux urnes dans le cadre d'un scrutin qui apparaît comme un test de la popularité de Milosevic.

Dans son communiqué, le SPS a exposé les grands thèmes de sa campagne électorale. « Le programme électoral du

SPS traduit la continuité de la politique pratiquée au cours des dix dernières années et dont les points forts sont la liberté, l'indépendance et l'intégrité du pays ». Le SPS entend faire de la Yougoslavie « un État de citoyens, peuples et républiques égaux ».

Il s'agit là d'une tentative visant à rassurer la république du Monténégro, qui se sent lésée par l'introduction dans la nouvelle loi électorale, adoptée le 24 juillet, du suffrage universel pour les élections du président et du Parlement yougoslaves.

Le Monténégro, avec ses 650 000 habitants, considère en effet qu'il ne pèsera pas lourd dans l'avenir de la République, face à la puissante Serbie (huit millions d'habitants), et a exprimé sa volonté de boycotter les scrutins fédéraux.

Se référant à l'opposition serbe, dont une partie a d'ores et déjà opté pour le boycott des prochains scrutins fédéraux, le SPS exprime le souhait que les électeurs « marginaliseront ceux qui souhaitent accéder au pouvoir en tant que représentants de l'agresseur, trahissant leur pays, sabotant la reconstruction, justifiant les crimes de l'agresseur ».

Vuk Draskovic, le chef de l'une des principales formations de l'opposition, le Mouvement pour le renouveau serbe (SPO), a décidé de se solidariser avec le Monténégro et de ne pas participer aux prochaines élections.

-

Japon : un ministre dans l'eau chaude

Agence France-Presse
TOKYO

Le ministre japonais en charge des réformes bancaires, Kimitaka Kuze, a reçu secrètement des fonds pour un total de 2,1 millions de dollars US de la part de la grande banque de fiducie Mitsubishi Trust Banking entre 1983 et 1996, a affirmé hier le quotidien *Asahi Shimbun*.

Kuze, qui a le rang de ministre, est depuis le début de juillet président de la Commission de reconstruction financière (FRC), organisme qui pilote depuis la fin de 1998 la refonte du secteur bancaire.

Selon le journal progressiste, Kuze a reçu, alors qu'il était sénateur, un total de 230 millions de yens de la banque, présentés comme des commissions à titre de conseiller, rétributions et frais professionnels.

Ce traitement de faveur comprend, selon l'*Asahi*, 148 millions de yens de rémunérations salariales et frais de location de bureau et 79 millions de commissions de conseil.

L'*Asahi* et l'agence de presse Jiji ont affirmé en outre que Kuze a utilisé un bureau de la banque à des fins personnelles pour organiser notamment des séminaires d'études avec d'autres fonctionnaires sur les politiques régionales du gouvernement.

Mitsubishi Trust a payé tous les frais de gestion du bureau, situé près du Parlement au centre de Tokyo, à la place de Kuze et a dépêché certains de ses employés dans ce bureau pour l'assister.

Selon l'*Asahi*, Kuze a omis de faire part de ce traitement de faveur aux autorités alors que, selon la loi, les hommes politiques doivent les informer lorsqu'une société privée prend en charge leurs frais personnels ou professionnels.

Kuze a reconnu hier avoir été rétribué par la banque en tant que conseiller mais a affirmé qu'il s'agissait de liens du passé avec cet établissement et que cela n'a pas d'influence sur ses fonctions actuelles.

« Cette affaire n'a rien à voir avec la nécessité de suivre une politique neutre et sévère en matière financière », a déclaré Kuze au cours d'une conférence de presse à Tokyo. « C'est du passé », a-t-il ajouté.

La FRC est depuis la fin de 1998 l'autorité de tutelle des banques et est chargée notamment de liquider ou choisir les repreneurs de banques déclarées en faillite et nationalisées.

Peu charismatique, Kuse est déjà sur la sellette parce qu'il a apporté, à la fin de juin, en tant que chef de la FRC, la caution des pouvoirs publics au plan de sauvetage de la chaîne de grands magasins Sogo, contesté par l'opinion publique.

Kuze, 71 ans, a pris ses fonctions le 4 juillet lors d'un remaniement gouvernemental à la suite des élections du 25 juin qui ont confirmé la majorité de centre-droit menée par le Parti libéral démocrate (PLD) du premier ministre Yoshiro Mori.

Il a remplacé Sadakazu Tanigaki, qui ne s'était installé dans ce fauteuil qu'en février après la démission de son prédécesseur Michio Ochi, qui avait dit aux banques de venir le voir si les inspections publiques dont elles devaient faire l'objet étaient trop strictes.

Kuze, ex-fonctionnaire aux Affaires familiales, a été élu à trois reprises à la Chambre haute du Parlement sous l'étiquette du PLD. Il appartient à la faction de Koichi Kato, considéré comme un réformateur et est aussi vice-président du puissant organe stratégique du PLD, le conseil de recherche politique.

Les élus corses disent oui aux offres de Paris

Agence France-Presse
AJACCIO

Les élus de l'assemblée de Corse ont approuvé à une large majorité hier les propositions du gouvernement français visant à accorder une plus large autonomie à l'île méditerranéenne victime du terrorisme nationaliste.

Le texte a été approuvé par 44 voix pour (dont les huit voix nationalistes), deux contre et cinq abstentions.

Les élus se sont prononcés sur un projet que le gouvernement du premier ministre Lionel Jospin leur avait remis il y a huit jours, document qu'ils avaient convenu de ne pas amender, mais d'approuver ou de rejeter tel quel.

Le texte propose d'autoriser l'assemblée territoriale, après une révision constitutionnelle à l'horizon 2004, à adapter « dans certains domaines précisément déterminés » des dispositions législatives.

Des nationalistes, qui veulent les plus larges pouvoirs pour les 260 000 Corses, jusqu'aux communistes, ardents défenseurs de l'intégrité de la République, le canevas confectionné par le premier ministre avait suscité le 20 juillet une appréciation globalement favorable qui avait quelque peu surpris tant les positions de départ paraissaient éloignées.

Le 10 mars, lorsque les conseillers territoriaux s'étaient réunis une première fois en séance plénière pour s'entendre sur des propositions à présenter à Lionel Jospin, ils s'étaient séparés avec deux motions antagonistes sur les compétences supplémentaires à demander.

Quatre mois plus tard, le nationaliste Jean-Guy Talamoni et le communiste Dominique Bucchini convenaient que le texte gouvernemental allait « dans le bon sens ». Entretemps, Lionel Jospin était parvenu à trouver le « point d'équilibre », selon José Rossi, président de l'assemblée territoriale.

Outre des dispositions économiques et fiscales qui ne prétaient guère à discorde et l'instauration d'une collectivité unique qui fait davantage grincer des dents, le plan du gouvernement prévoit deux phases.

La première au cours de laquelle les insulaires pourraient adapter les lois de manière limitée et sous le contrôle du Parlement à Paris, une seconde leur accordant, à l'horizon 2004 et après une révision de la Constitution, des pouvoirs plus étendus et affranchis d'une validation parlementaire.

Après ce vote, il appartiendra au gouvernement de concrétiser son projet, en commençant par rédiger un projet de loi qui pourrait être voté en 2001.

La violence terroriste sévit en Corse depuis 1975, époque où est apparu le Front de libération nationale corse, le mouvement nationaliste le plus important.

Festival d'été de Québec
du Maurier
présente les lauréats des

12^e PRIX Miroir de la chanson
FRANÇOIS J. LÉVESQUE
Hydro Québec

Éric Lapointe Québec
Claude Léveillé Québec
Sally Nyolo Cameroun
Fred Fortin Québec
Marc Déry Québec

Prix Miroir de la chanson
Prix Miroir de la chanson
Prix Miroir de la chanson
Prix Miroir de la chanson
Prix Miroir de la chanson

Hydro Québec
parrain des Prix Miroir

Chaque lauréat des Prix Miroir reçoit une bourse en argent offerte par les Arts du Maurier en appui au développement de la chanson francophone.

LES ARTS du Maurier
ARCHAMBAULT
La Presse
radio énergie
Info Festival Bell
www.infofestival.com
SODEC
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES Québec

2071616

Le ciel d'août 2000 : le retour des Perséides

ANDRÉ GRANDCHAMPS
collaboration spéciale

Encore cette année, nous aurons droit à un feu d'artifice céleste à la mi-août : la pluie d'étoiles filantes des Perséides. Du 10 au 14 août, les observateurs attentifs pourront alors compter plusieurs dizaines de flèches lumineuses par heure au moment du maximum de la pluie d'étoiles filantes.

Les étoiles filantes sont de petites poussières, de la grosseur d'un grain de sable, qui pénètrent à grande vitesse dans l'atmosphère terrestre. Leur passage excite l'air qui devient lumineux à cause de la chaleur dégagée par la friction. On aperçoit alors une traînée lumineuse sur la trajectoire du grain de poussière : c'est ce que l'on appelle étoile filante.

Il arrive parfois que la Terre traverse un essaim de poussières laissé lors du récent passage d'une comète près du Soleil. On observe alors un grand nombre d'étoiles filantes qui semblent toutes provenir de la même région du ciel. C'est ce qu'on appelle une pluie d'étoiles filantes.

La région du ciel d'où semblent provenir les étoiles filantes d'une même pluie se nomme le radiant. Le nom de la pluie dérive de celui de la constellation dans laquelle est situé le radiant. Ainsi, l'essaim du mois d'août se nomme « Perséides », car son radiant se trouve en direction de Persée, une constellation qu'on peut observer au-dessus de l'horizon nord-est en début de soirée.

Le maximum de la pluie de Perséides aura lieu cette année dans la nuit du 12 au 13 août. Pour bien apprécier le spectacle, il faut observer les étoiles filantes d'un site où le ciel est bien noir, loin de grands centres urbains et de toutes sources lumineuses indésirables. Malheureusement, le maximum des Perséides surviendra à peine trois jours avant la pleine Lune. La lumière de la Lune viendra gâcher le spectacle en nous empêchant de voir les étoiles filantes les moins brillantes. On peut donc s'attendre à observer une vingtaine d'étoiles filantes par heure dans les meilleures conditions, ce qui n'est tout de même pas trop mal.

Les planètes en août

Nous n'avons pas été choyés pour l'observation des planètes brillantes depuis la fin du printemps. Après une disette de trois mois où aucune planète n'était observable, voilà que certains astres errants font un retour en août.

Le plus remarqué est celui de Jupiter et Saturne. Les deux géantes gazeuses sont actuellement situées dans la constellation de Taureau. Jupiter, qui est la plus brillante des deux planètes, se lève au-dessus de l'horizon est-nord-est vers 1 h HAE au début du mois et un peu avant minuit à la fin août. Saturne se trouve en haut et à la droite de Jupiter à environ 8 degrés de cette dernière. La géante aux anneaux se lève une heure avant Jupiter.

Vous pourrez aussi distinguer au-dessus de Saturne le magnifique

amas d'étoiles des Pléiades. Ce groupe d'étoiles jeunes, que l'on appelle aussi « les sept soeurs, » dévoile toute sa beauté lorsqu'on l'observe aux jumelles. Sous Jupiter, et un peu à droite, vous pourrez apercevoir une étoile de teinte rougeâtre : c'est Aldébaran, l'œil du Taureau.

Pour vous aider à repérer cette région du ciel, le 22 août la Lune sera située à la droite de Saturne. Le lendemain, le croissant lunaire sera juste au-dessus d'Aldébaran et à la droite de Jupiter.

À la fin du mois d'août, il sera également possible d'observer la planète Vénus. Cette dernière se couchera à l'ouest environ une heure après le Soleil. La planète sera donc basse sur l'horizon et difficile à repérer. Cependant, le 30 août, un mince croissant de Lune sera situé en haut et à la droite de Vénus.

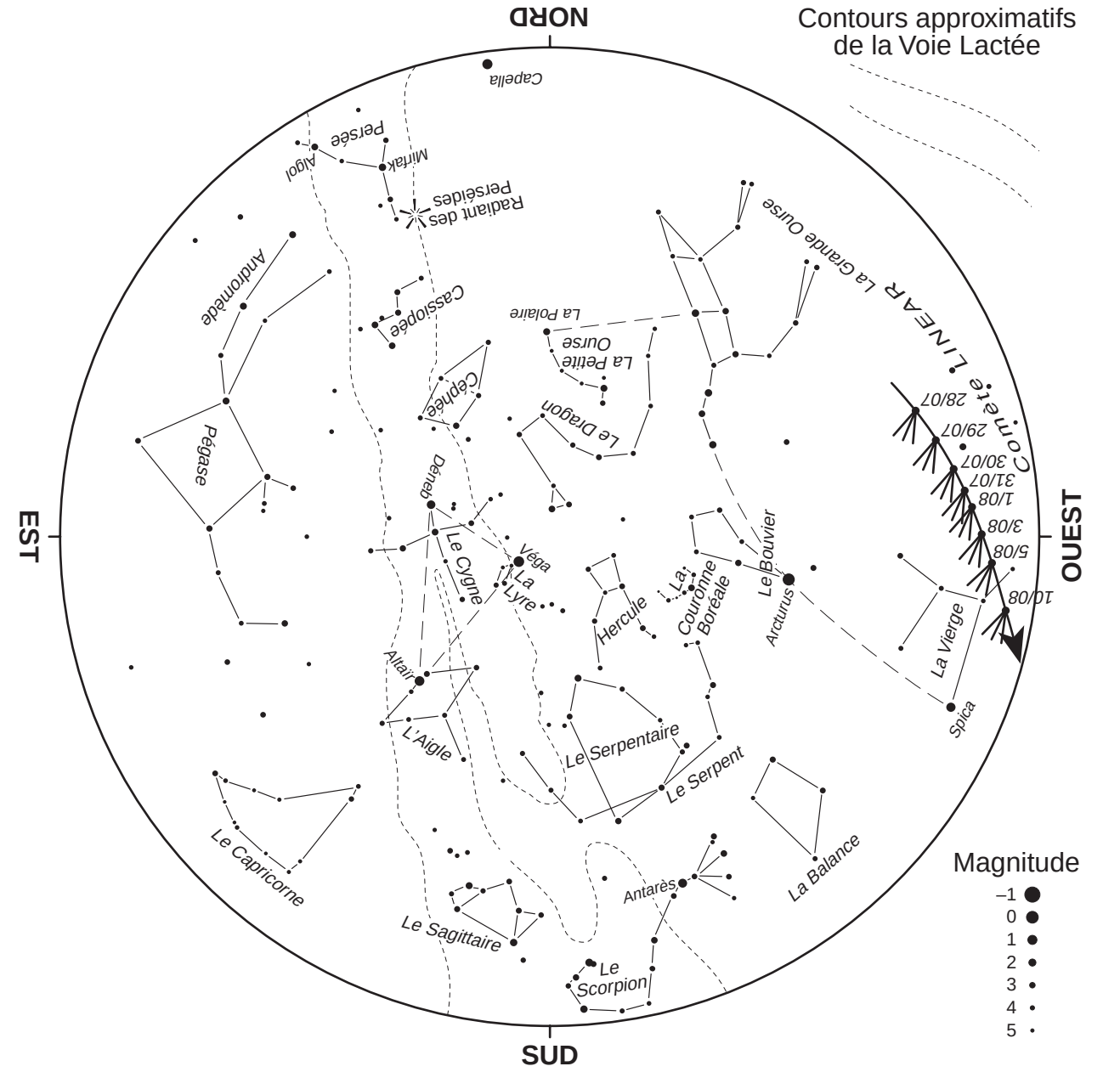
La comète LINEAR

On a beaucoup parlé de la comète LINEAR ces dernières semaines. Plusieurs avaient fondé de grands espoirs sur cette comète, mais LINEAR est moins brillante que prévue : elle ne sera donc pas visible à l'œil nu. La comète offre cependant un spectacle intéressant aux jumelles ou avec un petit télescope.

Profitez de la première semaine du mois d'août pour jeter un dernier coup d'œil sur cette comète. Après cela, la lumière de la Lune viendra noyer les lueurs de la comète et à la fin du mois cette dernière plongera dans le ciel de l'hémisphère sud.

Au début août, la comète LINEAR sera situé dans la constellation de la Vierge, non loin de l'étoile Spica. Pour retrouver cette étoile, prolongez la courbe faite par les trois étoiles du manche du chaudron de la Grande Ourse. Vous trouverez d'abord la brillante étoile Arcturus, de la constellation du Bouvier. Poursuivez la courbe jusqu'à l'horizon ouest-sud-ouest. Un peu au-dessus de l'horizon, vous trouverez Spica. La comète LINEAR sera située en haut et à la droite de Spica. Bonnes observations !

André Grandchamps est astronome au Planétarium de Montréal.



Carte du ciel d'août 2000 réalisée par Marc Jobin, Planétarium de Montréal © 2000

La carte représente le ciel tel qu'on pourra le voir à la mi-août vers 21 h 30 (heure avancée de l'Est), une heure plus tard au début du mois, une heure plus tôt à la fin. Pour l'utiliser, tenez la carte au-dessus de votre tête, en alignant les points cardinaux. Les lignes pleines identifient les constellations ; le pointillé fin montre les contours de la Voie lactée. À l'affiche au Planétarium de Montréal : Au cours de l'an 2000, le cycle d'activité du Soleil sera à son maximum. Ne ratez pas le spectacle **Soleil en colère** pour les jeunes et la famille présenté en après-midi. En soirée, nous vous proposons le spectacle **Le monde des galaxies**, où vous en apprendrez plus sur notre Voie lactée et tout ce qu'elle contient. Horaires et informations : (514) 872-4530. Renseignements astronomiques : (514) 861-CIEL. Site internet : <http://www.planetarium.montreal.qc.ca>

Grande vente d'inventaire

de 10% à 50% de rabais

Armoire en pin massif
côtés caissons
72 po x 44 po x 18 po
À prix d'usine

Hâtez-vous ! Cette promotion se termine le 31 juillet.

En promotion à **895\$** + taxes

Courant 1 200 \$ + taxes

Choix de couleurs

Commandez tôt!

MEUBLES
Yvon Basilières
Une seule adresse :
1850, boul. Le Corbusier, Laval
Tél. : (450) 680-1293
www.meublesyvonbasilières.com

Vente de faillite officielle

Tapis persans et asiatiques

Nous avons le mandat de liquider le reste de l'actif de la Collection Ziai de Toronto, en faillite. Nous y avons ajouté des articles à l'intention des Montréalais. Il s'agit là de la plus extraordinaire et de la plus complète collection de tapis persans que vous ayez pu voir ou même imaginer. À titre d'exemple: Exceptionnels Tabriz, Isfahan, Nain et Qum en soie, Serapi, caucasiens, Kashan signés, Mashad antiques, Qashgani et beaucoup d'autres dans une variété de dimensions, de motifs et de couleurs. **Aucune offre raisonnable ne sera refusée.**

Exemples de tapis persans:

			Maintenant
Kashan signé	14'x10'	12 599\$	999 \$
Mashad	13'x10'	12 299\$	959 \$
Tabriz	7'x10'	9 299\$	699 \$
Nain a/soie	7'x10'	12 999\$	989 \$
Heriz	8'x11'	14 500\$	1 099 \$
Zanjan	5'x7'	2 999\$	199 \$
Tapis de couloir	2,6'x9'	1 999\$	199 \$

Et beaucoup d'autres tapis de 2'x3' à 12'x16'

Dernière chance!

2 JOURS seulement

SAMEDI 29 JUILLET de 11 h à 17 h

DIMANCHE 30 JUILLET de 10 h à 18 h

PRIX IMBATTABLES
C'est garanti

85% DE RABAIS

Conditions: Comptant, Visa, Amex et par chèque. Tous les articles sont étiquetés et garantis authentiques. Encan mené par World of Art Inc. Pour plus de détails, composer le (416) 665-1441.

Occasion possiblement unique!

Emplacement:
HÔTEL DELTA CENTRE-VILLE
777, rue University, Montréal
(Québec) • Tél.: (514) 879-1370

Quand vient le temps de décider où poursuivre des études en langues ou en traduction, certains choix se comprennent mieux que d'autres.



McGill

CENTRE D'ÉDUCATION PERMANENTE

Une université qui traduit le monde en mots.

Le message est clair dans toutes les langues ! Peu importe la partie du monde où vos études vous conduiront, vous pouvez être certain que le nom de McGill y est reconnu et respecté. Que vous songiez à entamer une nouvelle carrière ou à aller plus loin dans votre carrière actuelle, McGill est synonyme de réussite.

Certificats : anglais, français, allemand, italien, russe et espagnol.
Cours : arabe, arménien, chinois, hongrois, japonais, polonais et portugais.

Les étudiants qui désirent s'inscrire aux cours d'anglais, de français ou d'espagnol doivent obligatoirement passer un test de classement (sauf les étudiants de niveau débutant en français et en espagnol). Il n'est pas nécessaire de s'inscrire à l'avance; il suffit de se présenter au test 15 minutes avant l'heure indiquée. Les droits pour chaque test sont de 20 \$, payables au moment de l'inscription.

Loi 90 : les entreprises qui règlent les droits de scolarité de leurs employés peuvent être admissibles à une déduction fiscale. Tous les cours sont déductibles d'impôt pour les étudiants.

Nous vous invitons à une soirée d'information...
le 17 août, de 17 h 30 à 19 h 30, au pavillon Redpath, sur le campus principal. La présentation commence à 17 h 45.

Automne 2000 - Calendrier des tests de classement

Anglais	Français	Espagnol
Le mardi 8 août Le mercredi 16 août	Le mercredi 9 août Le mardi 15 août	Le jeudi 10 août Le mercredi 16 août
19 h	19 h	18 h
Pavillon Stephen Leacock salle 132	Pavillon Stephen Leacock salle 132	688, rue Sherbrooke Ouest, Salle 1251 (à l'angle de la rue University)

Tous les cours commenceront le lundi 11 septembre 2000, à l'exception des cours d'arménien et de polonais.

Pour obtenir plus de renseignements... Téléphone : (514) 398-6160
Télécopieur : (514) 398-2650 Courriel : lang@conted.lan.mcgill.ca
Site web : www.mcgill.ca/conted Adresse : 688, rue Sherbrooke Ouest (à l'angle de la rue University) Salle 1199

Il y va de votre éducation et de votre réputation



Une véritable marée de béton frappe les côtes françaises depuis le début des années 1990, amenant avec elle près de six millions de nouveaux habitants.

Les côtes de France étouffent sous le béton

Le Midi et la Bretagne sont les plus touchés

JEAN-PAUL CROIZÉ
Le Figaro

Pas moins de 5,85 millions de Français sont installés sur les côtes. Cette population des bords de mer, toutes régions confondues, augmente à un rythme plus important que celui constaté dans le reste de la France, indique, en préambule, une étude de l'Institut français de l'environnement (IFEN), réalisée à partir de données relatives à 883 communes riveraines des mers et océans, étangs salés, estuaires et deltas. Dans ces sites, le nombre d'habitants à augmenté de 3,8 % au cours des dix dernières années. Une proportion qui n'atteint que 3,3 % dans les communes des régions de l'intérieur.

Cet engouement pour la vie marine s'est traduit par une véritable marée de béton : 842 000 logements neufs et 66 000 locaux industriels ou commerciaux sont, en effet, sortis de terre en une décennie. Plus de 12 % des habitations créées chaque année ont poussé le long du littoral qui ne constitue pourtant que 4 % de la superficie de la France.

Plus grave encore, la population s'agglutine de plus en plus sur le littoral : « 77 % des surfaces, construites entre 1990 et 1996 sur les cantons littoraux, ont été réalisés sur les communes bordant directement la mer, souligne l'IFEN. Et pratiquement 40 % de l'ensemble des superficies construites en logements entre 1980 et 1996 sur le littoral ont été réalisées sur la façade méditerranéenne continentale. »

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la plus touchée par la prolifération d'habitations : elle totalise 27 % de constructions nouvelles, majoritairement concentrées sur le Var et les Alpes-Maritimes. Le Languedoc-Roussillon voisin, lui, ne rassemble que 13 % des habitations en zone côtière.

Au cours des deux dernières décennies, la façade méditerranéenne a ainsi vu se développer 40 % de l'ensemble des logements situés en front de mer alors qu'elle ne représente que 23 % du littoral métropolitain. Les communes où les habitations se sont les plus

multipliées sont Nice, Cannes, Antibes, Fréjus-Saint-Raphaël et Adge.

Pourtant, c'est dans le Finistère que l'on a le plus bâti en bord de mer ces dix dernières années, si l'on prend en compte tous les types de constructions, pas seulement les immeubles d'habitation et les maisons individuelles. Le Morbihan figure parmi les trois départements métropolitains où la pression de l'urbanisme a été la plus forte.

Ce paradoxe s'explique par le fait que la Bretagne est relativement épargnée par l'habitat (22 % alors qu'elle représente 23 % du littoral) mais supporte 34 % de la superficie occupée par des bâtiments autres que d'habitation : le poids de l'élevage y apparaît même écrasant, atteignant à lui seul les deux tiers de l'ensemble des locaux à usage agricole édifiés sur l'ensemble des côtes.

Au niveau national, la principale cause d'urbanisation en bord de mer reste la construction de résidences secondaires, constate l'IFEN. Si celles-ci constituent 23 % de l'habitat côtier, cette proportion grimpe jusqu'à 41 % dans certaines zones très prisées comme le Languedoc-Roussillon, les Pays de la Loire et le Poitou-Charentes.

Seule exception notable, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur où la proportion de maisons et d'appartements habités uniquement pendant les congés ou les week-ends sur le littoral ne dépasse pas 5 % des constructions. Logique, nombre de Français s'installent au bord de la « Grande Bleue » à l'heure de la retraite.

Toujours pour l'ensemble du pays, la densité de population résidant sur le littoral s'avère « extrêmement forte » par rapport au reste du territoire, comme le démontre l'IFEN : alors que celle-ci se situe, en moyenne, à 108 habitants par km², elle atteint 272 habitants au km² sur les zones littorales ; avec, toutefois, des différences très marquées d'une côte à l'autre. Si les Alpes-Maritimes comptent 2500 habitants au km² en bord de mer, les Landes, la Corse et la Gironde comptabilisent moins du 60 personnes au km² sur les côtes.

TOUT LE STOCK

ÉCONOMISEZ JUSQU'À 80% EST À LIQUIDER!

8 000 000 \$ de marchandises doivent être vendues!

Pot à biscuits en céramique peint à la main

\$9⁹⁹

Cour. 39,95\$

Ens. à pâtes de 7 pièces

\$19⁹⁹

Cour. 45,99\$

Panier à pique-nique de luxe de 21 pièces

\$19⁹⁹

Cour. 59,99\$

Cuiseur à pâtes en acier inox.

\$29⁹⁹

Cour. 79,99\$

TOUTE LA MARCHANDISE D'ÉTÉ À PRIX COUPÉS!

TOUTE la verrerie en acrylique; TOUS les ustensiles de BBQ; TOUTE la marchandise en osier

Batterie de cuisine anti-adhésive de 9 pces

\$69⁹⁹

Cour. 199,99\$

Service de vaisselle pour 8 avec bordure en platine

\$99⁹⁹

Cour. 499,99\$

Ens. de couverts de 72 pièces

Conçu à Solingen

\$99⁹⁹

Cour. 499,99\$

BENIX & CO.

IMPORTATEURS D'ARTICLES MÉNAGERS DE QUALITÉ

Lundi-merc. 10-18 h • Jeudi et vend. 10-21 h

Sam. fermé • Dim. 10-17 h

Magasinez tôt pour un meilleur choix.

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

7335 BOUL. DÉCARIE

angle Jean-Talon et station Namur

3213 AUTOROUTE 40

Chomedey, Laval, en face du Carrefour Laval à côté de Yellow Plus

LE FAUBOURG - STE-CATHERINE

VISA

MasterCard

2066397

Interac

2876269

+